

**PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ
ET DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE
INTÉGRALE DU MONT NIMBA**

2026 - 2035

CÔTE D'IVOIRE - GUINÉE

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux.....	5
Liste des figures	6
Liste des photos.....	7
RESUME.....	8
AVANT-PROPOS.....	9
INTRODUCTION.....	10
TITRE 1 : PRESENTATION DE LA RESERVE DU MONT NIMBA.....	11
CHAPITRE 1 : DESIGNATION ET SITUATION.....	12
1.1 Situation géographique et administrative.....	12
1.2 Historique.....	13
CHAPITRE 2 : MILIEU NATUREL.....	15
2.1 Climat.....	15
2.2 Topographie, géologie et sols.....	16
2.3 Hydrographie.....	16
2.4 Habitats et diversité floristique.....	17
2.5 État de la dynamique végétale.....	18
2.6 Faune.....	19
2.7 Services écosystémiques.....	20
CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL.....	22
3.1. Population.....	22
3.2. Démographie.....	22
3.3. Activités économiques.....	22
3.4. Infrastructures.....	24
TITRE II : CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET GESTION ANTERIEURE.....	27
CHAPITRE 4 : CADRE JURIDIQUE.....	28
4.1 Conventions internationales.....	28
4.2 Statuts internationaux.....	28
4.3 Accord-cadre trinational pour la conservation durable des Monts Nimba.....	29
4.4 Législations nationales relatives à la conservation.....	30
4.5 Politiques nationales.....	30
CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DE GOUVERNANCE.....	31
5.1 Structures de gestion actuelle.....	31
5.2 Partenariats.....	33
5.3 Outils de planification et de gestion des composantes nationales.....	33
5.4 Équipements et infrastructures de gestion.....	35
CHAPITRE 6 : VALEURS, PRESSIONS ET GESTION ANTERIEURE DE LA RESERVE.....	37
6.1. Valeurs patrimoniales de la RNIMN.....	37
6.2. Pressions et menaces sur les valeurs du Bien.....	40
6.3. Activités mises en œuvre dans le cadre des plans de gestion existants.....	41

TABLE DES MATIERES

TITRE III : DIAGNOSTIC, MESURES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....	45
CHAPITRE 7 : DIAGNOSTIC, ZONAGE, MESURES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....	46
7.1. Diagnostic de la gestion de la Réserve.....	46
7.2. Zonage.....	51
7.3. Mesures d'aménagement et de gestion.....	55
CHAPITRE 8 : PROGRAMMES DE GESTION.....	58
8.1 Protection, restauration des espaces dégradés et connectivité écologique.....	58
8.2. Suivi écologique et recherche.....	59
8.3 Appui aux populations et autres acteurs.....	61
8.4. Communication, Écotourisme et valorisation du patrimoine.....	63
8.5. Aménagement et équipements de gestion.....	65
8.6. Gouvernance, Coopération transfrontalière et financement durable.....	66
8.7. Synthèse des programmes de gestion.....	72
CHAPITRE 9 : GESTION DES RISQUES.....	76
9.1 Objectif.....	76
9.2 Typologie des risques.....	76
9.3 Mesures d'atténuation.....	76
TITRE IV : PROGRAMMATION, COUTS ET FINANCEMENT, SUIVI ET EVALUATION DU PDAIG.....	79
CHAPITRE 10: PLANIFICATION ET PROGRAMMATION DES ACTIVITES.....	80
10.1. Objectifs de la planification.....	80
10.2. Approche méthodologique de la planification.....	80
10.3. Cadre logique du PDAIG.....	81
10.4 Programmation pluriannuelle des activités (2026–2035).....	84
10.5 Articulation avec les plans de travail annuels.....	84
10.6. Jalons et étapes clés de mise en œuvre du PDAIG.....	88
CHAPITRE 11 : COÛTS, FINANCEMENT DU PDAIG ET PARTENARIATS.....	90
11.1 Coûts des activités.....	90
11.2 Financement mobilisé.....	93
11.3 Financement du PDAIG.....	93
CHAPITRE 12: SUIVI EVALUATION.....	96
12.1. Objectifs du système de suivi-évaluation.....	96
12.2 Architecture, outils et méthodes du dispositif de suivi évaluation.....	96
12.3 Indicateurs de suivi du PDAIG.....	97
12.4 Processus de suivi et de reporting.....	101
12.5 Calendrier des évaluations et de révision du PDAIG.....	101

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des services écosystémiques fournis par la RIMN.....	21
Tableau 2 : Éléments d'harmonisation entre les PAG des composantes ivoirienne et guinéenne.....	34
Tableau 3 : Attributs de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.....	38
Tableau 4 : Synthèse du zonage.....	54
Tableau 5 : Etat des cibles de conservation.....	57
Tableau 6 : Cadre de suivi des résultats de la protection et de la restauration des habitats.....	59
Tableau 7 : Axes d'intervention et activités principales.....	60
Tableau 8 : Cadre de suivi des résultats de suivi écologique et recherche.....	61
Tableau 9 : Cadre de suivi des résultats d'appui aux populations et acteurs locaux.....	62
Tableau 10 : Cadre de suivi des résultats de communication et d'écotourisme.....	64
Tableau 11 : Axes d'intervention et activités principales.....	65
Tableau 12 : Cadre de suivi de la capitalisation des résultats d'aménagement des équipements.....	66
Tableau 13 : Cadre de suivi du renforcement de la gouvernance transfrontalière.....	67
Tableau 14 : Matrice de priorisation des menaces et réponses de gestion du PDAIG.....	69
Tableau 15 : Cadre de suivi de la mobilisation des financements durables.....	71
Tableau 16 : Cadre de suivi du renforcement des capacités humaines.....	72
Tableau 17 : Synthèse des programmes de gestion.....	73
Tableau 18 : Correspondance entre les attributs de la VUE, les menaces et actions correctives.....	75
Tableau 19 : Gestion des risques.....	77
Tableau 20 : Cadre logique du PDAIG.....	83
Tableau 21 : Plan d'action pluriannuel du PDAIG (2026–2035).....	85
Tableau 22 : Jalons stratégiques de mise en œuvre du PDAIG (2026–2035).....	89
Tableau 23 : Répartition budgétaire par programme.....	91
Tableau 24 : Programmation budgétaire pluriannuelle du PDAIG (2026–2035).....	92
Tableau 25 : Répartition budgétaire du PDAIG par pays (2026–2035).....	92
Tableau 26 : Suivi des indicateurs de la VUE.....	98
Tableau 27 : Cadre de performance du PDAIG.....	99
Tableau 28 : Jalons pour la mise en œuvre du DSOCR.....	102
Tableau 29 : Calendrier des évaluations.....	103

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation géographique et administrative de la Réserve du Mont Nimba.....	12
Figure 2 : Diagramme ombro-thermique de la RIMN de 2013 à 2023.....	15
Figure 3 : Réseau hydrographique de la Réserve du mont Nimba.....	17
Figure 4 : Carte du réseau routier dans la périphérie de la RNIMN.....	25
Figure 5 : Organigramme de la Direction de Zone Ouest de l'OIPR.....	31
Figure 6 : Organigramme du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba - Simandou (CEGENS).....	32
Figure 7 : Cartes des parcours de patrouilles de surveillance (a) et de couverture des quadrats (b).....	42
Figure 8 : Carte de répartition des indices de présence des chimpanzés.....	43
Figure 9 : Zonage de la Réserve.....	54

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Chimpanzé d'Afrique de l'Ouest dans la Réserve du Mont Nimba.....	19
Photo 2 : Crapaud vivipare du Mont Nimba.....	20
Photo 3 : Une vue du siège de la Direction de Zone Ouest à Man (Côte d'Ivoire).....	36
Photo 4 : Une vue du siège de la Direction du CEGENS à Gbakoré (Guinée).....	36
Photo 5 : Vue aérienne du sommet du Mont Nimba.....	37
Photo 6 : Consultations des parties prenantes en Guinée.....	48

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AOF :	Afrique Occidentale Française
AFD :	Agence Française de Développement
BIOPAMA :	Biodiversity and Protected Areas Management Programme
CEGENS :	Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou
CMS :	Convention sur la conservation des espèces migratrices
CR :	En danger critique d'extinction (Critically Endangered)
DSOCR :	État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FPRCI :	Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
IBA/ZICO :	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
IMET :	Integrated Management Effectiveness Tool
INS :	Institut National de la Statistique
IPCC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
MEA :	Millennium Ecosystem Assessment
METT :	Management Effectiveness Tracking Tool
MINEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
OIPR :	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
PAG :	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAPFor :	Programme d'Appui à la Préservation de la Biodiversité et des Écosystèmes Fragiles
PDAIG :	Plan Directeur d'Aménagement Intégré et de Gestion
PFNL :	Produits Forestiers Non Ligneux
RNIMN :	Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba
SMART :	Spatial Monitoring and Reporting Tool
SMFG :	Société des Mines de Fer de Guinée
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNEP :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNEP-WCMC :	Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de la Nature du PNUE
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VU :	Vulnérable
VUE :	Valeur Universelle Exceptionnelle

RESUME

La Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) constitue l'un des sites naturels les plus remarquables d'Afrique de l'Ouest. Partagé entre la République de Guinée (12 540 ha) et la République de Côte d'Ivoire (5 092,62 ha), ce massif de près de 17 632,62 hectares est reconnu pour ses valeurs écologiques exceptionnelles, son niveau élevé d'endémisme et l'importance de ses processus écologiques. Il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1981 (Guinée) et en 1982 (Côte d'Ivoire) au titre des critères (ix) et (x).

Malgré cette reconnaissance internationale, la Réserve demeure confrontée à des pressions anthropiques importantes, notamment liées aux activités minières industrielles et artisanales, à la fragmentation des habitats, aux empiètements agricoles, au braconnage, ainsi qu'aux insuffisances des dispositifs de gestion et de coordination transfrontalière. Ces facteurs ont conduit à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1992, statut qu'elle conserve à ce jour.

La gestion du site est assurée conjointement par le Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS) en Guinée et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) en Côte d'Ivoire, avec l'appui de l'UNESCO et de plusieurs partenaires techniques, scientifiques et financiers. Cette configuration confère à la gestion du bien une dimension transfrontalière nécessitant un renforcement des mécanismes de coordination, de planification et de suivi.

Dans ce contexte, le Plan Directeur d'Aménagement Intégré et de Gestion (PDAIG) 2026–2035 constitue le cadre stratégique de référence pour la gestion du bien sur une période de dix ans. Élaboré selon une approche participative et pluridisciplinaire, il repose sur un diagnostic approfondi des vulnérabilités du site, incluant des analyses écologiques, socio-économiques et institutionnelles ainsi que l'utilisation d'outils d'évaluation de l'efficacité de gestion.

Le PDAIG vise à assurer un système de gestion intégrée garantissant la préservation de l'intégrité écologique et de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien, tout en renforçant la coopération transfrontalière et en promouvant un développement durable au bénéfice des populations locales. Il s'appuie sur six programmes opérationnels couvrant l'ensemble des dimensions de la gestion du site : protection et restauration écologique, suivi écologique et recherche, appui aux populations, communication et valorisation, aménagement et équipements, ainsi que gouvernance et financement durable.

Structuré autour d'un cadre logique orienté résultats et d'un plan d'action pluriannuel, le PDAIG fixe des objectifs mesurables, notamment (i) l'augmentation du taux de couverture de la Réserve par les opérations de surveillance à plus de 80%, (ii) la réduction significative des activités illégales, en particulier le braconnage et l'exploitation minière illicite, (iii) la restauration progressive des habitats dégradés, (iv) l'amélioration mesurable de l'intégrité écologique du massif, (v) la mise en place d'un système harmonisé de suivi écologique transfrontalier et (vi) le renforcement effectif de la gouvernance conjointe entre les États parties.

Le plan intègre également une feuille de route spécifique visant à atteindre l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), conformément à la Décision 45 COM 7A.4 du Comité du patrimoine mondial, avec des jalons intermédiaires à l'horizon 2028 et une cible structurante à l'horizon 2030.

Le coût global du PDAIG sur la période 2026–2035 est estimé à 7,5 Millions USD, avec une priorisation des investissements sur les premières phases de mise en œuvre, notamment pour le renforcement des capacités opérationnelles, des infrastructures et des dispositifs de surveillance.

Le financement repose sur une combinaison de sources complémentaires, incluant les contributions des États parties (notamment la prise en charge des salaires et coûts structurels), l'appui de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI), les financements des partenaires techniques et financiers, les ressources propres du site, ainsi que le développement progressif de mécanismes innovants de financement durable, tels que les paiements pour services écosystémiques, les crédits carbone et, à terme, un mécanisme de financement transfrontalier.

Ainsi, le PDAIG 2026–2035 constitue un cadre intégré, stratégique et opérationnel, visant à assurer une gestion efficace, coordonnée et durable de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba, tout en créant les conditions nécessaires à l'amélioration de son état de conservation et à son retrait futur de la Liste du patrimoine mondial en péril.

AVANT-PROPOS

La Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba constitue un patrimoine naturel d'importance mondiale, emblématique de l'engagement des États d'Afrique de l'Ouest en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes. Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, elle incarne une responsabilité collective partagée, qui dépasse les frontières administratives pour s'inscrire dans une vision régionale de conservation.

Situé à la jonction de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Libéria, le massif du Mont Nimba forme un continuum écologique unique dont la préservation exige une coopération étroite et durable entre les États concernés. Si le bien du patrimoine mondial s'étend juridiquement sur les territoires ivoirien et guinéen, les dynamiques écologiques, les pressions anthropiques et les enjeux de conservation dépassent largement ces limites, justifiant une approche élargie intégrant pleinement le Libéria dans les efforts de gestion concertée.

Dans un contexte marqué par des pressions croissantes sur les ressources naturelles, le maintien du site sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1992 constitue un signal fort appelant à une mobilisation renforcée des États parties et de leurs partenaires. Face à ces défis, la Côte d'Ivoire et la Guinée, avec l'appui de l'UNESCO ainsi que des partenaires techniques et financiers, ont engagé l'élaboration du Plan Directeur d'Aménagement Intégré et de Gestion (PDAIG) 2026–2035.

Ce plan traduit une ambition renouvelée : celle de disposer d'un cadre stratégique intégré, opérationnel et orienté vers des résultats mesurables, permettant de répondre efficacement aux recommandations du Comité du patrimoine mondial, notamment en lien avec l'atteinte de l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste en péril.

Le PDAIG consacre une approche résolument transfrontalière et inclusive, fondée sur la coopération entre les institutions de gestion – l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et le Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS) – ainsi que sur l'implication active des autorités locales, des communautés riveraines, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Il vise à renforcer la cohérence des interventions, à améliorer l'efficacité des dispositifs de surveillance et de suivi écologique, et à promouvoir des solutions durables conciliant conservation et développement local.

À travers ses programmes opérationnels, le PDAIG entend impulser une transformation structurelle du système de gestion du site, en mettant l'accent sur la réduction effective des menaces, la restauration des habitats dégradés, le renforcement des capacités institutionnelles et la consolidation des mécanismes de financement durable.

Sa mise en œuvre reposera sur un engagement soutenu des États concernés, une coordination renforcée à l'échelle du massif et une mobilisation accrue des ressources. Elle constitue une opportunité stratégique de positionner le Mont Nimba comme un modèle de gestion intégrée et transfrontalière des biens du patrimoine mondial en Afrique.

En portant ce plan, les États réaffirment leur volonté commune de préserver ce patrimoine exceptionnel, de garantir la transmission de ses valeurs universelles aux générations futures et de créer les conditions de son retrait durable de la Liste du patrimoine mondial en péril.

INTRODUCTION

La Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) constitue l'un des sites naturels les plus remarquables d'Afrique de l'Ouest. Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1981 au titre des critères (ix) et (x), elle se distingue par ses valeurs écologiques exceptionnelles, son niveau élevé d'endémisme et son rôle déterminant dans la conservation de la biodiversité régionale. D'une superficie totale d'environ 17 632,62 hectares, elle est partagée entre la République de Guinée (12 540 ha) et la République de Côte d'Ivoire (5 092,62 ha), s'inscrivant ainsi dans une dynamique de gestion transfrontalière qui conditionne largement son efficacité.

La Réserve abrite une diversité biologique remarquable, comprenant des espèces endémiques uniques et menacées d'extinction, ainsi que des habitats forestiers et montagnards irremplaçables. Ces caractéristiques confèrent au massif du Mont Nimba une importance écologique de portée mondiale, justifiant son inscription sur la Liste du patrimoine mondial et la mobilisation continue de la communauté internationale pour sa conservation.

Cependant, malgré ces valeurs exceptionnelles, la RNIMN demeure confrontée à des pressions anthropiques significatives. Les activités minières, la fragmentation des habitats, les empiètements agricoles, les conflits hommes-faune, ainsi que les insuffisances et le manque d'harmonisation des dispositifs de gestion entre les États parties, continuent d'affecter l'intégrité écologique du site. Ces facteurs ont conduit à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1992, statut qu'elle conserve à ce jour. Les efforts de gestion engagés ont permis des avancées notables, tout en mettant en évidence la nécessité de renforcer l'approche intégrée, la coordination transfrontalière et l'efficacité des interventions.

Dans ce contexte, plusieurs défis structurants persistent et compromettent la conservation durable du bien. Il s'agit notamment de la faiblesse de la coordination entre les trois États concernés (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria), de l'absence ou de la non-actualisation d'outils de gestion harmonisés, de l'insuffisance de moyens financiers et humains, de la pression croissante des activités minières, de la faible implication des communautés locales dans les mécanismes de gouvernance, du manque de coordination du suivi écologique et de la recherche scientifique, ainsi que de l'insuffisance d'opérations conjointes de surveillance entre les parties ivoirienne et guinéenne.

Face à ces enjeux, l'élaboration du Plan Directeur d'Aménagement Intégré et de Gestion (PDAIG) 2026–2035 s'impose comme une réponse stratégique visant à structurer, coordonner et renforcer les actions de conservation à l'échelle du bien. Ce plan constitue le cadre de référence pour la planification et la mise en œuvre concertée des interventions sur une période de dix ans, en cohérence avec les politiques nationales et les orientations de la Convention du patrimoine mondial. Il vise à assurer la préservation de l'intégrité écologique et des valeurs universelles exceptionnelles du site, tout en renforçant la gouvernance transfrontalière, en améliorant l'efficacité des dispositifs de surveillance, en développant des moyens de subsistance durables pour les populations locales, en consolidant le suivi écologique et la recherche scientifique, et en mobilisant des financements pérennes.

Le PDAIG s'inscrit également dans la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial, notamment la Décision 45 COM 7A.4 relative à l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR). À ce titre, il constitue non seulement un instrument de planification, mais également un outil de pilotage d'une trajectoire de sortie de la Liste en péril, fondée sur des résultats mesurables en matière de réduction des menaces, de restauration des habitats dégradés et d'amélioration de l'intégrité écologique du site.

L'élaboration du PDAIG a été conduite selon une démarche participative et pluridisciplinaire, associant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du bien, notamment les structures nationales de gestion (OIPR et CEGENS), les autorités administratives, les communautés locales, la société civile, les institutions de recherche et les partenaires techniques et financiers. Elle s'est appuyée sur un diagnostic approfondi de la gestion, incluant des outils d'évaluation reconnus tels que l'IMET et le METT, des analyses écologiques et socio-économiques, ainsi que des consultations multi-acteurs ayant permis de définir des orientations stratégiques partagées.

Ainsi conçu, le PDAIG constitue un cadre intégré et opérationnel visant à assurer une gestion efficace, coordonnée et durable de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba, en réponse aux défis actuels et aux exigences internationales, et à créer les conditions nécessaires à l'amélioration de l'état de conservation du bien et à son retrait futur de la Liste du patrimoine mondial en péril.



TITRE I : PRESENTATION DE LA RESERVE DU MONT NIMBA

CHAPITRE 1 : DESIGNATION ET SITUATION

1.1 Situation géographique et administrative

La Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) couvre une superficie totale d'environ 17 632,62 hectares. Cette aire protégée est répartie entre la République de Guinée (12 540 ha) et la République de Côte d'Ivoire (5 092,62 ha) (UNESCO, 2019 ; IUCN, 2020) (Figure 1). Elle est localisée dans une zone frontalière tripartite incluant également le Libéria, au sein de la dorsale guinéenne, reconnue comme l'un des principaux centres d'endémisme et de diversification biologique d'Afrique de l'Ouest (White, 1983 ; IUCN, 2014).

Du côté ivoirien, la partie de la réserve est située dans la Région du Tonkpi (District des Montagnes), principalement dans le Département de Danané, caractérisé par un relief accidenté et une forte pluviométrie (MINEDD, 2018).

En République de Guinée, la partie de la réserve se trouve dans la Région administrative de Nzérékoré, plus précisément dans la Préfecture de Lola, au sein de la Guinée Forestière, une zone marquée par une forte hétérogénéité écologique et une grande richesse biologique (IUCN, 2014 ; UNESCO, 2019) (Cf. figure 1).

Le massif du Mont Nimba, dominé par le Mont Richard-Molard (1 752 mètres), constitue l'un des reliefs les plus élevés d'Afrique de l'Ouest (Vallée *et al.*, 2003). Cette configuration transfrontalière et sa topographie escarpée confèrent à la réserve une importance écologique majeure. La RNIMN sert notamment de refuge à de nombreuses espèces endémiques et représente un site clé pour la conservation de la biodiversité régionale (Myers *et al.*, 2000).

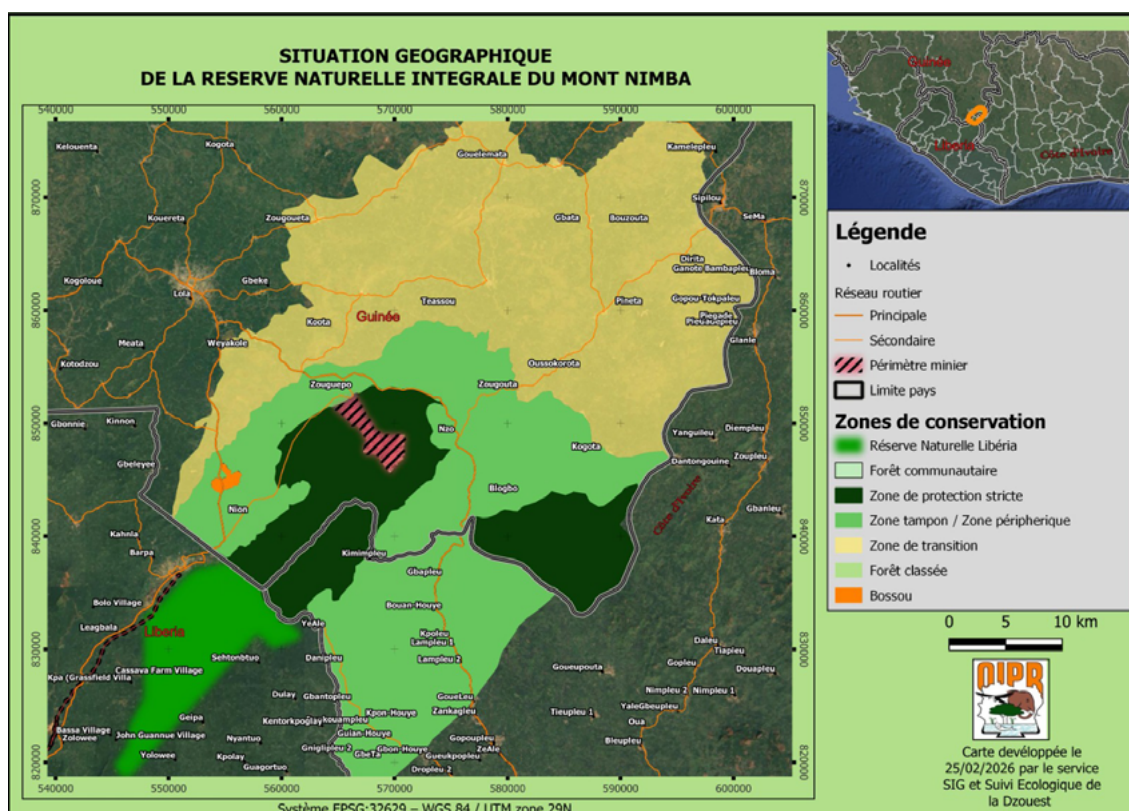


Figure 1 : Situation géographique et administrative de la Réserve du Mont Nimba

1.2 Historique

1.2.1 Création

L'établissement de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) a été mis en œuvre simultanément dans les deux pays. La partie guinéenne a été initialement mise en forêt classée en 1943 (arrêté de 1943), avant d'être officiellement classée « **Réserve naturelle intégrale** » par décret colonial en 1944 (UNESCO, 1981 ; IUCN, 2020). Parallèlement, la partie ivoirienne a également été instituée comme réserve stricte en 1944 (UNESCO, 1981 ; IUCN, 2020).

En reconnaissance de son intérêt exceptionnel dû à sa riche biodiversité, la variété de ses écosystèmes et la présence d'espèces endémiques, l'ensemble transfrontalier a ensuite été inscrit au Patrimoine Naturel Mondial de l'UNESCO. La partie guinéenne a été reconnue dès 1981, suivie de l'intégration de la partie ivoirienne en 1982, concrétisant ainsi son statut international (UNESCO, 1981 ; Biopama / IUCN, 2009).

Cependant, dès 1992, le massif fut inscrit sur la Liste des sites du patrimoine mondial « en péril » (UNESCO, 1992). Cette décision fut motivée par des menaces croissantes, notamment l'ouverture de concessions et l'exploitation de minerai de fer touchant ou jouxtant la réserve, ainsi que l'arrivée massive de réfugiés libériens dans les zones périphériques, ce qui compromettait gravement l'intégrité écologique et la gestion du site (IUCN / UNEP-WCMC, 2020).

Malgré les tentatives de conservation et de renforcement de la gestion menées depuis cette date, la RNIMN demeure sous la menace constante des pressions liées aux activités minières (en Guinée et dans les zones voisines). Ces menaces, combinées aux limites institutionnelles et financières pour assurer une protection efficace, continuent de compromettre les valeurs écologiques fondamentales pour lesquelles la Réserve a été inscrite (IUCN / UNEP-WCMC, 2020 ; rapport de suivi 2019 de l'UNESCO).

1.2.2. Structure antérieure de gestion

La gestion de la RNIMN avant les structures dédiées actuelles (OIPR et CEGENS) reposait sur des cadres administratifs nationaux et des initiatives scientifiques.

1.2.2.1 Gestion en période coloniale, avant 1958

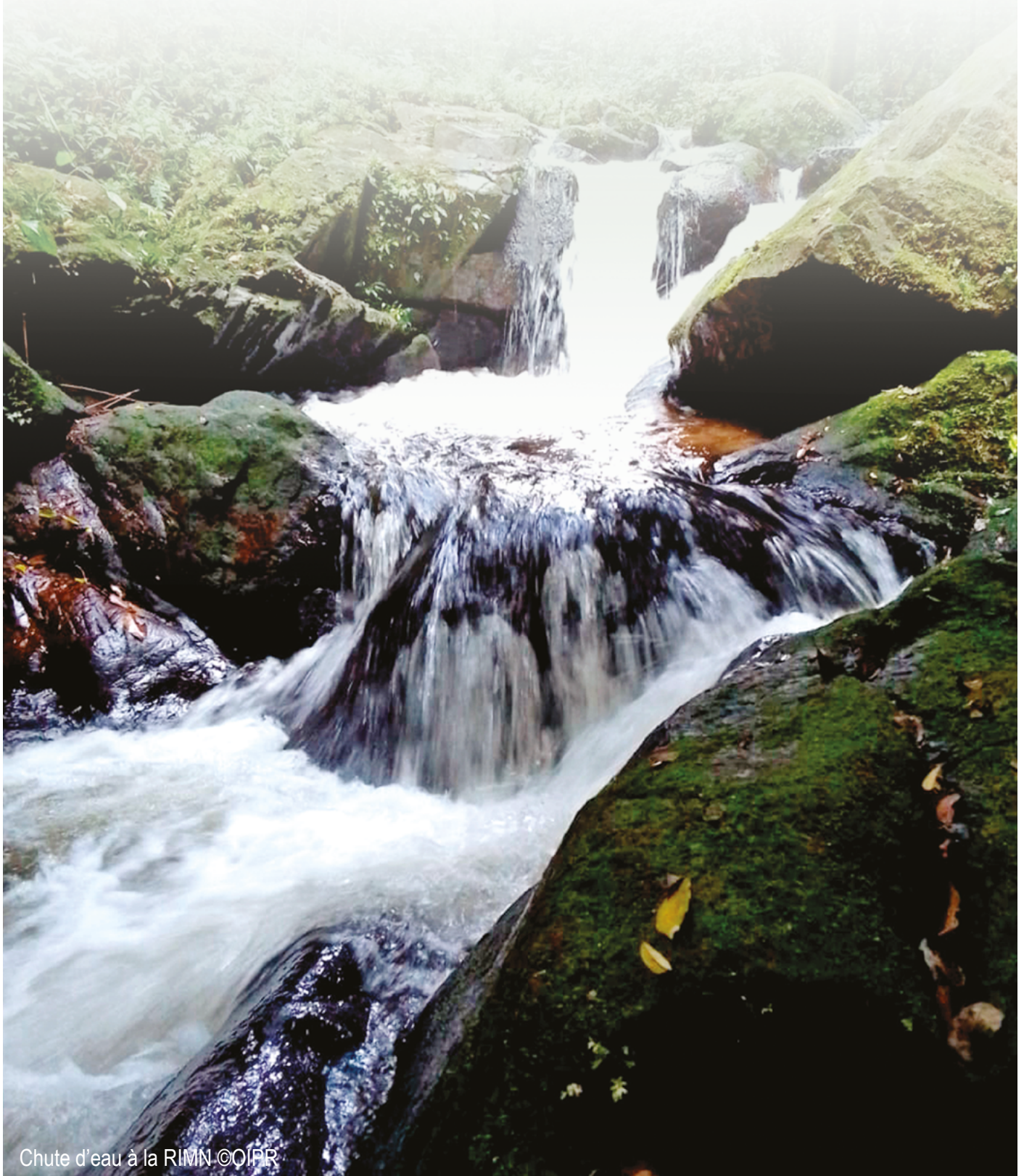
La gestion initiale de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba fut établie sous l'autorité coloniale française. À la suite de la création de la Réserve par décret en 1944, l'administration de tutelle et la surveillance de la zone étaient assurées par les Services Forestiers de l'Afrique Occidentale Française (AOF), (Décret de classement, 1944). Le principal objectif était d'appliquer la Protection Intégrale, un statut qui interdisait strictement toute exploitation ou activité susceptible de dégrader l'environnement naturel. De plus, une forte dimension scientifique accompagnait cette gestion : une Station de Recherches Scientifiques fut mise en place à Ziéla (en Guinée actuelle), afin de permettre l'étude approfondie et la connaissance de la biodiversité unique de ce massif, (UNESCO, 1982).

1.2.2.2 Gestion nationale des années 1958/1960 à 1990

Après l'accès à l'indépendance, la responsabilité de la gestion est revenue aux États. Les principaux acteurs de la surveillance et de la conservation étaient les Directions Nationales des Eaux et Forêts ou les services environnementaux des pays concernés, à savoir la Guinée et la Côte d'Ivoire, (Lois nationales sur la faune et la forêt, 1960). Cette période fut marquée par une insuffisance chronique de moyens financiers et humains, ce qui a rendu la coordination difficile et l'application des mesures de protection inconstante face aux menaces croissantes telles que le braconnage et l'empiétement agricole, (Rapports nationaux d'évaluation, 1985). Parallèlement, le rôle scientifique était parfois soutenu par d'autres initiatives : par exemple, au Libéria voisin, la société minière LAMCO a maintenu une station biologique à Yéképa, qui a servi de centre de recherche important entre 1964 et les années 1980, (Lamotte & Roy, 1998).

1.2.2.3 Cadre International et planification des années 1980 - 1990

L'importance écologique mondiale du Mont Nimba a conduit à une intervention accrue des organismes internationaux. L'intervention des organismes internationaux a formalisé des plans de gestion, même si leur application a été difficile. L'inscription de la partie guinéenne sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1981, ainsi que son statut de Réserve Mondiale de Biosphère la même année, ont entraîné l'implication de l'UNESCO et de l'UICN, (UNESCO, 1981). Cette collaboration visait à encadrer la gestion par des standards internationaux, notamment à travers l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Réserve de la Biosphère. Approuvé en Guinée en 1991 et révisé en 1993, ce plan constituait l'outil de planification désigné pour assurer une gestion cohérente. Néanmoins, l'instabilité et le manque de financement ont souvent laissé ce cadre de référence caduque, soulignant le fossé entre la planification théorique et sa mise en œuvre effective sur le terrain, (UICN, 1995).



Chute d'eau à la RIMN ©OIPR

CHAPITRE 2 : MILIEU NATUREL

2.1 Climat

Le climat de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba est de type subéquatorial humide à influence montagnarde, fortement contrôlé par l'altitude et l'exposition des versants (White, 1983 ; UNESCO, 2019). La pluviométrie annuelle moyenne varie généralement entre 1 600 mm dans les zones périphériques de basse altitude et jusqu'à 3 000 mm, voire localement plus de 3 200 mm, dans les zones sommitales, en raison de l'effet orographique du massif (IUCN, 2014 ; UNEP-WCMC, 2017).

Le régime climatique (Figure 2) est caractérisé par :

- une saison sèche relative s'étendant de décembre à février, marquée par l'influence de l'harmattan, une baisse de l'humidité relative et une diminution significative des précipitations ;
- une saison pluvieuse longue de mars à novembre, durant laquelle sont enregistrées les plus fortes intensités pluviométriques (UNESCO, 2019).

Les températures moyennes annuelles dans l'espace Nimba (aire protégée et périphéries y compris sites protégés) sont supérieures à 20°C. L'amplitude thermique quotidienne est plus marquée en altitude (IUCN, 2014 ; White, 1983). Ces conditions climatiques favorisent l'installation d'une mosaïque d'écosystèmes comprenant forêts, savanes montagnardes et prairies d'altitude, qui contribuent fortement à la richesse biologique exceptionnelle du massif (Myers et *al.*, 2000 ; UNESCO, 2019).

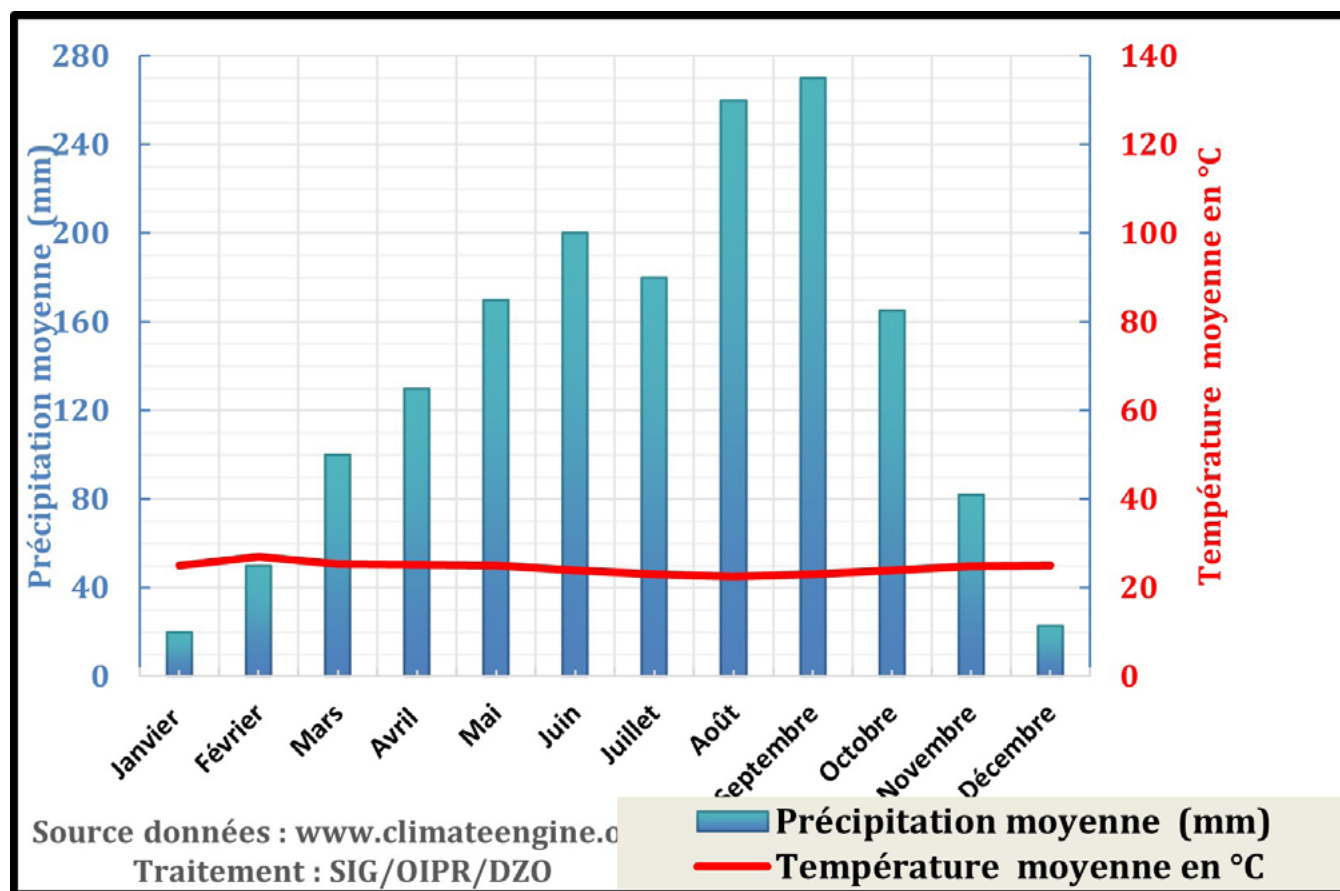


Figure 2 : Diagramme ombro-thermique de la RIMN de 2013 à 2023

2.2 Topographie, géologie et sols

Les Monts Nimba constituent un massif montagneux de la chaîne guinéenne, avec des altitudes comprises entre 400 m et 1 752 m. Le relief accidenté, avec ses sommets isolés et ses versants abrupts, confère au massif une forte diversité de microclimats et d'habitats.

Ils se présente sous la forme d'une crête étroite s'étendant du nord-est au sud-ouest à travers la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Libéria. Son relief est extrêmement accidenté, caractérisé par des pentes très raides et un gradient altitudinal marqué. Il culmine à 1752 mètres au Mont Richard-Molard, se distinguant comme un important château d'eau régional (UNESCO, 2024).

Sur le plan géologique, le massif est formé de roches précambriennes riches en minerais de fer et de cobalt. Les sols majoritairement ferrallitiques, sont peu fertiles mais favorisent le développement de formations forestières et de prairies d'altitude uniques, qui renforcent l'originalité écologique du site.

Le massif est un inselberg, c'est-à-dire une structure géologique isolée dominée par des formations rocheuses d'origine précambrienne, principalement composées des quartzites, schistes et gneiss. L'élément géologique le plus remarquable est la présence de quartzite à magnétite et hématite, qui confère au massif sa grande résistance à l'érosion ainsi qu'une richesse en minerais de fer de haute qualité (IUCN, 2019).

Ces caractéristiques géologiques influencent directement les sols : ils sont majoritairement des Ferralsols et des Latérites sur les pentes, typiques des zones tropicales, et sont généralement oligotrophes (pauvres en nutriments) et acides. Aux plus hautes altitudes, on trouve des sols peu profonds et squelettiques (lithosols), contenant de fortes concentrations de fragments de roche (White, 1983).

2.3 Hydrographie

Le massif du Mont Nimba constitue un véritable « château d'eau » d'envergure régionale en Afrique de l'Ouest, jouant un rôle structurant dans l'alimentation de plusieurs grands bassins fluviaux, notamment ceux du fleuve Niger, du Cavally et du Saint-Paul (UNESCO, 2020 ; IUCN, 2014). Le point culminant du massif atteint 1 752 m d'altitude, générant un important effet orographique favorable à la condensation et à la concentration des précipitations (UNESCO, 2019).

La pluviométrie annuelle moyenne varie généralement entre 1 600 et 3 200 mm/an, avec des maxima enregistrés dans les zones sommitales, ce qui favorise la présence d'un réseau dense de sources naturelles, estimé à plus de cinquante sources pérennes (UNEP-WCMC, 2017 ; PAPFor, 2018). Ces sources donnent naissance à de nombreux cours d'eau de tête de bassin (premier et second ordre), dont le régime est majoritairement pérenne dans les secteurs forestiers et plus intermittent sur les versants exposés (IUCN, 2014).

La couverture forestière, relativement bien conservée entre environ 400 m et 1 600 m d'altitude, joue un rôle fondamental dans la régulation du cycle hydrologique, notamment par l'interception des précipitations, l'augmentation de l'infiltration, la recharge des nappes phréatiques et la limitation de l'érosion hydrique (UNESCO, 2020 ; PAPFor, 2024).

Ainsi, le réseau hydrographique du Mont Nimba assure des fonctions écologiques majeures telles que la stabilisation des débits (soutien d'étiage et atténuation des crues), le maintien de la qualité physico-chimique des eaux et l'approvisionnement en eau des écosystèmes et des populations situées en aval (IUCN, 2014 ; UNEP-WCMC, 2017). La conservation de ces fonctions hydrologiques apparaît donc comme un enjeu central pour la durabilité écologique de la Réserve.

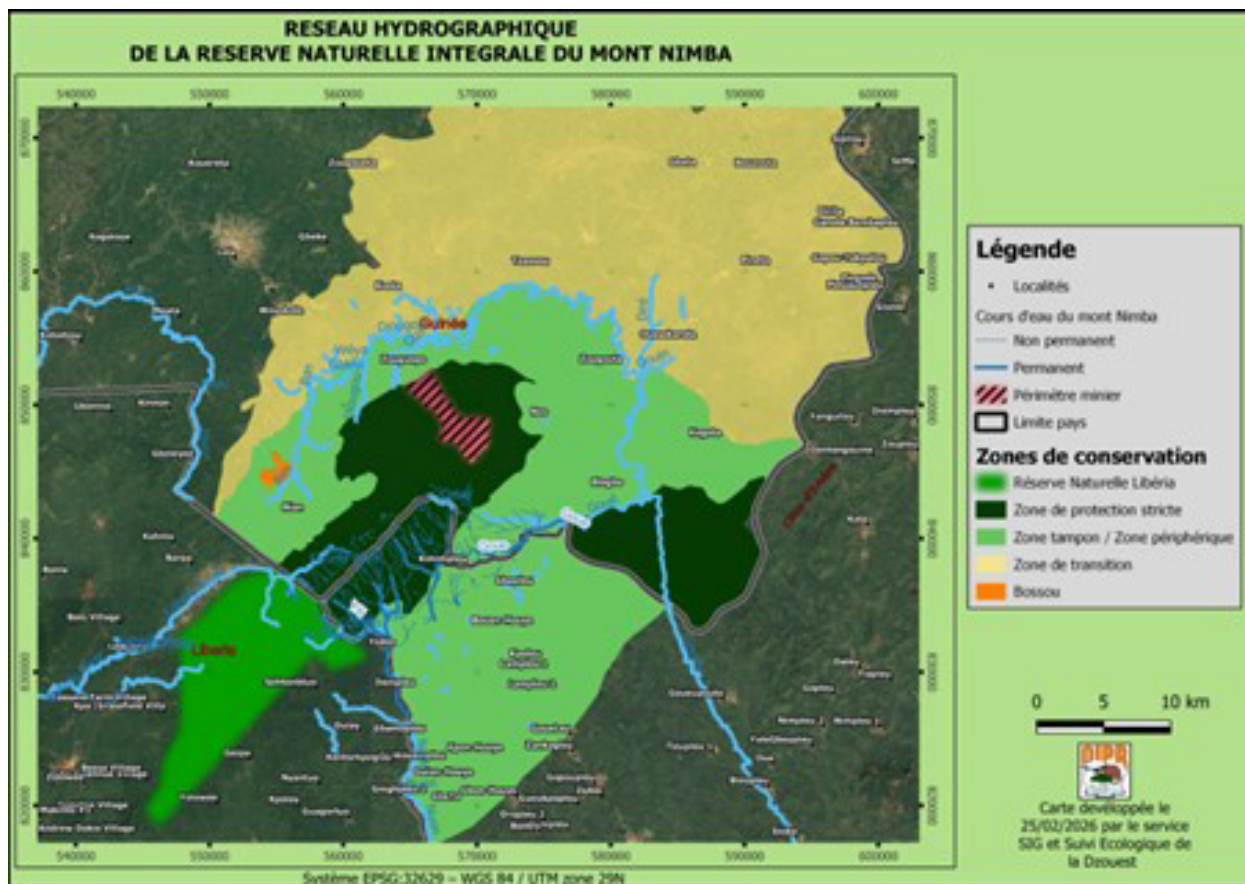


Figure 3 : Réseau hydrographique de la Réserve du Mont Nimba

2.4 Habitats et diversité floristique

La flore du Mont Nimba est d'une richesse remarquable : plus de 2 000 à 2 500 espèces végétales vasculaires y ont été recensées, parmi lesquelles un nombre important d'espèces endémiques ou quasi-endémiques (Comité du patrimoine mondial, 2012 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020). Cette richesse exceptionnelle est rendue possible d'une part, par la grande variété des habitats de la Réserve et d'autre part, par un gradient altitudinal prononcé (de la base aux sommets) et associant des conditions écologiques très diversifiées.

Les principaux types d'habitats identifiés à l'intérieur de la réserve sont les suivants :

- forêts denses humides de basse et moyenne altitude : sur les altitudes comprises entre 600 et 1 000 m, on retrouve une forêt semi-décidue / sempervirente de type forêt guinéenne d'Afrique de l'Ouest, avec un couvert fermé, canopée émergente, forte richesse en arbres tropicaux et lianes (Monts Nimba Unite Heritage, 2024 ; UNEP-WCMC, 2020) ;
- forêts montagnardes : entre 600 et 700 m d'altitude, la végétation évolue vers des forêts de montagne, souvent riches en épiphytes (fougères, mousses, orchidées, etc.) adaptées à l'humidité élevée et aux nuages fréquents sur les versants (UNEP-WCMC, 2020) ;
- prairies d'altitude et savanes herbeuses / montagnardes : au-delà de l'étage forestier, sur les crêtes et plateaux (souvent > 1 200 m), les sommets et arêtes du massif sont couverts de pelouses d'altitude et de savanes, montagnardes milieux herbacés ouverts dominés par des graminées adaptées, formant un contraste marqué avec les forêts. Ces prairies d'altitude abritent une flore herbacée et rupicole spécialisée ;
- zones rocheuses, rupicoles et d'affleurements : les falaises, rochers, ravines, zones de quartzite et les bords de ruisseaux ou torrents favorisent la présence de micro-habitats, fissures rocheuses, peuplements rupicoles, végétation de talwegs contribuant à la diversité globale de la flore. Ces habitats constituent des niches écologiques pour des espèces spécialisées, souvent endémiques.

Parmi les espèces végétales emblématiques du massif figurent des plantes endémiques ou quasi-endémiques. Par exemple, certaines fougères et herbacées rupicoles sont connues uniquement de ce massif (Lamotte, 1949 ; Lamotte & Roy, 1998), témoignant d'une longue histoire d'isolement biogéographique et d'évolution propre au Nimba (Lamotte, 1949 ; UNESCO, 2012). De plus, bien que la littérature cite la présence d'orchidées spécifiques telles que *Angraecum nimbaense* dans les inventaires anciens, ces mentions doivent être nuancées dans l'état actuel des connaissances systématiques ce qui illustre la nécessité d'inventaires botaniques actualisés.

Cette mosaïque d'habitats, combinée à l'isolement du massif et à son gradient écologique, confère à la réserve une diversité floristique exceptionnelle ainsi qu'un potentiel élevé d'endémisme et de spéciation. C'est l'un des atouts majeurs pour lesquels la réserve a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et demeure un site de référence pour la conservation de la biodiversité ouest-africaine (Comité du patrimoine mondial, 2012 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

2.5 État de la dynamique végétale

Les habitats forestiers de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba connaissent une fragmentation progressive du couvert végétal, principalement liée à l'extension des activités agricoles (agriculture sur brûlis, cultures vivrières et de rente) et aux pressions induites par les activités minières légales et illégales, en particulier dans les zones périphériques et de basse altitude (UNESCO, 2019 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

Les forêts denses humides de basse altitude apparaissent comme les plus fortement affectées par ces dynamiques de dégradation, du fait de leur plus grande accessibilité, de la proximité des villages et des axes de circulation, ainsi que de la conversion progressive des terres forestières en mosaïques agroforestières et en parcelles cultivées (FAO, 2016 ; IUCN, 2014). Cette fragmentation se traduit par une réduction de la surface des habitats continus, une augmentation des lisières forestières et une modification de la composition floristique, favorisant les espèces pionnières et héliophiles au détriment des espèces forestières strictes (Laurance et al., 2011).

À l'inverse, les zones de moyenne et de haute altitude, en raison de leur topographie accidentée, de la difficulté d'accès et de leur statut de protection plus strictement respecté, conservent encore une intégrité écologique relativement élevée, avec des peuplements forestiers et des formations montagnardes peu perturbés (IUCN/UNEP-WCMC, 2020). Ces secteurs jouent ainsi un rôle de refuge pour de nombreuses espèces forestières sensibles aux perturbations (White, 1983).

Des processus de régénération naturelle sont observés dans certaines zones anciennement perturbées, notamment par la mise en place de jachères forestières, la recolonisation par des espèces pionnières (*Musanga cecropioides*, *Alchornea cordifolia*, etc.) et le développement progressif de jeunes peuplements secondaires (FAO, 2016 ; Chazdon, 2014). Toutefois, cette dynamique reste limitée dans les secteurs fortement impactés, où la pression humaine demeure constante, empêchant l'installation de stades de maturité forestière et ralentissant significativement les trajectoires de restauration écologique (Chazdon, 2014 ; IUCN, 2014).

Dans ce contexte, la dynamique végétale actuelle du Mont Nimba se caractérise par un équilibre fragile entre les capacités de résilience naturelle des écosystèmes forestiers et l'intensité des pressions anthropiques, ce qui justifie le renforcement des mesures de protection, de restauration écologique et de gestion durable des habitats (UNESCO, 2019 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

2.6 Faune

La faune de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba se caractérise par une diversité remarquable, avec plus de 500 espèces de vertébrés recensées, incluant des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens et une importante diversité d'espèces aquatiques (Lamotte, 1949 ; UNESCO, 2019 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020). Cette richesse faunique est directement liée à la diversité des habitats, au fort gradient altitudinal et à la position biogéographique unique du massif, situé à la jonction entre les domaines forestiers guinéens et les formations de savanes soudano-guinéennes (White, 1983).

2.6.1 Mammifères

Parmi les espèces emblématiques, la réserve abrite des populations résiduelles du chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*). Cette sous-espèce est aujourd'hui classée En danger critique d'extinction (CR) à l'échelle mondiale, en raison de la fragmentation de son habitat, du braconnage et de la pression humaine croissante dans ses aires de répartition (Kormos *et al.*, 2003 ; IUCN, 2024).

Le léopard africain (*Panthera pardus*), espèce de grand carnivore à large distribution historique, est toujours présent dans certaines zones de la réserve, bien que ses populations soient fragmentées et en régression. Il est actuellement classé Vulnérable (VU) sur la Liste rouge de l'IUCN, selon les évaluations les plus récentes, en raison de la perte d'habitat, de la diminution de ses proies naturelles et des conflits avec les activités humaines (Stein *et al.*, 2020 ; IUCN, 2024).

La réserve revêt également une importance particulière pour la conservation du Micropotamogale de Lamotte (*Micropotamogale lamottei*), petit mammifère semi-aquatique strictement endémique du massif du Mont Nimba. En raison de sa distribution limitée et des menaces liées aux activités humaines, elle est classée Vulnérable (VU) sur la Liste rouge de l'IUCN (IUCN, 2025). La présence de cette espèce endémique confère au Mont Nimba une valeur de conservation exceptionnelle à l'échelle régionale et mondiale.

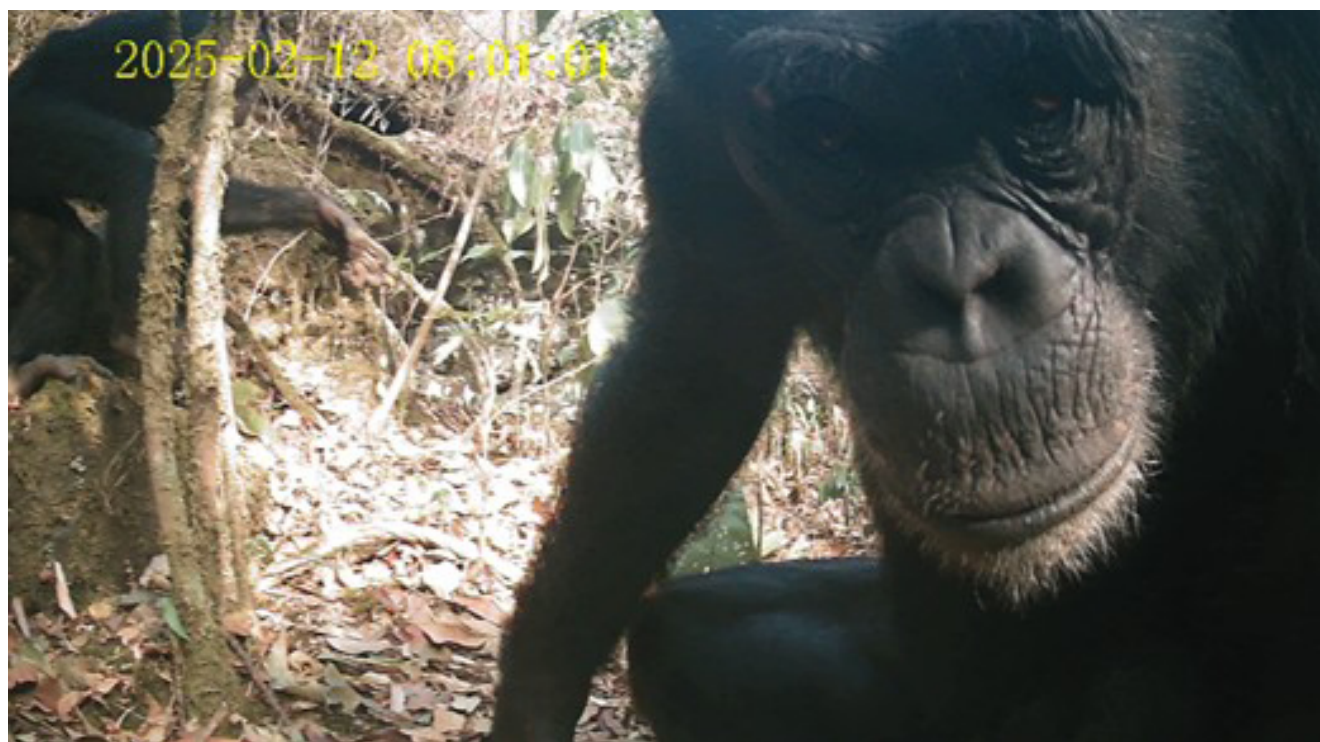


Photo 1 : Chimpanzé d'Afrique de l'Ouest dans la Réserve du Mont Nimba

2.6.2 Avifaune

L'avifaune de la RNIMN comprend de nombreuses espèces forestières spécialisées, ainsi que plusieurs espèces endémiques de la région guinéo-forestière, et des espèces menacées à l'échelle mondiale, faisant du massif une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO / IBA) (BirdLife International, 2018).

La RNIMN joue en outre un rôle majeur en tant que refuge pour les espèces migratrices, tant paléarctiques qu'intra-africaines, grâce à la présence de corridors écologiques relativement fonctionnels et à la diversité des micro-habitats (UNESCO, 2019).

2.6.3 Amphibiens et reptiles

Parmi les espèces emblématiques, le crapaud vivipare du Mont Nimba (*Nimbaphrynoides occidentalis*) constitue un cas unique d'adaptation évolutive. Cette espèce, strictement endémique du sommet du massif, figure parmi les amphibiens les plus menacés au monde et est classée En danger critique d'extinction (CR) sur la Liste rouge de l'UICN, en raison de sa répartition extrêmement restreinte et de la dégradation de son habitat (Xavier, 1978 ; IUCN, 2024).



Photo 2 : Crapaud vivipare du Mont Nimba

2.6.4 Faune ichthyologique et espèces aquatiques

La faune de la RNIMN inclut une importante diversité d'espèces aquatiques (Lamotte, 1949 ; UNESCO, 2019 ; IUCN/ UNEP-WCMC, 2020). Le massif constitue une zone de transition écologique unique entre les écosystèmes de forêts denses humides et les formations de savanes, ce qui favorise la coexistence d'assemblages fauniques typiques de ces deux grands biomes (White, 1983 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

2.7 Services écosystémiques

La Réserve du Mont Nimba (RNIMN) fournit l'ensemble de services écosystémiques essentiels aux échelles locale, nationale et régionale, en raison de sa position de château d'eau, de la richesse de sa biodiversité et de l'intégrité relative de ses habitats naturels (MEA, 2005 ; UNESCO, 2019) (Tableau 1).

En matière de régulation hydrologique, le massif joue un rôle stratégique dans l'alimentation et la stabilisation des débits de plusieurs bassins fluviaux transfrontaliers, notamment ceux du Niger, du Cavally et du Saint-Paul, en contribuant à la recharge des nappes, à l'atténuation des crues et au soutien des étiages (UNEP-WCMC, 2017 ; IUCN, 2020).

La réserve contribue également au maintien de la fertilité des sols grâce à la couverture forestière permanente, à l'accumulation de matière organique et au recyclage des nutriments, favorisant la stabilité des horizons pédologiques et la régénération naturelle de la végétation (Lal, 2004 ; FAO, 2015).

En tant qu'écosystème forestier montagnard, la RNIMN participe de manière significative à la séquestration du carbone et à la régulation du microclimat régional, par le stockage de carbone dans la biomasse aérienne et souterraine ainsi que dans les sols forestiers, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques (IPCC, 2019 ; Pan *et al.*, 2011).

Sur le plan socio-économique, la réserve et ses zones périphériques constituent une source importante de produits forestiers non ligneux – notamment plantes médicinales, fruits sauvages, champignons, miel et fibres végétales qui contribuent à la sécurité alimentaire, aux revenus des ménages et à la pharmacopée traditionnelle (Belcher *et al.*, 2005 ; CIFOR, 2017).

Enfin, la RIMN revêt une valeur culturelle et spirituelle majeure pour les populations riveraines. Il est considéré comme un espace sacré, riche en sites rituels, forêts sacrées et traditions locales, participant à l'identité culturelle et à la cohésion sociale des communautés locales (UNESCO, 2003 ; Dudley *et al.*, 2010).

Tableau 1 : Synthèse des services écosystémiques fournis par la RIMN

Catégorie de services	Types de services	Description
Services d'approvisionnement	Ressources en eau	Château d'eau alimentant plusieurs bassins versants (Cavally, Cestos, Sassandra) pour l'eau potable, l'irrigation et l'élevage
	Produits forestiers non ligneux (PFNL)	Fruits sauvages, plantes médicinales, miel, champignons
	Ressources alimentaires	Gibier, poissons, produits de cueillette
	Ressources génétiques	Réservoir de biodiversité végétale et animale utile à la recherche et à la conservation
Services de régulation	Régulation du cycle de l'eau	Infiltration, recharge des nappes, réduction des inondations
	Régulation climatique	Stockage du carbone, atténuation des effets du changement climatique
	Protection des sols	Limitation de l'érosion grâce à la couverture forestière
	Régulation biologique	Contrôle naturel des ravageurs et des maladies
Services culturels	Valeur patrimoniale	Site classé Patrimoine mondial de l'UNESCO et Réserve de biosphère
	Recherche et éducation	Site d'étude pour les sciences écologiques et biologiques
	Écotourisme	Paysages montagnards, biodiversité exceptionnelle
	Valeurs spirituelles	Sites sacrés et traditions culturelles locales
Services de soutien (support)	Maintien de la biodiversité	Forte diversité et endémisme de la faune et de la flore
	Production primaire	Base des chaînes alimentaires
	Cycle des nutriments	Recyclage de la matière organique
	Formation des sols	Processus naturels assurant la fertilité des sols

CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL

3.1. Population

Les zones périphériques de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) sont occupées par plusieurs communautés rurales issues principalement des groupes ethnolinguistiques de l'Ouest guinéen et forestier, caractérisées par une forte dépendance aux ressources naturelles pour leur subsistance (UNDP, 2018 ; FAO, 2016).

Sur le plan culturel, les communautés riveraines entretiennent également un lien fort avec le massif du Mont Nimba, à travers des pratiques traditionnelles, des restrictions coutumières et des sites sacrés, qui jouent un rôle non négligeable dans la régulation locale de l'accès aux ressources naturelles et dans la transmission des savoirs environnementaux (Dudley *et al.*, 2010).

3.2. Démographie

La densité humaine dans les zones d'influence directe de la réserve est relativement faible, estimée entre 30 et 50 habitants/km².

Cependant, cette densité connaît une augmentation localisée, particulièrement dans les secteurs transfrontaliers où les mouvements migratoires, les dynamiques minières et les échanges commerciaux favorisent la concentration de populations (UNDP, 2018 ; INS Côte d'Ivoire, 2019).

3.3. Activités économiques

Les systèmes de production des communautés riveraines sont dominés par une agriculture pluviale extensive et d'autres activités d'exploitation de ressources.

3.3.1. Agriculture

Les systèmes de production sont dominés par une agriculture pluviale extensive, centrée principalement sur :

- les cultures vivrières : le riz, le manioc et la banane plantain ;
- les cultures de rente : le café, le cacao et l'hévéa, qui constituent des sources majeures de revenus monétaires pour les ménages (FAO, 2016).

3.3.2. Élevage

Les activités d'élevage extensif, essentiellement de bovins, caprins et volailles traditionnelles, restent secondaires mais contribuent à la diversification des moyens d'existence et à la sécurité alimentaire, bien qu'elles soient limitées par la disponibilité des pâturages et les contraintes sanitaires (World Bank, 2019).

3.3.3. Pêche et aquaculture

Dans les régions bordant la RIMN, l'activité de pêche est principalement pratiquée dans les cours d'eau qui prennent leur source dans le massif, fournissant une source vitale de protéines aux communautés riveraines. Cependant, cette pêche est généralement de type artisanal et de subsistance, utilisant des techniques traditionnelles adaptées aux petits cours d'eau, et sa production reste limitée et locale.

L'aquaculture, en revanche, est une activité encore peu développée dans la zone immédiate de la Réserve, bien qu'elle représente un potentiel pour diversifier les sources de revenus et alléger la pression sur les stocks halieutiques naturels. Les initiatives existantes se concentrent souvent sur de petites installations d'élevage de tilapias ou de clarias, nécessitant un investissement et un encadrement technique accrus pour une production significative.

3.3.4. Agro-industries

L'émergence et le développement des agro-industries dans la région sont intimement liés aux cultures de rente dominantes dans les piémonts du Nimba. Ces industries transforment les produits agricoles locaux, notamment le café et le cacao, ainsi que le palmier à huile dans certaines zones. Les agro-industries comprennent souvent des unités de première transformation comme des décortiqueuses, des séchoirs, et des petites huileries artisanales ou semi-industrielles. Leur présence a un impact double sur l'environnement socio-économique : d'une part, elles fournissent des débouchés commerciaux et des emplois aux populations rurales, contribuant à la monétarisation de l'économie.

D'autre part, l'augmentation de la demande en matières premières qu'elles engendrent encourage l'expansion des surfaces cultivées, ce qui intensifie la pression pour l'empiètement sur les zones forestières et la déforestation autour de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (UICN/UNESCO, 2019).

3.3.5. Production de bois d'œuvre

L'exploitation forestière, souvent de manière informelle, constitue une activité génératrice de revenus, mais exerce une pression significative sur les écosystèmes, notamment par la déforestation et la dégradation des sols (UNEP, 2015 ; IUCN, 2020).

3.3.6. Produits forestiers non ligneux et autres ressources

3.3.6.1. Produits comestibles et d'artisanat

Les populations riveraines du Mont Nimba dépendent largement de la Réserve et de sa zone périphérique pour divers produits forestiers non ligneux (PFNL). Ces produits comprennent une large gamme de ressources essentielles à la subsistance et à la culture locale. Parmi les produits comestibles, on retrouve des fruits sauvages, des tubercules, des champignons, ainsi que des feuilles et des plantes utilisées comme légumes ou condiments.

Quant aux produits d'artisanat, ils sont fabriqués à partir de fibres végétales, de lianes et de bois spécifiques, servant à la confection de vanneries, de nattes, d'ustensiles et d'objets rituels (Inventaire des pratiques culturelles, 2017). Bien que vitale pour l'économie informelle et la nutrition, la collecte non réglementée de ces produits peut exercer une pression notable sur l'écosystème si elle n'est pas gérée durablement.

3.3.6.2. Bois énergie

Le bois énergie constitue l'une des ressources naturelles les plus sollicitées et l'une des principales menaces anthropiques pour les forêts périphériques du Mont Nimba. Le bois de chauffage et le charbon de bois sont en effet la source d'énergie domestique quasi exclusive pour la cuisson et le chauffage dans les communautés rurales de la zone.

La forte croissance démographique et la concentration des populations autour de la Réserve entraînent une demande croissante et insoutenable de cette ressource. L'exploitation du bois énergie se traduit par une dégradation progressive et un recul de la forêt à la périphérie de la Réserve, compliquant les efforts de conservation et accélérant l'érosion des sols sur les piémonts (UICN, 2019).

3.3.6.3. Ressources cynégétiques

Les ressources cynégétiques (gibier) représentent historiquement une source importante de protéines et de revenus pour les communautés, et la chasse est une pratique profondément ancrée dans les traditions locales. Toutefois, dans le contexte actuel marqué par le statut de Réserve Naturelle Intégrale et par la pression exercée sur la faune, les populations de mammifères, oiseaux et reptiles sont désormais considérées comme menacées.

En Côte d'Ivoire, la chasse est strictement interdite par la loi, ce qui rend toute activité cynégétique illégale. Malgré ce cadre réglementaire, le braconnage persiste, motivé par la consommation personnelle ou par le commerce de viande de brousse. Cette pratique illégale constitue l'une des principales causes du déclin des espèces et représente un défi permanent pour les autorités chargées de la conservation (CEGENS/OIPR, 2020).

3.3.7. Exploitation minière artisanale et industrielle

L'exploitation minière constitue une pression majeure sur le massif du Mont Nimba. L'orpaillage artisanal, largement répandu en périphérie du bien, entraîne la dégradation des sols, l'envasement et la pollution des cours d'eau, notamment par l'usage du mercure, tout en favorisant l'ouverture de pistes, la fragmentation des habitats et l'augmentation des pressions connexes (braconnage, agriculture).

Par ailleurs, l'exploitation industrielle du fer dans la zone guinéenne du massif, notamment à travers les activités de la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG) (projet Kon Kweni), constitue un enjeu majeur de conservation. Bien que ces activités soient encadrées, elles impliquent le développement d'infrastructures (routes, zones d'extraction, installations associées) susceptibles d'affecter les habitats critiques, les continuités écologiques et les régimes hydrologiques du massif. Ces dynamiques minières contribuent également à une attractivité accrue des zones transfrontalières, entraînant des flux de populations et une intensification des pressions sur les ressources naturelles. Dans le contexte d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la gestion des impacts liés aux activités minières, en particulier industrielles, constitue un enjeu stratégique nécessitant un suivi rigoureux, une coordination transfrontalière renforcée et le respect strict des engagements environnementaux.

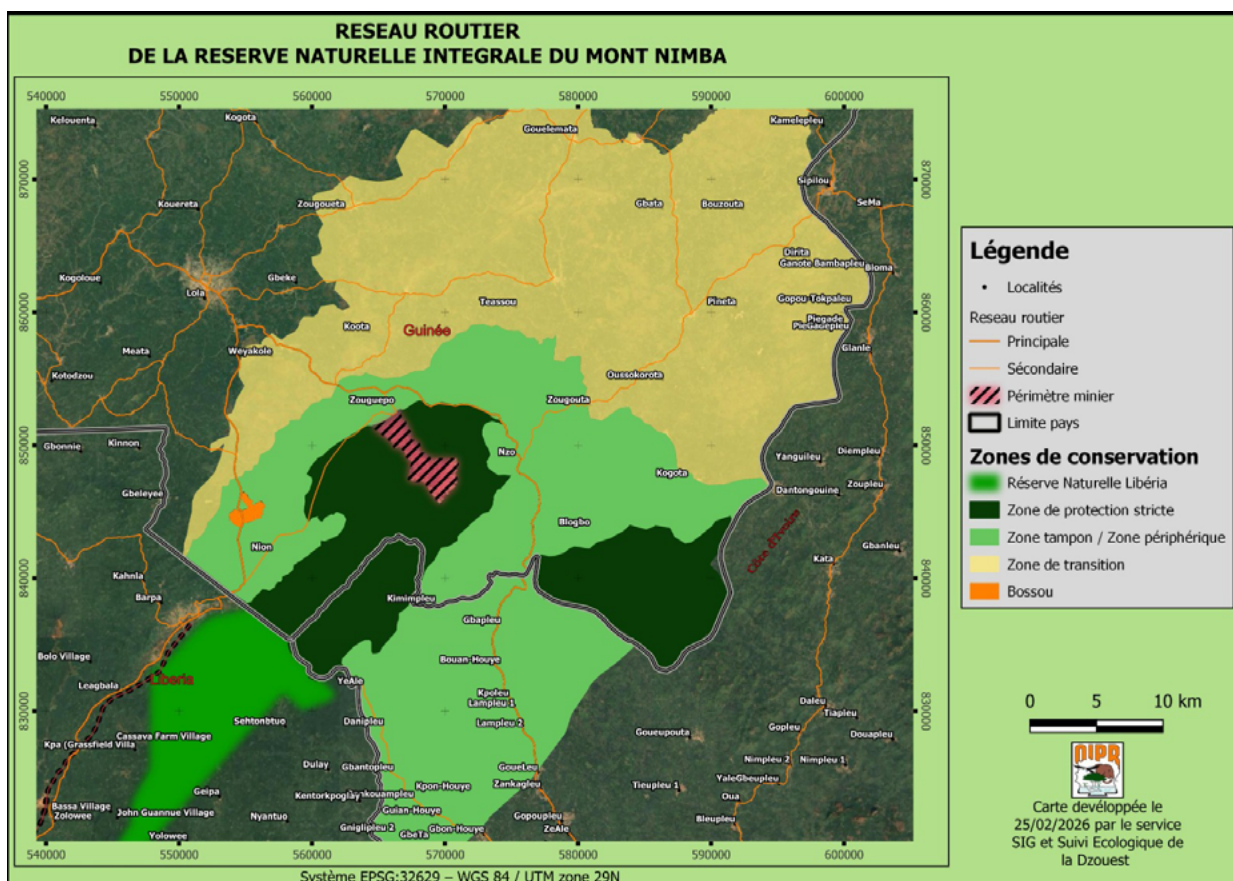
3.4. Infrastructures

Les infrastructures sociales et économiques de base demeurent globalement insuffisantes. Cette situation de vulnérabilité socio-économique accentue la dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles de la réserve (MEA, 2005 ; UNESCO, 2019).

3.4.1. Voies de communication

Le développement récent d'infrastructures routières, notamment le bitumage de certains axes structurants tels que la route Danané – Gbapleu en Côte d'Ivoire, a significativement amélioré l'accessibilité aux zones périphériques de la RIMN. Si ces aménagements contribuent au désenclavement des localités, au dynamisme économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations, ils induisent également des effets indirects sur les dynamiques d'occupation de l'espace. En effet, l'amélioration de l'accessibilité facilite les mouvements de populations, le transport de produits agricoles et forestiers, ainsi que l'intensification d'activités informelles ou illégales, notamment l'orpaillage, le braconnage et l'exploitation des ressources naturelles. Ces infrastructures peuvent également accroître la pression foncière en périphérie du bien et favoriser l'extension des fronts agricoles vers les zones sensibles.

Dans le contexte du Mont Nimba, ces nouvelles voies constituent ainsi un facteur structurant des pressions anthropiques, nécessitant une vigilance accrue en matière de surveillance, de contrôle de l'occupation des terres et de planification territoriale. Leur prise en compte dans le PDAIG implique le renforcement des dispositifs de suivi des dynamiques d'accès, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement visant à concilier développement des infrastructures et préservation de la VUE.



L'accès à l'eau potable reste un défi majeur : les populations dépendent souvent de puits, de forages ou directement des cours d'eau, présentant des risques sanitaires importants. Enfin, l'électrification est faible, se limitant généralement aux bourgs principaux, tandis que l'assainissement est souvent inexistant dans les communautés rurales, augmentant la vulnérabilité sanitaire.

Le manque de ces équipements et services contribue à la précarité et accentue la dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles du massif.



TITRE II : CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET GESTION ANTERIEURE

CHAPITRE 4 : CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique de la RNIMN repose sur un ensemble d'instruments juridiques et politiques internationaux et nationaux qui régissent la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.

4.1 Conventions internationales

La RNIMN bénéficie d'un cadre de protection renforcé à travers l'adhésion de la République de Côte d'Ivoire et de la République de Guinée à plusieurs instruments juridiques internationaux de conservation de la nature, qui reconnaissent la valeur écologique exceptionnelle du site et encadrent les obligations des États en matière de gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité (UNESCO, 2012 ; CDB, 2011).

Parmi ceux-ci, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) fournit le fondement juridique international du statut de la RNIMN en tant que bien naturel d'importance universelle exceptionnelle, engageant les États parties à assurer sa protection, sa conservation et sa transmission aux générations futures (UNESCO, 1972 ; UNESCO, 2019).

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB, 1992) renforce ce dispositif en imposant aux États l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (CDB, 2011 ; UNEP, 2016). La Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale (1971) est applicable dans la mesure où la RNIMN abrite des écosystèmes aquatiques et des zones humides d'altitude, jouant un rôle fondamental dans la régulation hydrologique régionale et le maintien de la biodiversité aquatique.

La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 1973) constitue un outil majeur de régulation du commerce des espèces vulnérables ou menacées présentes dans la réserve, notamment les grands primates, les félins et de nombreuses espèces végétales.

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, 1992) offre également un cadre d'action pour la contribution de la RNIMN à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, notamment par la conservation des stocks de carbone forestier et la protection des fonctions écologiques des écosystèmes montagnards (UNFCCC, 2011 ; IPCC, 2019).

Enfin, la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS, 1979) reconnaît l'importance des corridors écologiques transfrontaliers du Mont Nimba pour les espèces migratrices, en particulier l'avifaune paléarctique et les espèces migratrices intra-africaines (CMS, 2006 ; BirdLife International, 2018).

L'articulation de ces instruments internationaux confère à la RNIMN un statut juridique renforcé et impose aux États concernés des obligations de coopération transfrontalière, de suivi écologique, de gestion adaptative et de rapportage périodique auprès des instances internationales compétentes (UNESCO, 2012 ; UNEP, 2016).

4.2 Statuts internationaux

Le massif du Mont Nimba bénéficie d'un statut international de protection exceptionnelle, reconnu par son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La partie guinéenne du site a été inscrite en 1981, suivie de l'extension à la partie ivoirienne en 1982, au titre des critères naturels (ix) et (x) de la Convention du patrimoine mondial (UNESCO, 1981 ; UNESCO, 1982 ; IUCN, 2014). Cette inscription repose sur la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du site, liée à la représentativité de ses processus écologiques en cours et à la richesse exceptionnelle de sa biodiversité, caractérisée par des taux élevés d'endémisme et la présence d'espèces menacées à l'échelle mondiale (IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

Toutefois, en 1992, le Comité du patrimoine mondial a inscrit l'ensemble du bien transfrontalier du Mont Nimba sur la Liste du patrimoine mondial en péril, en raison de menaces jugées graves pour son intégrité écologique (UNESCO, 1992 ; IUCN, 2009). Les principales pressions identifiées concernent l'extension des activités minières industrielles et artisanales, notamment l'exploitation du minerai de fer dans la partie guinéenne et les activités connexes en zones périphériques, ainsi que la dégradation des habitats liée à l'installation humaine et aux infrastructures associées (UNESCO, 2019 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

Par ailleurs, les capacités de gestion transfrontalière limitées, marquées par une coordination institutionnelle insuffisante, des moyens humains et financiers contraints et des dispositifs de suivi écologique encore partiellement opérationnels, ont été régulièrement soulignées par les missions de suivi réactif de l'UNESCO et de l'IUCN (UNESCO, 2012 ; IUCN, 2014). Cette situation a conduit à de nombreuses recommandations en faveur du renforcement des mécanismes de gouvernance conjointe, de la planification intégrée et de la coopération opérationnelle entre la Guinée et la Côte d'Ivoire (UNESCO, 2019 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

Malgré ces contraintes, le maintien du statut de bien du patrimoine mondial en péril a permis de mobiliser l'attention de la communauté internationale et de susciter l'appui de partenaires techniques et financiers en faveur du renforcement de la conservation, du suivi écologique et de l'amélioration des capacités de gestion du site (IUCN, 2009 ; UNESCO, 2019). Ce statut constitue aujourd'hui un levier stratégique pour promouvoir une gestion concertée, adaptative et durable de ce massif transfrontalier de valeur planétaire.

4.3 Accord-cadre trinational pour la conservation durable des Monts Nimba

Un Accord-cadre trinational pour la conservation durable du massif des Monts Nimba a été signé le 8 décembre 2012 à Nzérékoré (République de Guinée) par les Gouvernements de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Libéria, dans le but d'établir un cadre institutionnel et opérationnel de gestion concertée d'un écosystème transfrontalier de valeur exceptionnelle (UNESCO, 2013 ; IUCN, 2014). Cet accord s'inscrit dans la mise en œuvre des principes de gestion intégrée des aires protégées transfrontalières et dans les orientations internationales relatives aux paysages de conservation partagés (Sandwith *et al.*, 2001).

L'accord érige le massif du Mont Nimba en réserve de biosphère transfrontalière, intégrée à la fois au réseau Afri-MAB et au Réseau mondial des réserves de biosphère du programme L'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. Il consacre ainsi la valeur exceptionnelle du site en tant que véritable laboratoire de développement durable, où s'articulent harmonieusement la conservation de la nature, la recherche scientifique et le développement local (UNESCO-MAB, 2013 ; Bridgewater, 2016).

Il prévoit l'application des principes de conservation de la biodiversité et des écosystèmes, en conformité avec la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère (UNESCO, 1995), la Convention de Maputo sur la conservation de la nature et des ressources naturelles en Afrique (UA, 2003), ainsi que les principes directeurs du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) relatifs à la gestion des ressources naturelles partagées (UNEP, 2011). Il s'aligne également sur les mécanismes de planification régionale portés par l'Union du fleuve Mano, visant à renforcer la coopération environnementale sous-régionale (MRU, 2010).

L'accord institue un cadre tripartite annuel de concertation, réunissant les autorités nationales compétentes, les gestionnaires des aires protégées et les partenaires techniques, afin d'assurer le suivi coordonné de la gestion du massif et l'harmonisation des politiques de conservation transfrontalière (IUCN, 2014 ; UNESCO, 2019).

Il prévoit également la création d'un Comité technique trinational de suivi et de mise en œuvre, chargé de coordonner l'exécution des décisions, de superviser les activités conjointes de conservation et d'assurer le suivi des engagements pris par les trois États (UNESCO, 2013 ; UNEP, 2011).

Enfin, l'accord promeut activement la coopération avec les organisations et institutions internationales (UNESCO, IUCN, PNUE, banques de développement et ONG spécialisées), afin de mobiliser un appui technique et financier pour le renforcement des capacités, la recherche scientifique, le suivi écologique et le développement de moyens de subsistance durables pour les communautés locales (IUCN, 2014 ; World Bank, 2018).

4.4 Législations nationales relatives à la conservation

En République de Côte d'Ivoire, la gestion et la conservation des aires protégées, y compris la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba, s'inscrivent dans un cadre juridique structuré par plusieurs textes fondamentaux. Le Code de l'environnement, révisé en 2019, constitue le socle général en matière de protection des écosystèmes, de gestion durable des ressources naturelles et de prévention des pollutions.

Le Code forestier, adopté en 2014, précise les modalités de classement, de protection et de gestion durable des forêts et aires assimilées, intégrant des dispositions relatives à la conservation de la biodiversité, à la lutte contre la déforestation et à la gestion participative.

La gestion opérationnelle des parcs nationaux et réserves naturelles est assurée par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), créé par la loi n° 2002-102 du 11 février 2002, dont les textes d'application précisent l'organisation institutionnelle, les missions, les compétences et les mécanismes de financement (OIPR, 2018).

En République de Guinée, le cadre juridique applicable à la conservation est également structuré autour de textes de portée générale et sectorielle. Le Code de l'environnement, initialement adopté en 1987 et révisé en 2019, définit les principes généraux de protection de l'environnement, d'évaluation des impacts environnementaux et de gestion durable des ressources naturelles.

Le Code forestier, adopté en 1999 et révisé en 2017, encadre la gestion, la conservation et l'exploitation durable du domaine forestier, incluant des dispositions relatives aux aires protégées et à la participation des communautés locales.

La gestion spécifique du massif du Mont Nimba et des écosystèmes associés est confiée au Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS), institué par décret, qui assure la coordination des actions de conservation, de suivi écologique et de collaboration avec les partenaires techniques et scientifiques (CEGENS, 2018).

4.5 Politiques nationales

La République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée se sont dotées de politiques et stratégies nationales visant à assurer la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques sectorielles de développement (CDB, 2011 ; UNEP, 2016).

Les deux pays ont élaboré et adopté des Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB / NBSAP), conformément aux obligations découlant de la Convention sur la diversité biologique, définissant des cadres nationaux pour la protection des écosystèmes, la conservation des espèces menacées et la valorisation durable des ressources biologiques (RCI, 2022 ; RG, 2022). Ces documents constituent les principaux instruments de planification stratégique en matière de biodiversité et orientent directement les priorités de gestion des aires protégées, y compris la RNIMN.

En réponse aux processus de dégradation des terres et aux effets du changement climatique, les deux pays ont également mis en œuvre des Plans d'Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD), en application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), ainsi que des Contributions Déterminées au niveau National (CDN/NDC) définies dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNCCD, 2015 ; UNFCCC, 2016).

Les politiques forestières et politiques agricoles font l'objet de processus de réforme et de mise à jour, visant à intégrer les principes de gestion durable des forêts, de lutte contre la déforestation, d'intensification écologique de l'agriculture et de réduction des pressions sur les forêts naturelles (FAO, 2018 ; World Bank, 2020). Ces réformes s'inscrivent dans la dynamique régionale de promotion de la déforestation zéro, de l'agroforesterie et de la sécurisation foncière rurale.

L'ensemble de ces politiques constitue un cadre stratégique cohérent permettant de soutenir la gestion durable de la RNIMN, tout en favorisant une meilleure articulation entre les objectifs de conservation et les impératifs de développement socio-économique (UNEP, 2016 ; CDB, 2011).

CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DE GOUVERNANCE

5.1 Structures de gestion actuelle

La gestion de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) repose aujourd'hui sur des structures nationales spécialisées, reflétant la division territoriale de cette aire protégée (IUCN/UNEP-WCMC, 2020). En République de Côte d'Ivoire, elle est assurée par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), un établissement public à caractère administratif créé par la loi n°2002-102 du 11 février 2002 (OIPR, 2018). Placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, l'OIPR met en œuvre les politiques nationales de conservation à travers ses antennes déconcentrées, notamment celle de Danané, qui mènent des missions opérationnelles de surveillance, de police, de suivi écologique et de gestion des relations avec les communautés riveraines (OIPR, 2018 ; UNESCO, 2019).

En République de Guinée, la portion guinéenne relève du CEGENS, une structure technique spécialisée sous l'autorité du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Le CEGENS est spécifiquement chargé de la coordination de la protection, de la surveillance, de la recherche scientifique et de la coopération transfrontalière (UNESCO, 2013 ; IUCN, 2014).

L'articulation entre l'OIPR et le CEGENS constitue le socle de la gouvernance transfrontalière de la RNIMN. Toutefois, cette coopération demeure confrontée à des défis majeurs, tels que l'harmonisation des procédures, la mobilisation de financements pérennes et le renforcement continu des capacités techniques (IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

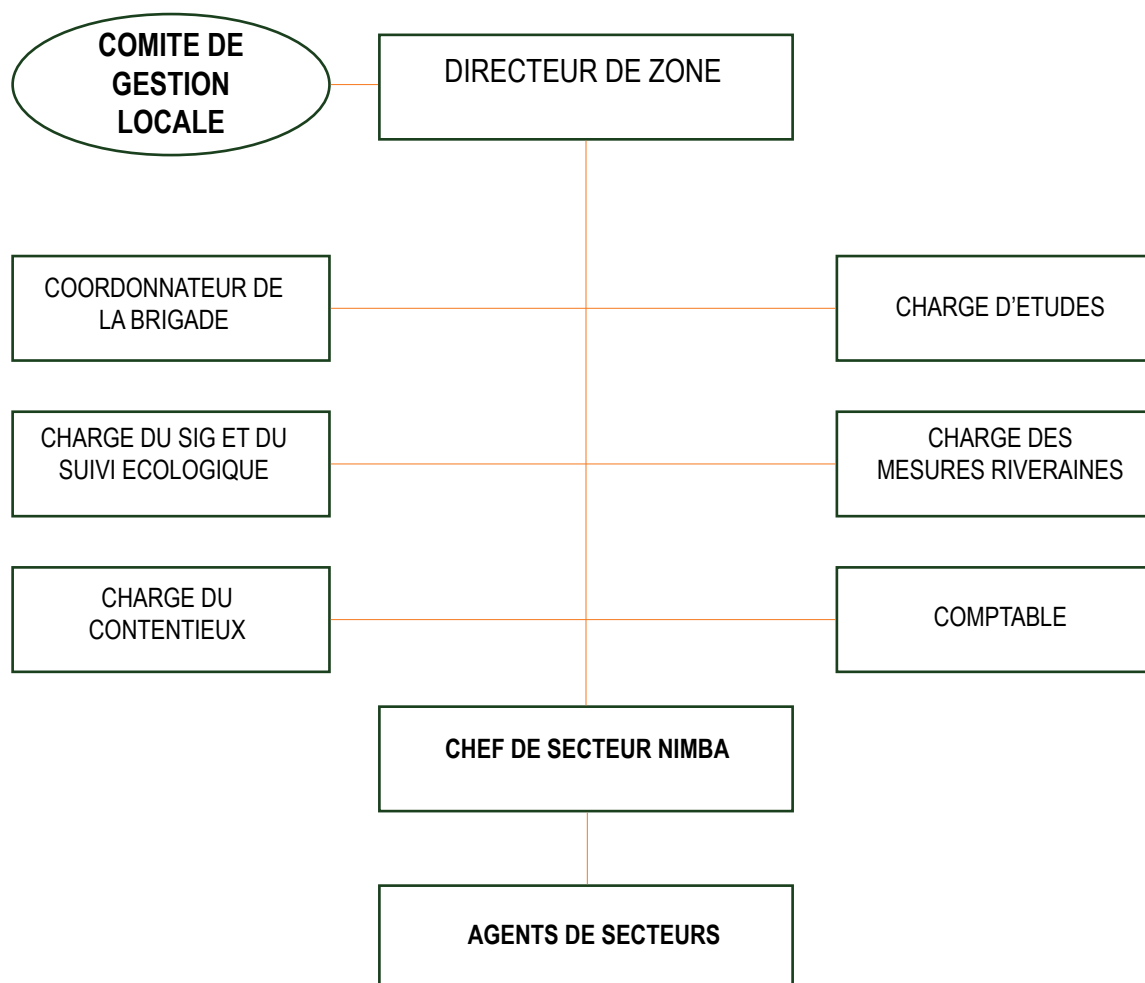


Figure 5 : Organigramme de la Direction de Zone Ouest de l'OIPR

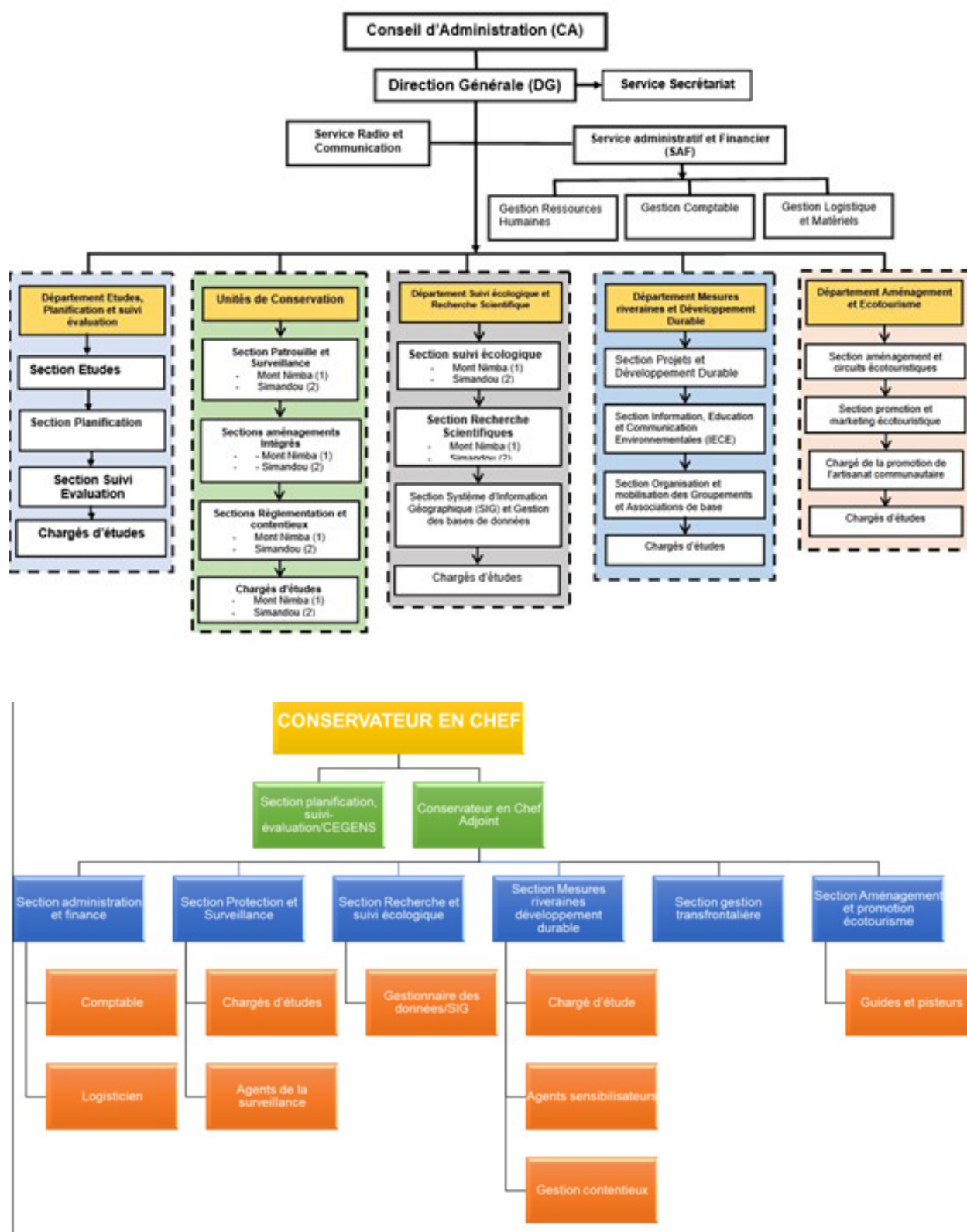


Figure 6 : Organigramme du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba - Simandou (CEGENS)

5.2 Partenariats

La gestion de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) repose sur un partenariat multi-acteurs impliquant des institutions internationales, des organisations nationales, des structures de recherche et des acteurs locaux, dans une logique de gouvernance partagée et de coopération technique (UNESCO, 2019 ; IUCN, 2014).

À l'échelle internationale, des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque mondiale apportent un appui stratégique, technique et financier à la conservation du site, à travers des programmes de renforcement des capacités, de suivi écologique, de gestion adaptative et de développement de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés riveraines (World Bank, 2018 ; UNDP, 2019).

Au niveau national et sous-régional, des organisations non gouvernementales et fondations spécialisées jouent un rôle croissant dans l'appui à la gestion du massif, notamment la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) et Conservation International, qui interviennent dans les domaines de la planification, de la mobilisation de ressources, de la conservation communautaire et du financement durable.

Les universités et centres de recherche, en particulier l'Université de Man, l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, l'Université Nangui/ Abrogoua / Centre de Recherche en Ecologie (CRE), l'Université de Conakry (Université Gamal Abdel Nasser de Conakry) et l'Institut de Recherche sur la Biodiversité aux Monts Nimba (IREB-MN) contribuent par des activités de recherche appliquée, d'inventaires biologiques, de suivi écologique, de formation des cadres nationaux et de production de données scientifiques utiles à la prise de décision (UNESCO, 2019 ; IUCN, 2014).

Les collectivités territoriales, les chefferies traditionnelles et les organisations communautaires de base participent activement aux mécanismes locaux de gouvernance, à la surveillance participative, à la gestion des conflits d'usage et à la mise en œuvre d'actions de conservation communautaire, contribuant ainsi à l'appropriation locale des objectifs de conservation (UNDP, 2019).

Cette pluralité de partenaires constitue un levier fondamental pour assurer une gestion intégrée, tout inclusive et durable de la RNIMN, en renforçant la résilience institutionnelle et sociale du dispositif de conservation du Mont Nimba (IUCN/ UNEP-WCMC, 2020).

5.3 Outils de planification et de gestion des composantes nationales

La Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba constitue un bien transfrontalier partagé entre la Côte d'Ivoire et la Guinée. La gestion du site repose ainsi sur des dispositifs nationaux et outils de planification distincts, portés respectivement par l'OIPR pour la composante ivoirienne et par les institutions compétentes de la République de Guinée pour la composante guinéenne.

5.3.1. Analyse des approches nationales et harmonisation des orientations stratégiques

L'élaboration du PDAIG s'est appuyée sur une analyse comparative des dispositifs de planification existants ou en cours d'élaboration dans les deux pays. Cette analyse a permis d'identifier :

- les convergences entre les objectifs de conservation et les priorités de gestion ;
- les différences éventuelles liées aux cadres institutionnels, aux capacités opérationnelles ou aux contextes socio-économiques nationaux.

Sur la base de cette analyse, un cadre commun de gestion a été défini pour le bien transfrontalier (tableau 2). Ce cadre repose sur :

- une vision partagée de conservation du massif du Mont Nimba ;
- des programmes de gestion structurés autour d'objectifs communs ;
- des principes de gestion compatibles avec les orientations de la Convention du patrimoine mondial.

Les PAG nationaux déclinent ensuite ces orientations stratégiques en actions opérationnelles adaptées aux réalités propres à chaque composante du site.

Tableau 2 : Eléments d'harmonisation entre les PAG des composantes ivoirienne et guinéenne

Domaine	Composante ivoirienne	Composante guinéenne	Harmonisation dans le PDAIG
Zonage	Zonage conforme au PAG national	Zonage adapté au contexte guinéen	Principes communs de conservation
Programmes de gestion	Programmes structurés par axes	Programmes similaires avec adaptations	Cadre stratégique commun
Suivi écologique	Dispositif IMET et suivi scientifique	Suivi écologique national	Indicateurs compatibles
Gouvernance	OIPR	Institutions guinéennes	Coopération transfrontalière

5.3.2. Gestion des différences opérationnelles et mécanismes de coordination transfrontalière

Des différences ont été relevées entre les deux composantes nationales, notamment en matière de :

- modalités de zonage ;
- priorités opérationnelles ;
- dispositifs de suivi et d'évaluation.

Ces différences reflètent les contextes institutionnels et socio-écologiques propres à chaque pays et ne remettent pas en cause la cohérence globale de la gestion du bien.

La mise en œuvre du PDAIG repose sur des mécanismes de coopération entre les deux pays, notamment :

- l'échange d'informations scientifiques et techniques ;
- la coordination des actions de surveillance et de suivi écologique ;
- l'organisation de réunions techniques conjointes ;
- le développement d'initiatives communes de recherche et de conservation.

Ces mécanismes visent à renforcer la cohérence de la gestion du massif et à garantir la conservation à long terme de la VUE du bien.

Afin d'assurer la cohérence de la gestion à l'échelle de l'ensemble du massif, le PDAIG a été conçu comme un cadre stratégique commun permettant d'harmoniser les orientations des PAG propres à chaque composante nationale.

5.4 Équipements et infrastructures de gestion

La gestion de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) repose sur un partenariat multi-acteurs impliquant des institutions internationales, des organisations nationales, des structures de recherche et des acteurs locaux, dans une logique de gouvernance partagée et de coopération technique (UNESCO, 2019 ; IUCN, 2014). La gestion opérationnelle de la Réserve repose sur un ensemble d'équipements et d'infrastructures de base indispensables à l'exercice des missions de conservation. Ces équipements comprennent des postes de surveillance fixes et mobiles, des bureaux administratifs, des logements de service pour le personnel, ainsi qu'un réseau de pistes d'accès et de patrouille permettant la couverture spatiale du massif (UNESCO, 2019 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

Cependant, l'état général des infrastructures est jugé insuffisant et partiellement dégradé, en raison du vieillissement des installations, de l'exposition aux conditions climatiques humides et à la topographie contraignante du massif, ainsi que de l'insuffisance de ressources allouées à la maintenance préventive et corrective (IUCN, 2014 ; OIPR, 2018).

5.4.1 Postes de surveillance, pistes, layons et sentiers

Plusieurs postes de surveillance présentent des dysfonctionnements structurels (toitures, systèmes d'alimentation en eau, équipements de communication), réduisant leur capacité à assurer une présence opérationnelle continue sur le terrain (UNESCO, 2019).

Le réseau de pistes, layons et sentiers au sein de la RNIMN et de sa zone tampon sert principalement à deux fonctions : la gestion et la surveillance, et accessoirement l'accès traditionnel. Les pistes carrossables sont limitées et souvent concentrées dans la zone tampon ou vers les principaux points d'accès administratifs, mais elles sont essentielles pour la logistique des équipes de conservation et l'évacuation en cas d'urgence.

Le réseau de pistes d'accès demeure limité, souvent difficilement praticable en saison des pluies, ce qui entrave la mobilité des équipes de patrouille, le déploiement rapide des moyens d'intervention et la couverture effective des zones sensibles (World Bank, 2018 ; UNDP, 2019). Cette situation se traduit par une réduction de l'intensité et de la fréquence des patrouilles, affectant la capacité de dissuasion et de détection des activités illégales (IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

Les layons (tracés forestiers ouverts) et les sentiers traditionnels ou de patrouille quadrillent la Réserve. S'ils sont vitaux pour les opérations de surveillance, ils peuvent aussi, s'ils ne sont pas strictement contrôlés, être utilisés par les braconniers ou les exploitants illégaux pour pénétrer la zone intégrale. Le maintien et la gestion de ces voies de circulation sont donc un équilibre délicat entre la nécessité d'une surveillance efficace et la nécessité de minimiser l'impact de l'homme sur l'écosystème fragile du massif.

En définitive, le renforcement et la réhabilitation des infrastructures existantes, ainsi que l'acquisition d'équipements modernes (systèmes de communication, moyens de transport adaptés, dispositifs de géolocalisation et de surveillance) apparaissent comme des priorités stratégiques pour améliorer l'efficacité opérationnelle des structures de gestion et assurer une protection plus effective du site (UNESCO, 2019 ; World Bank, 2018).

5.4.2. Limites

La définition et le maintien des limites de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) sont des enjeux cruciaux pour sa conservation. Le tracé exact est défini par les actes de classement nationaux et est validé par l'UNESCO dans le cadre de son inscription au Patrimoine Mondial (UNESCO/IUCN, 2024). Bien que les coordonnées soient théoriquement fixes, la dématérialisation sur le terrain et la pression anthropique rendent leur maintien physique difficile.

Des bornes et des panneaux de signalisation sont utilisés pour marquer la frontière entre la zone intégrale et la zone périphérique ou tampon, mais ils nécessitent une surveillance et un entretien constants pour éviter les empiètements agricoles et l'exploitation illégale du bois (OIPR/CEGENS, 2023). La coopération transfrontalière est essentielle pour harmoniser la délimitation le long des frontières communes, garantissant une protection cohérente de l'écosystème du massif.

5.4.3. Bâtiments et équipements

Les bâtiments et équipements sont les infrastructures physiques de support nécessaires à l'accomplissement des missions de gestion et de recherche. Ils comprennent les postes de contrôle et de surveillance situés aux entrées stratégiques de la Réserve, les bases vie et les bureaux administratifs pour les agents de l'OIPR et du CEGENS. De plus, l'équipement inclut les moyens logistiques essentiels tels que les véhicules tout-terrain, les radios de communication et le matériel de cartographie/GPS. L'état et la fonctionnalité de ces équipements collectifs ont un impact direct sur l'efficacité des opérations de surveillance et de lutte contre le braconnage.

Historiquement, la Station de Recherches Scientifiques de Ziéla et d'autres installations de terrain représentent des équipements vitaux pour le suivi écologique et la recherche, même si leur entretien et leur mise à niveau restent un défi constant face aux contraintes budgétaires.



Photo 3 : Une vue du siège de la Direction de Zone Ouest à Man (Côte d'Ivoire)



Photo 4 : Une vue du siège de la Direction du CEGENS à Gbakoré (Guinée)

CHAPITRE 6 : VALEURS, PRESSIONS ET GESTION ANTERIEURE DE LA RESERVE

6.1. Valeurs patrimoniales de la RNIMN

Les programmes de gestion du PDAIG prennent en compte à la fois la conservation des attributs de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et la préservation des autres valeurs écologiques, socio-économiques et culturelles associées au paysage du Mont Nimba.

6.1.1 Valeur universelle exceptionnelle (VUE)

La Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que bien naturel exceptionnel, au titre des critères (ix) et (x), en reconnaissance de sa contribution unique à la compréhension et à la conservation des processus écologiques et de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest (UNESCO, 1981 ; IUCN, 2014).



Photo 5 : Vue aérienne du sommet du Mont Nimba.

Au titre du critère (ix), le massif du Mont Nimba illustre de manière remarquable les processus écologiques et biologiques en cours dans les écosystèmes forestiers et montagnards de la région guinéo-forestière. Il présente un gradient altitudinal complet, allant des forêts denses humides de basse altitude aux formations montagnardes et aux prairies sommitales, permettant l'observation de dynamiques naturelles telles que la succession écologique, la spéciation et l'adaptation des espèces aux conditions écoclimatiques contrastées (White, 1983 ; UNESCO, 2012 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020). Ces processus sont considérés comme des exemples représentatifs de l'évolution écologique des reliefs ouest-africains (UNESCO, 2019).

Au titre du critère (x), la RNIMN abrite une biodiversité d'une richesse exceptionnelle, caractérisée par des niveaux élevés d'endémisme et la présence d'un grand nombre d'espèces menacées d'extinction (IUCN, 2014 ; Myers et *al.*, 2000). Le site constitue notamment l'unique aire de répartition du crapaud vivipare (*Nimbaphrynoides occidentalis*), espèce endémique mondialement reconnue comme un cas unique d'adaptation reproductive chez les amphibiens et classée en danger critique d'extinction (CR) sur la Liste rouge de l'UICN (Xavier, 1978 ; IUCN, 2024).

Le massif abrite également des populations résiduelles du chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*), sous-espèce hautement menacée, classée En danger critique d'extinction (CR), ainsi que de nombreuses autres espèces animales et végétales rares ou endémiques, faisant du Mont Nimba un véritable refuge de biodiversité à l'échelle mondiale (Kormos et *al.*, 2003).

Ces éléments confèrent au Mont Nimba une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) au sens de la Convention du patrimoine mondial, justifiant l'établissement d'un régime de protection intégrale et la mise en œuvre de dispositifs de gestion adaptés, concertés et durables afin de garantir le maintien de son intégrité écologique, de son authenticité naturelle et de ses fonctions écosystémiques à long terme (UNESCO, 2012 ; IUCN/UNEP-WCMC, 2020).

Les attributs de la VUE constituent les éléments écologiques et biologiques concrets qui justifient l'inscription du bien au Patrimoine mondial (Tableau 2). La conservation du site doit viser prioritairement la protection, le maintien ou la restauration de ces attributs.

Tableau 3 : Attributs de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien

Critère UNESCO	Attributs de la VUE	Description
Critère (ix) Processus écologiques	Gradient altitudinal complet	Écosystèmes allant des forêts guinéennes aux prairies d'altitude
	Mosaïque d'habitats montagnards	Forêts montagnardes, savanes d'altitude, zones rupicoles
	Dynamique écologique naturelle	Succession écologique et adaptation aux conditions montagnardes
Critère (x) Biodiversité exceptionnelle	Espèces endémiques	Micropotamogale lamottei, Nimbaphrynoides occidentalis
	Espèces menacées	Chimpanzé d'Afrique de l'Ouest
	Centre d'endémisme régional	Massif isolé favorisant la spéciation

6.1.2 Autres valeurs patrimoniales et de conservation du paysage

Au-delà de la VUE qui fonde l'inscription du site au patrimoine mondial, le massif du Mont Nimba possède également d'autres valeurs écologiques, socio-économiques et culturelles qui contribuent à l'importance du paysage et à la durabilité de sa conservation.

La prise en compte de ces valeurs complémentaires permet d'adopter une approche intégrée de gestion du site, en reconnaissant l'interdépendance entre la conservation de la biodiversité, les services écosystémiques et les dynamiques socio-économiques locales.

6.1.2.1 Valeur écologique

La RNIMN possède des valeurs fondamentales d'ordre écologique et de biodiversité exceptionnelles, se manifestant par les points suivants :

- **Centre d'endémisme majeur** : elle constitue un centre d'endémisme, abritant des espèces strictement endémiques, telles que le Crapaud vivipare (*Nimbaphrynoides occidentalis*) ;
- **Zone prioritaire pour la conservation de la biodiversité** : la Réserve se distingue comme une zone prioritaire de biodiversité avec plus de 500 espèces de vertébrés recensées (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, etc.).
- **Zone de transition biogéographique unique** : grâce à sa position unique à la jonction entre les domaines forestiers guinéens et les savanes soudano-guinéennes, la RNIMN favorise la coexistence d'assemblages fauniques typiques de ces deux grands biomes.

- **Importance Internationale pour l'Avifaune (IBA)** : elle est désignée comme une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO / IBA), soulignant sa valeur pour l'avifaune (espèces endémiques guinéo-forestières et migratrices).
- **Refuge pour espèces menacées** : la RNIMN joue un rôle crucial de refuge pour des espèces classées "En Danger Critique d'Extinction" (CR) au niveau mondial, notamment le Chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*).

6.1.2.2 Services écosystémiques

Le massif fournit plusieurs services écosystémiques essentiels, notamment :

- la régulation hydrologique régionale ;
- la protection des sols contre l'érosion ;
- la séquestration du carbone et la régulation climatique ;
- le maintien de la biodiversité.

Ces fonctions contribuent à la stabilité des écosystèmes et au bien-être des populations locales.

6.1.2.3 Valeurs socio-culturelles

Le paysage du Mont Nimba possède également une forte dimension culturelle et sociale pour les populations riveraines. Les communautés locales entretiennent des relations historiques et spirituelles avec certaines zones du massif, notamment à travers :

- des sites sacrés ;
- des pratiques culturelles associées à la forêt ;
- l'utilisation traditionnelle de ressources naturelles.

Ces valeurs culturelles constituent un élément important pour renforcer les approches participatives de conservation.

6.2.2.4 Valeur scientifique

La réserve est un lieu de recherche scientifique servant de référence pour l'étude des écosystèmes forestiers et de montagne ouest-africain.

La Réserve du Mont Nimba possède une valeur scientifique reconnue à l'échelle internationale. En raison de son isolement biogéographique, de son gradient altitudinal marqué et de la diversité de ses habitats, le massif constitue un site privilégié pour l'étude des écosystèmes montagnards tropicaux et de la biodiversité ouest-africaine.

Depuis plusieurs décennies, le Mont Nimba fait l'objet de nombreuses recherches scientifiques portant notamment sur la botanique, la zoologie, l'écologie et la biogéographie. Ces travaux ont permis de mettre en évidence un niveau élevé d'endémisme et la présence d'espèces d'intérêt scientifique majeur, telles que le crapaud vivipare du Mont Nimba (*Nimbaphrynoides occidentalis*), le micropotamogale de Lamotte (*Micropotamogale lamottei*) et plusieurs espèces végétales endémiques.

Le massif constitue également un site de référence pour l'étude des dynamiques écologiques et des effets des changements environnementaux sur les écosystèmes montagnards tropicaux. Les programmes de recherche et de suivi écologique menés dans la réserve contribuent ainsi à améliorer les connaissances scientifiques sur la biodiversité régionale et à orienter les stratégies de conservation.

Compte tenu de ce potentiel scientifique, le Mont Nimba représente un site stratégique pour le développement de programmes de recherche et de suivi écologique à long terme, en partenariat avec les institutions scientifiques nationales et internationales.

6.2. Pressions et menaces sur les valeurs du Bien

Les valeurs écologiques et la diversité biologique du Mont Nimba sont soumises à une série de menaces anthropiques et naturelles qui compromettent son statut de patrimoine mondial (UNESCO/UICN, 2024).

6.2.1 Activités minières

Les activités minières représentent une menace croissante et grave pour le massif (Rapport CEGENS/OIPR, 2023). Cette activité, particulièrement active dans les zones de piedmont et le long des cours d'eau, provoque une sédimentation massive des rivières et la pollution par le mercure et d'autres produits chimiques utilisés dans l'extraction. L'orpaillage entraîne la destruction directe des habitats, notamment les galeries forestières, et menace l'équilibre hydrologique de la réserve.

6.2.2 Chasse et pêche illégales

La chasse demeure une pression constante sur les ressources cynégétiques, décimant les populations d'espèces clés et menacées. Bien que la chasse soit interdite dans la zone intégrale, la demande de viande de brousse et la proximité des populations maintiennent cette pression, souvent facilitée par des layons non autorisés. De même, la pêche illégale utilise parfois des méthodes destructrices (poisons ou filets fins) qui mettent en péril la biodiversité aquatique, essentielle au statut de château d'eau de la réserve.

6.2.3 Pression de l'agriculture

La pression de l'agriculture est l'une des menaces les plus importantes et les plus constantes, directement liée à la forte croissance démographique dans la zone périphérique. La recherche de terres fertiles conduit à l'empiètement agricole et à la déforestation par l'agriculture itinérante sur brûlis, réduisant la zone tampon et augmentant le risque d'incendie (Rapport UICN, 2019). Cette pression est exacerbée par la présence de cultures de rente comme le café et le cacao, et l'hévéa.

6.2.4 Autres menaces

D'autres menaces, moins directes mais tout aussi sérieuses, mettent en péril la pérennité du site :

- **épizooties** : le contact croissant entre les animaux domestiques et la faune sauvage aux lisières de la RNIMN augmente le risque de transmission de maladies infectieuses ou de parasites, qui pourraient décimer des populations fauniques vulnérables (Rapport sanitaire vétérinaire, 2018).
- **zoonoses** : l'interface croissante entre les populations humaines, le bétail et la faune sauvage aux abords de la RNIMN favorise les risques de transmission de maladies (notamment chez les primates). Les activités de braconnage, la manipulation de viande de brousse et l'absence de dispositifs de surveillance sanitaire renforcent cette menace, avec des impacts potentiels sur la faune et la santé humaine.
- **déconnexion génétique** : la fragmentation des habitats et l'isolement du massif par les activités humaines limitent les échanges génétiques entre les populations animales, menant à une déconnexion génétique qui réduit la capacité des espèces à s'adapter aux changements climatiques ou aux maladies.
- **feux de forêt** : souvent d'origine anthropique (feux de brousse échappés des zones agricoles), constituent une menace périodique majeure, détruisant les écosystèmes sensibles d'altitude, notamment les forêts claires et les pelouses subalpines (Bilan des feux, 2023).
- **pollution chimique** : l'utilisation non contrôlée d'engrais et de pesticides chimiques dans les zones agricoles adjacentes entraîne le ruissellement de polluants dans le réseau hydrographique, affectant la qualité de l'eau et la faune aquatique (Rapport sur la qualité de l'eau, 2020).
- **plantes envahissantes** : l'introduction et la prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes menacent de supplanter les espèces endémiques de la RNIMN, altérant la composition floristique unique du massif (Suivi floristique, 2019).

6.3. Activités mises en œuvre dans le cadre des plans de gestion existants

6.3.1. Résultats par programme de gestion

L'analyse des activités de gestion menées sur la base évaluation des plans de gestion existants par l'OIPR (Côte d'Ivoire) et le CEGENS (Guinée) révèle des avancées significatives, souvent soutenues par des partenaires internationaux comme l'UNESCO, l'UICN et le programme BIOPAMA/UE (UNESCO, 2024).

6.3.1.1 Résultats en matière de surveillance et protection

Ce programme est celui qui a enregistré les progrès les plus notables, principalement en réponse aux exigences du Comité du Patrimoine Mondial :

- **renforcement opérationnel** : un succès majeur a été l'engagement et la formation de personnel paramilitaire pour la surveillance, notamment en Guinée, où une centaine de conservateurs de la nature ont été engagés sur le budget de l'État pour le suivi et les patrouilles (Rapport d'État de Conservation, 2024).
- **intensification et coordination des patrouilles** : les deux pays ont maintenu le financement régulier des missions de surveillance, améliorant la couverture des zones critiques. Dans ce cadre, le projet PAPFOR (Programme d'Appui à la Préservation des Écosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest) a permis de renforcer la coopération transfrontalière à travers l'organisation de patrouilles mixtes conjointes entre la Côte d'Ivoire et la Guinée, contribuant à une meilleure coordination des interventions, à l'harmonisation des pratiques de surveillance et à la sécurisation des zones sensibles du bien. Des appuis financiers directs, notamment de l'UNESCO, ont également soutenu les opérations de terrain et l'équipement des agents (Rapport OIPR/UNESCO, 2020).
- **lutte anti-feu** : des actions concrètes ont été menées pour la lutte contre les feux de brousse, protégeant les écosystèmes d'altitude particulièrement vulnérables.
- **respect des limites** : du côté ivoirien, le respect des limites du bien a été globalement maintenu, et une zone défrichée illégalement en 2013 est en voie de régénération naturelle, démontrant l'efficacité des interventions précoces (Bilan Conservation UICN, 2020).

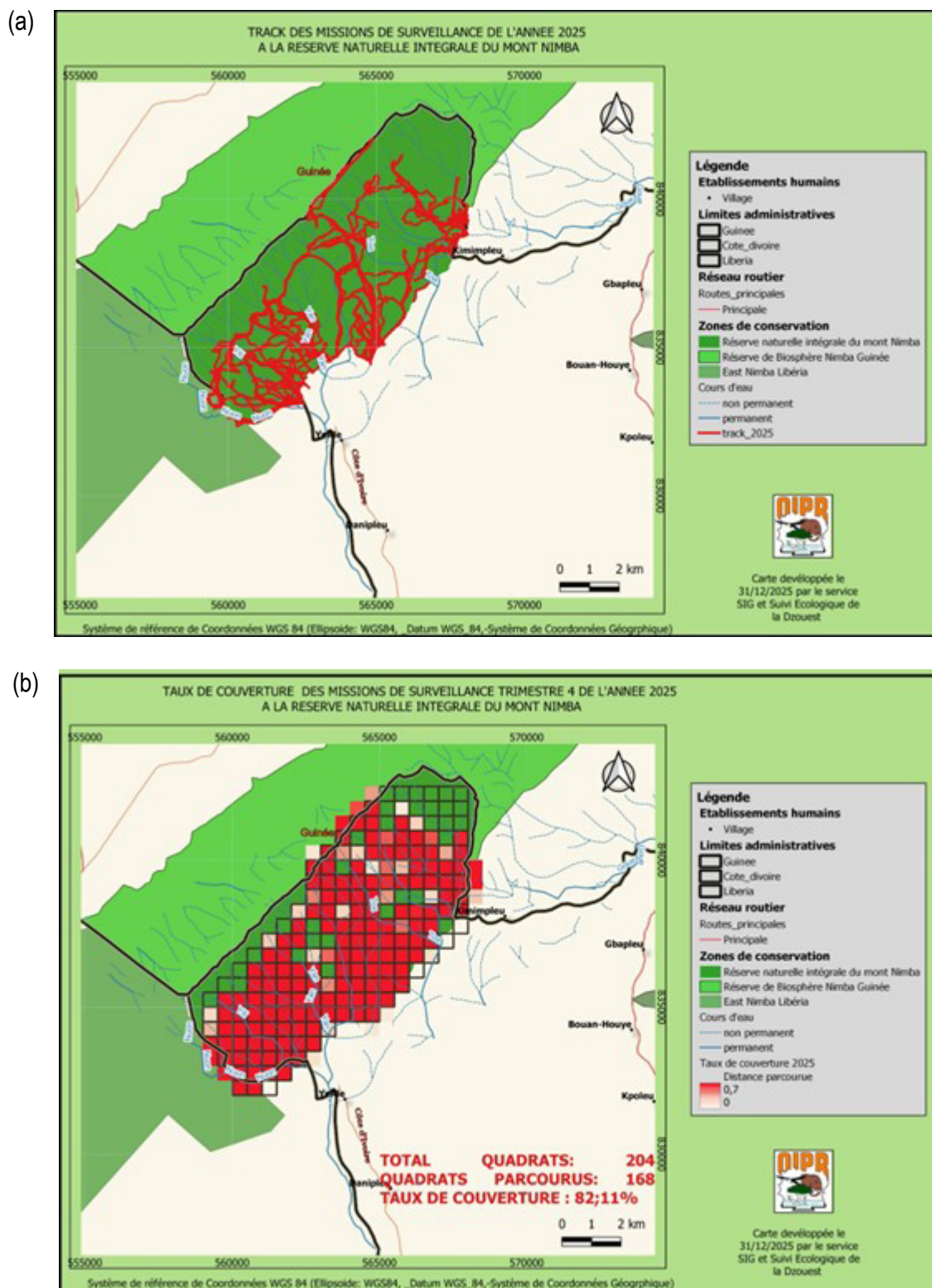


Figure 7 : Cartes des parcours de patrouilles de surveillance (a) et de couverture des quadrats (b)

6.3.1.2 Résultats en matière de suivi écologique et recherche

Malgré les difficultés de coordination, des inventaires et des études fondamentales ont été réalisés :

- **Suivi des espèces endémiques** : Des études spécifiques sur des espèces phares, notamment le chimpanzé et le crapaud vivipare, ont permis d'établir des données de référence. La population de chimpanzés dans le Nimba Guinéen a été estimée à au moins 229 individus (Bilan Conservation UICN, 2020).

- **Production cartographique** : l'élaboration de cartes à haute résolution à partir de données satellitaires a été financée (UNESCO, 2019), offrant aux gestionnaires des outils modernes pour le suivi écologique et la détection des menaces d'empiètement.

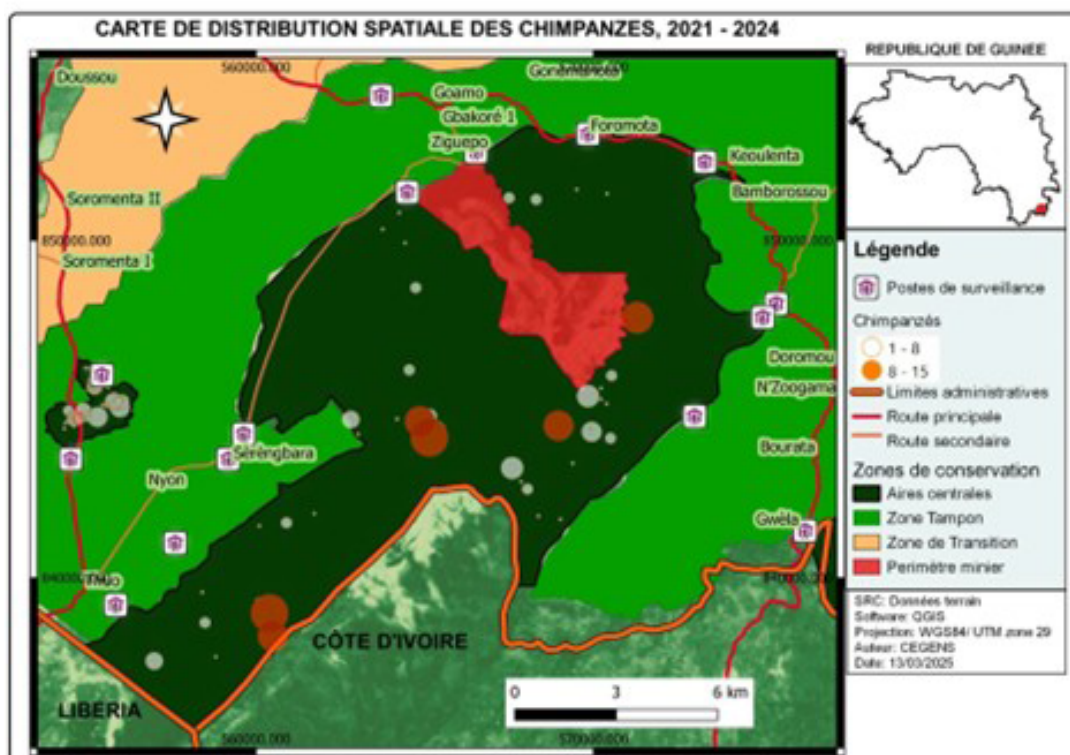


Figure 8 : Carte de répartition des indices de présence des chimpanzés

6.4.1.3 Résultats en matière de gestion participative et appui au développement local

Les efforts se sont concentrés sur la création d'alternatives aux activités destructrices de la réserve :

- **développement communautaire** : grâce à des initiatives telles que le projet PAPFor, des actions structurantes de développement local ont été mises en œuvre afin de réduire durablement la pression sur les ressources naturelles (Rapport PAPFor, 2025). Au-delà de la promotion d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), ces interventions se sont traduites par l'appui à la planification locale et participative, notamment à travers l'élaboration de Plans de Développement Local (PDL), de Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des terroirs et de plans de gestion des forêts communautaires. Ces outils permettent de mieux encadrer l'utilisation des ressources, de clarifier les règles d'accès et d'usage, et de renforcer la gouvernance locale en impliquant directement les communautés riveraines. Ils contribuent également à structurer des alternatives économiques durables (agroforesterie, apiculture, écotourisme, etc.), tout en favorisant l'autonomisation des femmes et l'insertion socio-économique des jeunes.
- **sensibilisation et reboisement** : Des initiatives communautaires, comme la mise en place de pépinières communautaires (par exemple avec 1 700 plants pour le reboisement des zones dégradées), ont été lancées pour restaurer des zones tampons et impliquer directement les riverains (Rapport PAPFor, 2024).

6.4.1.4 Résultats en matière d'infrastructures et équipements

Des investissements ont été réalisés pour la modernisation et le support logistique. Il s'agit de matériel d'intervention. Ainsi, les agents ont bénéficié d'un meilleur équipement pour les patrouilles (GPS, radios, véhicules tout-terrain), essentiel pour l'efficacité de la surveillance dans un massif accidenté (Rapport d'État de Conservation, 2024).

6.4.1.5 Résultats en matière de management et gouvernance

Bien que ce domaine reste le principal défi, des avancées ont été enregistrées. Pour l'évaluation de l'efficacité de gestion, l'adoption régulière d'outils d'évaluation tels qu'IMET et METT a permis aux équipes de l'OIPR et du CEGENS de réaliser un diagnostic structuré, de mesurer les progrès et de proposer des recommandations ciblées (Bilan IMET, 2024).

6.4.2. Effets et impacts de gestion

L'exécution des programmes du PAG précédent a engendré des effets et impacts significatifs, bien que contrastés, sur la conservation de la RNIMN et sur la dynamique socio-économique de sa zone périphérique.

6.4.2.1. Effets et impacts positifs

Les succès des programmes de Surveillance et protection (Programme 1) et de Suivi écologique (Programme 2) ont eu un impact direct sur le maintien de l'intégrité du bien. L'intensification des patrouilles a entraîné une réduction notable des cas de braconnage et d'empiètement agricole dans les zones de haute vulnérabilité. Cet effort a permis, en Guinée notamment, de stabiliser, voire d'augmenter localement, la population de certaines espèces clés, comme le Chimpanzé, témoignant de l'efficacité relative des mesures de protection contre la chasse illégale.

Sur le plan de la gouvernance, l'application régulière des outils d'évaluation comme METT et IMET a eu un impact positif en renforçant la culture de la performance et de la planification au sein des institutions (OIPR/CEGENS, 2023).

Enfin, le programme de Gestion participative (Programme 3) a contribué à un meilleur dialogue entre les gestionnaires et les communautés, désamorçant des tensions et générant des alternatives économiques limitées qui ont pu freiner l'exode vers l'orpaillage dans certains villages pilotes.

6.4.2.2. Effets et impacts négatifs

Malgré ces succès, les lacunes structurelles identifiées dans la mise en œuvre ont eu des impacts négatifs persistants, principalement sur les objectifs de durabilité et de développement local. Le manque de financement régulier et l'absence d'une structure de coordination transfrontalière forte ont créé une disparité dans le niveau de protection entre la partie ivoirienne et la partie guinéenne, affaiblissant la protection globale du massif (UICN, 2024).

L'impact le plus dommageable est l'augmentation de la pression de l'orpaillage illégal, notamment sur le versant guinéen. Cette activité, non maîtrisée, a engendré des dommages environnementaux irréversibles sur les cours d'eau et les habitats, et a introduit une dynamique sociale instable et violente à la périphérie de la Réserve.

De plus, l'insuffisance du programme de développement local (Programme 3) a accentué le ressentiment de certaines communautés, qui perçoivent les bénéfices de la conservation comme faibles, encourageant ainsi le recours à des activités illégales pour la subsistance. L'impact final est la persistance de l'inscription de la RNIMN sur la Liste du Patrimoine Mondial en Périel, traduisant l'échec à éradiquer les menaces fondamentales (UNESCO, 2024).



TITRE III : DIAGNOSTIC, MESURES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

CHAPITRE 7 : DIAGNOSTIC, ZONAGE, MESURES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

7.1. Diagnostic de la gestion de la Réserve

7.1.1. Revue des forces et faiblesses de la gestion

L'analyse conjointe des dispositifs de gestion de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN), fondée sur les résultats des évaluations METT réalisées respectivement en 2016 et 2021 dans les parties ivoirienne et guinéenne, ainsi que sur les diagnostics IMET conduits en 2019 et 2023 dans le cadre des appuis du programme BIOPAMA/UE et des dispositifs nationaux de suivi de l'efficacité de gestion, ont permis de mettre en évidence plusieurs insuffisances majeures affectant la performance globale de conservation du site (BIOPAMA, 2019 ; OIPR, 2021 ; CEGENS, 2023 ; IUCN-PACO, 2020).

Ces constats ont été complétés par les observations issues des missions techniques des équipes de terrain, des rapports de patrouille et des exercices de suivi écologique participatif. Ils révèlent des faiblesses structurelles touchant les dimensions institutionnelles, opérationnelles, scientifiques et communautaires de la gestion, lesquelles peuvent être regroupées autour de cinq thématiques principales d'intervention.

7.1.1.1. Gouvernance, planification et coordination transfrontalière

Le principal défi réside dans la faiblesse du cadre de gouvernance concerté entre les parties ivoirienne et guinéenne, et l'absence d'implication effective du Libéria. Les outils de planification demeurent hétérogènes et souvent obsolètes, rendant difficile la mise en œuvre d'actions coordonnées de surveillance, de suivi écologique et de formation. La non-harmonisation des plans de travail, le manque de ressources financières dédiées à la coopération transfrontalière et la rareté des cadres de concertation technique limitent la synergie entre institutions.

De plus, l'absence de mécanismes formalisés (comité technique mixte, secrétariat exécutif commun, protocoles de collaboration) empêche une gouvernance intégrée du massif, pourtant essentielle à la gestion d'un bien transfrontalier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Les ressources financières allouées restent insuffisantes et irrégulières, et la mobilisation de financements innovants demeure embryonnaire.

7.1.1.2. Suivi écologique, recherche scientifique et valorisation des données

Le suivi écologique du Mont Nimba souffre d'un manque de coordination, de standardisation et d'accès partagé aux données. Les deux administrations (OIPR et CEGENS) utilisent des protocoles distincts, non harmonisés ni validés conjointement, ce qui compromet la comparabilité et la cohérence des résultats. L'absence d'une base de données commune, la dispersion des informations sur les espèces endémiques et la dépendance à des financements ponctuels freinent la mise en œuvre d'un suivi régulier.

Les capacités techniques et les infrastructures de recherche restent limitées : plusieurs laboratoires sont inopérants ou non équipés, et les ressources humaines spécialisées sont insuffisantes. Enfin, la valorisation scientifique du site reste en deçà de son potentiel, les publications sont rares et les échanges avec les universités irréguliers.

7.1.1.3. Protection, surveillance et connectivité écologique

La surveillance du massif demeure inégale entre les deux parties, avec des patrouilles non coordonnées et une absence de droit de poursuite transfrontalière. Les opérations de lutte contre le braconnage, activités minières ou les défrichements sont limitées par le manque de moyens logistiques et par la faiblesse du réseau de pistes d'accès.

Les plans de surveillance et de gestion des feux ne sont pas encore harmonisés ; les opérations de mise à feu préventive ou d'alerte incendie ne bénéficient pas d'un dispositif intégré. Les habitats forestiers connaissent une dégradation progressive liée à la pression agricole et à la fragmentation des paysages, compromettant la connectivité écologique entre les versants guinéen, ivoirien et libérien. Cette situation accroît la vulnérabilité des populations animales et limite la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.

7.1.1.4. Participation communautaire, sensibilisation et communication

Les populations riveraines, bien qu'associées à certaines activités de sensibilisation, demeurent faiblement impliquées dans les mécanismes de gouvernance locale. Les sessions des cadres de concertation locale sont irrégulières et dépourvus de moyens et les conventions locales d'utilisation durable des ressources sont peu appliquées.

La communication entre les gestionnaires et les communautés reste fragmentaire, limitant la compréhension des enjeux de conservation. Le manque d'alternatives économiques pousse les populations à recourir à des pratiques non durables : orpaillage artisanal, agriculture sur brûlis, exploitation forestière informelle et le braconnage. Enfin, l'absence d'une stratégie de communication transfrontalière, incluant médias, écoles et associations, freine la diffusion d'une culture de conservation partagée entre les pays.

7.1.1.5. Infrastructures, logistique et conditions de travail

Les infrastructures de gestion (bases, logements, pistes, postes de surveillance) sont souvent vétustes ou insuffisantes. Le déficit de moyens logistiques, combiné à l'isolement géographique du massif, entrave la mobilité et la sécurité du personnel. L'entretien et la maintenance des équipements restent limités, faute de budget récurrent et de plan d'amortissement. Cette situation a un impact direct sur la motivation des agents et sur la continuité opérationnelle des activités de gestion.

7.1.1.6. Enseignements tirés de la revue des forces et faiblesses de la gestion

L'analyse des forces et faiblesses de la gestion de la RNIMN met en évidence l'existence d'atouts institutionnels et écologiques significatifs, mais également des fragilités structurelles persistantes qui affectent la performance globale du dispositif de conservation.

Parmi les forces identifiées figurent notamment :

- la reconnaissance internationale du site en tant que Bien du patrimoine mondial au titre des critères (ix) et (x) ;
- l'existence de structures nationales spécialisées (OIPR en Côte d'Ivoire et CEGENS en Guinée) ;
- la présence d'outils d'évaluation de l'efficacité de gestion (IMET, METT) ;
- le potentiel écologique et scientifique exceptionnel du massif ;
- l'existence de partenariats techniques et scientifiques.

Toutefois, ces atouts demeurent contrebalancés par des contraintes majeures qui traduisent une fragilité systémique de la gestion de la RNIMN. Elles résultent de la conjonction des facteurs suivants :

- la faiblesse du cadre institutionnel transfrontalier et l'absence d'un mécanisme permanent de coordination tripartite ;
- le manque de moyens logistiques et financiers adaptés aux enjeux du site ;
- la coordination scientifique limitée et l'insuffisante harmonisation des protocoles de suivi écologique ;
- la participation communautaire encore insuffisamment structurée et intégrée dans la gouvernance.

Afin d'assurer une conservation durable, concertée et conforme aux exigences internationales du massif des Monts Nimba, ces limites soulignent la nécessité de :

- structurer formellement la gouvernance transfrontalière ;
- renforcer la planification stratégique intégrée ;
- mutualiser les ressources techniques, humaines et financières ;
- harmoniser les dispositifs scientifiques et de suivi ;
- développer un ancrage communautaire plus fort.

7.1.2. Consultations des parties prenantes

Dans le cadre du processus d'élaboration du PDAIG du Mont Nimba, des consultations ont été menées en Guinée et en Côte d'Ivoire auprès des acteurs institutionnels, techniques, miniers, communautaires, économiques et de la société civile. Ces échanges ont permis d'identifier les difficultés rencontrées dans la gestion du massif, les propositions d'amélioration et les contributions de chaque partie prenante.

7.1.2.1. Parties prenantes en Guinée

Les consultations en Guinée ont mobilisé le CEGENS, la Préfecture de Lola, la Société Minière SFMG du site Kon Kweni ainsi que les communautés du village de Seringbara et de Gbakoré.

Le CEGENS a mis en exergue les impacts grandissants du changement climatique, les feux de brousse d'origine multiple, la dégradation progressive des écosystèmes afro-montagnards et les conflits croissants entre éleveurs et agriculteurs. Les limites institutionnelles et matérielles ont été soulignées, notamment la faiblesse des moyens logistiques, des capacités techniques du personnel et l'insuffisance de coordination avec d'autres acteurs, en particulier les opérateurs miniers et les autorités locales.

Les représentants de la SFMG ont reconnu l'existence de pressions environnementales significatives, tout en présentant les actions de suivi écologique menées par l'entreprise : inventaires floristiques et fauniques, suivi d'habitats, collaboration scientifique. Toutefois, les miniers ont rappelé que leurs prérogatives demeurent limitées pour lutter contre les actes illégaux, ce qui nécessite davantage de coordination.

À Seringbara, les communautés ont exposé un déficit important de terres cultivables, le village étant enclavé entre la Réserve et le corridor. Elles ont insisté sur la mise en place de pépinières locales de plants forestiers, l'aménagement de plaines agricoles, la promotion d'AGR adaptées (pisciculture, transformation agricole), et la matérialisation claire des limites de la Réserve. Elles ont également réaffirmé leur engagement dans le reboisement, les patrouilles de surveillance et la lutte contre les feux de brousse.



Photo 6 : Consultations des parties prenantes en Guinée

7.1.2.2 Parties prenantes en Côte d'Ivoire

Les consultations des parties prenantes en Côte d'Ivoire ont associé les autorités administratives (Préfet de Danané, Sous-préfet de Gbon-Houyé), les villages riverains (Danipleu, Gbantopleu, Bouan Houyé), l'ONG ECOCI ainsi que des acteurs économiques, notamment la Directrice de l'hôtel Liane 1 de Danané.

Les autorités administratives ont souligné l'absence quasi totale de collaboration transfrontalière avec la Guinée, en dehors de rares réunions entre Préfets. Cette faiblesse de coordination complique la gestion des mouvements de bétail, des conflits d'usage, de la transhumance et des pressions frontalières. Le Préfet de Danané a demandé la clarification des allégations concernant l'entrée de troupeaux ivoiriens en Guinée. Le Sous-préfet a également évoqué des difficultés liées à l'absence de comptes rendus systématiques vers les populations après les réunions, ainsi que l'état très dégradé des routes entravant les interventions de l'OIPR.

Dans les villages de Danipleu, Gbantopleu et Bouan Houyé, les populations ont exprimé des difficultés majeures : restriction d'accès au foncier, besoins en protéines alimentaires suite à l'interdiction de la chasse, insuffisance d'infrastructures sanitaires et éducatives, absence de forages et pression démographique croissante nécessitant un château d'eau. Elles ont également relevé que certains projets communautaires, faute d'adhésion collective, ne sont poursuivis que par quelques individus. Les contraintes culturelles liées aux totems ont été rappelées, notamment l'interdiction de l'élevage de cabris dans plusieurs villages.

L'ONG ECOCI a plaidé pour le renforcement des moyens opérationnels des structures de gestion, la création d'un réseau transfrontalier d'OSC et la généralisation des AGR et initiatives sociales de base représentant des opportunités alternatives pour les communautés.

La Directrice de l'hôtel Liane 1 a mis en avant le potentiel écotouristique de la région, soulignant l'importance d'améliorer les routes, de créer des circuits touristiques intégrés incluant hébergement, visites guidées et artisanat, et de produire des supports promotionnels sur le Mont Nimba.

7.1.2.3 Enseignements tirés des consultations des parties prenantes

Les consultations réalisées en Guinée et en Côte d'Ivoire constituent un complément essentiel au diagnostic institutionnel. Elles confirment les fragilités identifiées et mettent en lumière des problématiques opérationnelles et socio-économiques concrètes affectant la gestion du massif.

L'ensemble des échanges avec les autorités administratives, les structures de gestion, les communautés riveraines, les acteurs économiques et les organisations de la société civile révèle une convergence autour de plusieurs difficultés majeures :

- l'insuffisance de coordination transfrontalière effective entre la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Libéria ;
- la persistance des pressions anthropiques (feux de brousse, braconnage, orpaillage, conflits homme-faune, transhumance) ;
- la vulnérabilité socio-économique des communautés riveraines et la rareté d'alternatives économiques viables
- la faiblesse des capacités opérationnelles et logistiques des structures de gestion ;
- la faible valorisation du potentiel écotouristique du site.

Ces consultations ont également permis de dégager des orientations prioritaires partagées par les parties prenantes. Elles soulignent la nécessité de :

- établir un cadre transfrontalier structuré et permanent pour la gestion du massif ;
- renforcer les capacités opérationnelles du CEGENS, de l'OIPR, des ONG et des comités villageois ;
- mettre en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre les feux de brousse, le braconnage et les conflits d'usage ;

- promouvoir des activités génératrices de revenus adaptées culturellement et économiquement viables ;
- développer l'écotourisme comme levier de développement territorial ;
- relancer et institutionnaliser les réunions tripartites interrompues.

Ainsi, à l'instar des enseignements tirés de la revue des forces et faiblesses, les consultations confirment que la durabilité de la gestion de la RNIMN repose sur le renforcement de la gouvernance transfrontalière, la consolidation des capacités institutionnelles et l'intégration effective des communautés dans la dynamique de conservation.

Ces éléments justifient pleinement l'élaboration d'un PDAIG intégré, harmonisé et opérationnel pour la période 2026-2035.

7.1.3 Synthèse du diagnostic

L'analyse combinée de la revue des forces et faiblesses de la gestion ainsi que des consultations des parties prenantes met en évidence une convergence claire entre diagnostic institutionnel et réalités de terrain. Elle confirme que la RNIMN dispose d'atouts significatifs, mais que sa gestion demeure confrontée à des contraintes structurelles et opérationnelles qui fragilisent la conservation durable du massif.

7.1.3.1 Difficultés majeures identifiées

Ces difficultés portent sur :

- la faiblesse du cadre institutionnel transfrontalier et l'absence d'un mécanisme permanent bipartite (élargi au Libéria) pleinement opérationnel ;
- l'insuffisance des moyens financiers, logistiques et techniques adaptés aux enjeux d'un bien du patrimoine mondial en péril ;
- la coordination scientifique limitée et l'absence d'un système harmonisé de suivi écologique transfrontalier ;
- la persistance des pressions anthropiques (feux de brousse, braconnage, orpaillage, conflits homme-faune, transhumance) ;
- la vulnérabilité socio-économique des communautés riveraines et la dépendance aux ressources naturelles ;
- la faible valorisation du potentiel écotouristique et scientifique du site.

Ces difficultés traduisent un décalage entre la reconnaissance internationale du site et les capacités opérationnelles réelles mobilisées pour sa gestion.

7.1.3.2 Orientations stratégiques prioritaires

Les orientations suivantes sont retenues :

- institutionnaliser un mécanisme permanent de gouvernance transfrontalière entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Libéria ;
- renforcer durablement les capacités opérationnelles et logistiques des structures de gestion ;
- harmoniser les protocoles scientifiques et mettre en place un dispositif commun de suivi écologique ;
- mettre en œuvre une stratégie intégrée de réduction des pressions anthropiques ;
- consolider l'ancrage communautaire à travers des activités génératrices de revenus adaptées ;
- développer l'écotourisme et la valorisation scientifique comme leviers de développement territorial ;
- assurer une planification stratégique intégrée conforme aux exigences du Comité du patrimoine mondial.

En définitive, la synthèse des enseignements confirme que la durabilité de la gestion de la RNIMN dépend d'une approche intégrée combinant renforcement institutionnel, coopération transfrontalière effective et développement territorial inclusif.

7.2. Zonage

7.2.1. Fondements juridiques du zonage

Le zonage de gestion de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) repose sur les cadres juridiques nationaux de la République de Côte d'Ivoire et de la République de Guinée, ainsi que sur les standards internationaux applicables aux biens du patrimoine mondial.

En Côte d'Ivoire, le principe de zonage interne des aires protégées est reconnu par le Code de l'Environnement (Loi n°2019-675), la loi spécifique aux parcs nationaux et réserves naturelles (Loi n°2002-102) et par les textes d'application relatifs au fonctionnement de l'OIPR, qui prévoient la possibilité de définir des zones de protection stricte, des zones périphériques et des zones à usages réglementés dans les parcs et réserves, à travers les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) et les plans directeurs.

En République de Guinée, le Code de l'Environnement (2019) et le Code forestier révisé (2017) reconnaissent également le principe de zonage fonctionnel des aires protégées, avec la possibilité d'instituer des zones centrales strictement protégées, des zones tampons et des zones de transition, conformément aux orientations nationales de gestion durable des écosystèmes forestiers et aux textes régissant le CEGENS.

7.2.2. Principes directeurs du zonage

Le zonage constitue un outil structurant de planification spatiale visant à concilier la conservation de la VUE avec les usages compatibles et les besoins des communautés riveraines. Il repose sur les principes suivants :

- préserver l'intégrité écologique des habitats sensibles et des espèces clés ;
- délimiter des zones différenciées selon leur sensibilité écologique et le niveau d'usage autorisé ;
- garantir la cohérence et l'harmonisation transfrontalière du zonage entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Libéria ;
- assurer la matérialisation physique des limites (bornage, balisage, signalétique) ;
- mettre en place un suivi participatif du zonage associant communautés, gestionnaires et autorités locales.

7.2.3. Schéma de zonage harmonisé proposé

7.2.3.1. Zone de protection intégrale

La zone de protection intégrale comprend les habitats les plus sensibles (forêts montagnardes primaires, prairies d'altitude, zones rocheuses et sommitales).

L'objectif principal de cette zone est le maintien intégral de la VUE du site. Les usages autorisés concernent les activités scientifiques dûment autorisées et encadrées par une autorisation.

Les usages interdits sont relatifs à toute(s) :

- activité extractive (mines, exploitation forestière commerciale, PFNL à fins commerciales), agricole, de chasse ou de pêche ;
- installation humaine permanente ;
- activités touristiques non scientifiques ou non encadrées.

7.2.3.2. Zone d'interface

Il s'agit ici de la zone tampon en ce qui la Guinée et de la zone périphérique au niveau de la Côte d'Ivoire. Cette zone entoure la zone cœur et constitue un espace de protection renforcée et d'usages contrôlés, conforme aux dispositifs nationaux de zonage.

Les fonctions principales de cette zone sont les suivantes :

- amortir les pressions sur la zone de protection intégrale ;
- maintenir la connectivité écologique ;
- offrir un cadre pour des activités compatibles.

Les usages autorisés et réglementés concernent :

- la recherche scientifique et le suivi écologique ;
- l'écotourisme strictement encadré ;
- les activités d'éducation et de sensibilisation environnementale ;
- les activités de subsistance durables pour les communautés locales (agroforesterie améliorée, foresterie communautaire, activités génératrices de revenus éco-compatibles).

Les usages interdits portent sur :

- l'exploitation minière ;
- l'extension agricole non planifiée ;
- la déforestation et les conversions de grande ampleur ;
- le braconnage ;
- les activités destructrices des habitats.

7.2.3.3. Corridors écologiques

Les corridors écologiques sont intégrés à la zone d'interface et assurent la connexion fonctionnelle entre la Réserve et les massifs forestiers adjacents.

Cette zone a pour objectif de maintenir la circulation des espèces, de réduire la fragmentation des habitats et de faciliter la résilience écologique.

Les activités autorisées concernent les patrouilles de surveillance, les actions de restauration des habitats et le suivi scientifique.

Les activités interdites portent sur les barrières physiques, les infrastructures fragmentantes et les activités incompatibles avec la faune et la flore.

7.2.4. Aménagement et matérialisation spatiale

La mise en œuvre du zonage repose sur :

- le bornage et la signalétique réglementaire des limites des zones ;
- l'implantation de postes de surveillance et de points d'accueil écotouristiques contrôlés ;
- l'élaboration d'une cartographie SIG officielle validée conjointement par les deux États ;
- l'intégration du zonage dans les plans de gestion transfrontaliers.



Chimpanzé (*Pan troglodytes verus*) ©Nature civ

7.2.5. Synthèse du zonage

Tableau 4 : synthèse du zonage

Zone	Objectifs	Activités autorisées	Restrictions
Zone de protection intégrale	Conservation intégrale des habitats sensibles et des espèces clés.	Recherche scientifique sous permis, inventaires suivi écologique encadrés	Toute activité extractive, agricole ou de chasse ; absence de tourisme non encadré.
Zone d'interface transfrontalière (Zone tampon – Guinée / Zone périphérique – Côte d'Ivoire)	Protéger la zone cœur tout en permettant des usages durables compatibles avec la conservation.	Recherche, écotourisme encadré, éducation environnementale, agroforesterie améliorée, foresterie communautaire, activités génératrices de revenus durables.	Pas d'exploitation minière, pas d'expansion agricole incontrôlée, pas d'activités destructrices des habitats.
Corridors écologiques transfrontaliers	Maintenir la connectivité écologique et réduire la fragmentation des habitats.	Patrouilles restauration écologique, suivi scientifique, circulation libre des espèces	Pas de barrières physiques, pas d'infrastructures fragmentantes, pas d'activités perturbatrices pour la faune et la flore.

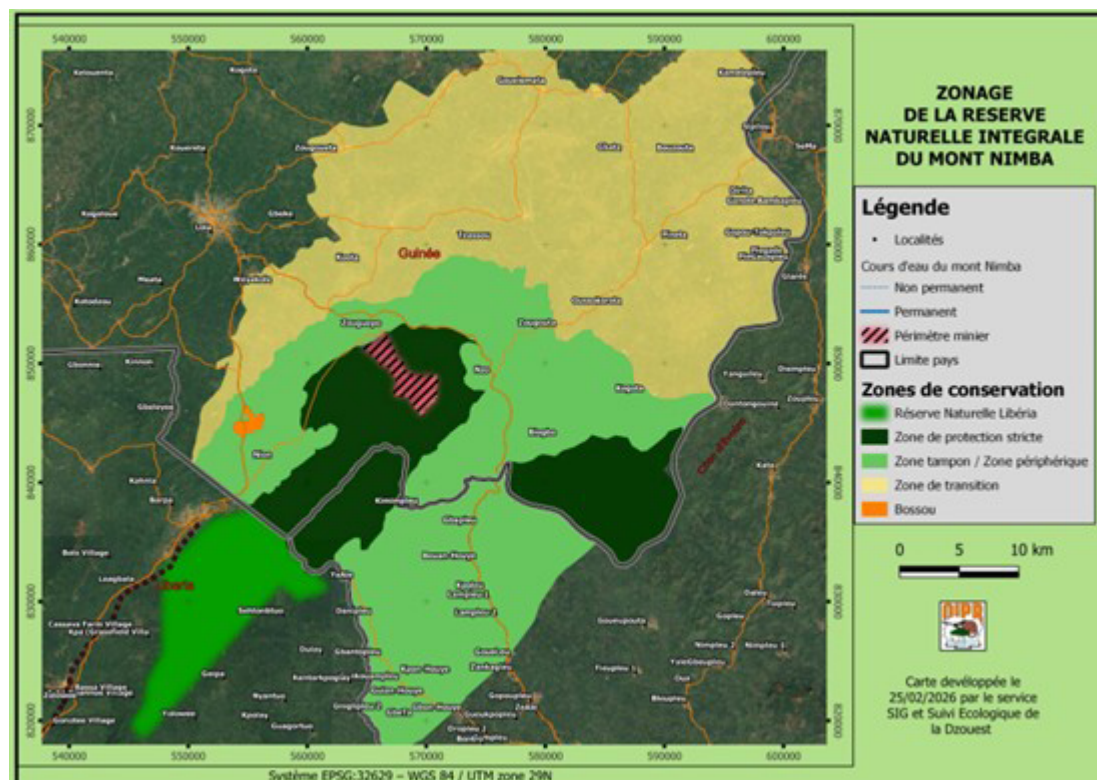


Figure 9 : Zonage de la Réserve

7.3. Mesures d'aménagement et de gestion

7.3.1 Vision et objectifs

Le présent chapitre définit la vision stratégique et les axes opérationnels du Plan Directeur d'Aménagement Intégré et de Gestion (PDAIG 2026–2035) de la RNIMN. Il traduit la volonté commune de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, avec l'appui de l'UNESCO, de garantir la conservation durable de la valeur universelle exceptionnelle du site, tout en favorisant le développement harmonieux des communautés locales.

La vision pour la RNIMN est définie comme suit : « *Préserver l'intégrité écologique et la valeur universelle exceptionnelle de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba avec l'ensemble des parties prenantes, tout en renforçant les moyens de subsistance durables des communautés locales et en consolidant la coopération transfrontalière* ».

L'objectif global du PDAIG est ainsi libellé : « *Assurer la conservation durable et concertée de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba à travers une gouvernance transfrontalière renforcée, une gestion scientifique des ressources naturelles et la promotion de moyens de subsistance durables* ».

Pour la période 2026-2035, l'objectif spécifique du présent PDAIG retenu est le suivant : « *La Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba bénéficie d'une gestion concertée, intégrée et durable, mise en œuvre grâce à une coopération transfrontalière renforcée entre la Côte d'Ivoire et la Guinée* ».

De façon concrète, il s'agira de :

- préserver l'intégrité écologique du site ;
- valoriser sa biodiversité exceptionnelle ;
- favoriser le développement local durable des communautés riveraines.

7.3.2. Résultats attendus

Cet objectif spécifique se décline en six (6) principaux résultats, chacun associé à un programme de gestion du PDAIG :

- les habitats naturels et les espèces clés sont protégés, conservés et restaurés dans une approche transfrontalière ;
- les outils de suivi écologique et de recherche sont harmonisés et fonctionnels ;
- les populations locales participent activement à la conservation et bénéficient d'alternatives économiques durables ;
- la gouvernance transfrontalière est consolidée à travers un cadre institutionnel, organisationnel et financier pérenne ;
- les infrastructures, équipements et capacités techniques de gestion sont renforcés ;
- la communication, la sensibilisation et l'éducation environnementale sont développées à l'échelle transfrontalière.

7.3.3. Cibles de conservation

Les cibles de conservation de la Réserve sont les éléments biophysiques et écologiques spécifiques jugés prioritaires pour la planification et l'allocation des ressources (Tableau 5). Leur maintien et leur restauration sont essentiels pour justifier le statut de Patrimoine Mondial du site. Ces cibles sont classées selon la typologie des composantes clés de la biodiversité.

7.3.1.5. Espèces phares et menacées

Les efforts de conservation se concentrent sur les espèces endémiques ou emblématiques dont la survie est directement liée à l'intégrité du massif. La cible principale est le Chimpanzé de l'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*), classé en danger critique d'extinction, dont la population doit être stabilisée et protégée des menaces de braconnage et de fragmentation (UICN, 2020).

Une autre cible cruciale est le Crapaud vivipare (*Nimbaphrynoides occidentalis*), un amphibien endémique, dont les populations doivent être strictement conservées dans leur habitat d'altitude. Enfin, d'autres espèces menacées d'amphibiens et d'invertébrés endémiques tels que les escargots et les poissons d'eau douce, servent d'indicateurs de la santé de l'écosystème aquatique.

La réserve constitue également un site clé pour la conservation du Micropotamogale de Lamotte (*Micropotamogale lamottei*), un petit mammifère semi-aquatique endémique du Mont Nimba. En raison de son aire de répartition très restreinte et des pressions exercées par les activités humaines, l'espèce est classée Vulnérable sur la Liste rouge de l'UICN (IUCN, 2025). Sa présence confère au site une importance de conservation remarquable, tant à l'échelle régionale que mondiale.

7.3.1.6. Habitats et écosystèmes des milieux naturels prioritaires

La conservation se focalise sur la protection des milieux qui confèrent au site son caractère unique et abritent les espèces endémiques. Les cibles principales incluent les forêts de montagne denses et humides et les forêts galeries qui servent de corridors écologiques. Une priorité absolue est donnée aux écosystèmes d'altitude, notamment les savanes qui constituent l'habitat exclusif de la majorité des espèces endémiques. Le maintien de la zone tampon et de la connectivité avec les massifs adjacents est également une cible essentielle pour assurer la résilience des populations fauniques.

7.3.1.7. Processus écologiques de fonctions essentielles du massif

Au-delà des espèces et des habitats, la gestion cible le maintien des fonctions naturelles du massif. La première est la fonction de château d'eau qui alimente les bassins versants majeurs de la région. La conservation se concentre donc sur la qualité et la quantité des ressources hydriques, nécessitant la protection des têtes de sources contre la sédimentation liée à l'orpaillage et à l'agriculture.

Un autre processus cible est le maintien des cycles biogéochimiques, en particulier l'intégrité des sols et le cycle des nutriments, essentiel à la survie des écosystèmes oligotrophes d'altitude.

Enfin, la régénération naturelle et la résilience face aux feux de forêt sont des processus à renforcer par des actions de gestion active et de lutte anti-feu.



Micropotamogale de Lamotte (*Micropotamogale lamottei*) ©OIPR

Tableau 5 : Etat des cibles de conservation

Cibles de Conservation	Situation actuelle	Principales Pressions	Tendance / Situation Recherchée	Indicateur de Suivi	Situation à Atteindre au Terme du PAG	Actions Particulières
Chimpanzé de l'Ouest (<i>Pan troglodytes verus</i>)	En danger critique. Population stable mais fragmentée	Braconnage, fragmentation de l'habitat, risques d'épizooties	Augmentation significative et sécurisation des populations (Maintien de la connectivité génétique).	Taux de braconnage (incidents/km de patrouille) ; Densité/ Nombre d'individus	Augmentation de 10% de la population connue ; Zéro incident de braconnage	Renforcement des patrouilles transfrontalières ; Établissement de couloirs de conservation autour de la zone tampon.
Crapaud vivipare du Nimba (<i>Nimbaphrynoides occidentalis</i>)	En danger critique. Population strictement limitée aux habitats d'altitude	Feux de forêt récurrents, dégradation de l'habitat d'altitude, changement climatique	Protection intégrale de l'habitat spécifique (Zéro feu de forêt dans les pelouses d'altitude).	Superficie de l'habitat d'altitude affectée par le feu ; Niveau d'humidité des biotopes clés	Réduction de 90% des surfaces brûlées dans la zone critique ; Stabilité des populations connues	Mise en place de lignes de pare-feu et de brigades anti-feu spécialisées ; Surveillance des microclimats.
Micropotamogale de Lamotte (<i>Micropotamogale lamottei</i>)	Vulnérable. Distribution très restreinte aux cours d'eau forestiers du Nimba	Dégradation de son habitat naturel et aquatiques, pollution liée à l'orpaillage, perturbation des berges, pêche artisanale	Protection des habitats aquatiques critiques	Présence/abondance dans les sites suivis, Qualité physico-chimique des eaux	Estimer la taille de la population ; déterminer la zone sa distribution, réduire la pression humaine	Protection des cours d'eau ; lutte contre l'orpaillage ; suivi écologique de de l'espèce.
Forêts de Montagne et Galeries	Sous forte pression. Dégradation et recul des lisières et des zones tampons	Empiètement agricole et feux de brousse, exploitation de bois énergie	Restauration des lisières et des corridors	Taux de déforestation nette (Ha/an) ; Taux de régénération des forêts galeries	Taux de déforestation nette nul ou négatif (reboisement) ; Stabilisation de la surface forestière	Programmes de reboisement ciblé avec espèces locales ; Création de pépinières communautaires ; Promotion des alternatives au bois énergie
Fonction de "Château d'eau" (Qualité et quantité d'eau)	Compromis Qualité et quantité de l'eau affectées par l'orpaillage	Orpaillage illégal et activités minières (sédimentation et pollution chimique par le mercure) ; Déforestation des berges	Rétablissement de la qualité et de la quantité d'eau des têtes de sources (pH neutre, absence de métaux lourds)	Concentration en mercure et en solides en suspension (mg/L) dans les rivières ; Débit des sources clés	Conformité de 95% des cours d'eau aux normes de potabilité ; Augmentation/Maintien du débit en saison sèche	Éradication immédiate de la pollution des cours d'eaux liée à l'orpaillage et aux activités minières dans la zone tampon ; Restauration écologique des berges ; Mise en place d'un dispositif de suivi de la qualité de l'eau.
Connectivité Écologique	Faible/Menacée. Fragmentation par les activités humaines adjacentes	Pression agricole et risque minier sur les corridors de basse altitude ; Absence de mécanisme transfrontalier formel	Réhabilitation et sécurisation des corridors écologiques transfrontaliers	Surface des corridors écologiques sécurisés ; Nombre d'accords de cogestion avec les communautés limitrophes	Sécurisation d'un corridor écologique d'au moins 500 Ha ; Signature d'un protocole d'accord transfrontalier avec le Libéria	Négociations transfrontalières (Guinée-Côte d'Ivoire-Libéria) ; Acquisition/location de terres pour la restauration des corridors

CHAPITRE 8 : PROGRAMMES DE GESTION

Les programmes opérationnels constituent le cœur stratégique du PDAIG de la RNIMN. Ces programmes visent à assurer la préservation durable de la VUE du massif tout en favorisant le développement local, la coopération transfrontalière et la recherche scientifique.

Ils traduisent en actions concrètes la vision et les objectifs définis dans les chapitres précédents, tout en assurant la cohérence avec le zonage établi et la VUE du site.

L'approche repose sur la gestion intégrée, participative et adaptative, articulée autour de cinq (5) programmes complémentaires qui couvrent les dimensions écologiques, sociales, institutionnelles et économiques de la gestion du site.

Ainsi, « *la protection et la restauration des habitats* » constituent le socle écologique, « *le suivi écologique et la recherche* », et « *l'écotourisme et le développement communautaire* » en sont les leviers de valorisation et de durabilité, enfin, « *la gouvernance* » et « *les équipements* » garantissent la pérennité institutionnelle du dispositif.

Les programmes de gestion présentés dans ce chapitre s'inscrivent dans le cadre stratégique commun défini par le PDAIG et visent à assurer une convergence progressive des approches de gestion entre les composantes ivoirienne et guinéenne du bien (voir section 5.3).

Chaque programme définit un objectif spécifique, des axes d'intervention et des modalités précises de mise en œuvre. La logique d'intervention s'appuie sur une vision commune partagée entre les institutions gestionnaires (OIPR, CEGENS, élargie au FDA) et les communautés locales, en lien avec les orientations de l'UNESCO et des conventions internationales. Elle s'appuie sur une coopération transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et la Guinée, étendue au Libéria.

8.1 Protection, restauration des espaces dégradés et connectivité écologique

Ce programme a pour objectif d'assurer l'intégrité physique et écologique de la RNIMN par des actions coordonnées de surveillance, de lutte contre les agressions et de restauration des habitats dégradés afin d'assurer la connectivité écologique.

8.1.1. Axes d'intervention et activités principales

Plusieurs axes d'intervention ont été définis en accord avec les objectifs de conservation :

- élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance conjoint OIPR–CEGENS ;
- réaliser des patrouilles mixtes transfrontalières et des opérations de lutte contre les infractions humaines ;
- former les écogardes et brigades locales aux techniques de protection ;
- mettre en œuvre des plans harmonisés de gestion des feux et renforcer les dispositifs communautaires anti-incendie ;
- identifier, cartographier et restaurer les zones critiques de dégradation à travers des reboisements ciblés.

8.1.2. Modalités d'intervention

Cet axe constitue le cœur écologique du PDAIG. Il vise à assurer l'intégrité physique et fonctionnelle du massif à travers la surveillance intégrée, la réduction des pressions humaines et la restauration écologique des zones dégradées. Les interventions porteront sur la mise en œuvre d'un plan de surveillance conjoint OIPR–CEGENS, incluant des patrouilles mixtes transfrontalières, la lutte contre le braconnage, l'orpaillage et les feux de brousse.

Les équipes de terrain seront dotées d'équipements modernes (GPS, SIG, tablettes, drones et bivouac) et formées aux techniques de suivi participatif. Des zones critiques de dégradation seront identifiées pour la restauration, notamment dans les corridors reliant les versants guinéen et ivoirien. Une attention particulière sera accordée à la gestion des feux de végétation par des brigades villageoises encadrées.

Tableau 6: Cadre de suivi des résultats de la protection et de la restauration des habitats

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Taux de réduction des activités illégales dans la zone de protection intégrale	X incidents /an	Réduction de 60 % des activités illégales	Registres de patrouille et de surveillance SMART	Annuelle	OIPR / CEGENS
Superficie d'habitats prioritaires restaurés	0 ha	Restauration d'au moins 500 ha d'habitats prioritaires	Cartes SIG, Rapports de reboisement et de restauration	Annuelle	OIPR / CEGENS / ONG Partenaires
Taux de couverture de la RNIMN par les patrouilles	40 % de la superficie couverte de manière régulière	80 % de la RNIMN couverte	Données SMART	Annuelle	OIPR / CEGENS
Existence et mise en œuvre effective d'un Plan de surveillance conjoint	Plan de surveillance national/non conjoint	Plan de surveillance transfrontalier adopté et coordination effective des patrouilles mixtes	Document du Plan conjoint	Annuelle	OIPR/CEGENS
Nombre de dispositifs communautaires de lutte anti-incendie mis en place et fonctionnels	A déterminer : X dispositifs existants (fonctionnalité faible)	A déterminer : X dispositifs (brigades villageoises) formés, équipés et pleinement opérationnels	Rapports d'intervention anti-incendie, Plan de gestion des feux actualisé	Annuelle	OIPR/CEGENS/ Communautés
Taux d'équipement et de formation du personnel (écogardes et brigades locales)	30%	80% (Équipement en GPS, SIG, tablettes ; Formation aux techniques de suivi)	Registres de formation, Inventaire des équipements modernes (drones, bivouac, etc.)	Annuelle	OIPR/CEGENS (Formation et Logistique)

8.2. Suivi écologique et recherche

Ce programme a pour objectif de mettre en place un système transfrontalier et harmonisé de suivi écologique et de recherche appliquée, garantissant une gestion adaptative, fondée sur des données scientifiques fiables et partagées entre les parties ivoirienne et guinéenne du Bien.

8.2.1. Axes d'intervention et activités principales

Quatre axes d'intervention ont été définis pour ce programme et les activités y afférentes ont été définies (Tableau 7).

Tableau 7 : Axes d'intervention et activités principales

Axes d'intervention	Activités principales
Axe 1 – Harmonisation scientifique et technique	- Valider et appliquer un protocole commun de suivi écologique CEGENS–OIPR ; - Mettre en œuvre un programme conjoint de suivi de la faune, de la flore et des habitats, avec des campagnes coordonnées entre les Etats parties ; - Développer un manuel de terrain pour standardiser la collecte des données.
Axe 2 – Base de données et Comité scientifique	- Créer une base de données écologique et géospatiale partagée (plateforme Mont Nimba-Data) hébergée conjointement par le CEGENS et l'OIPR. - Mettre en place un système de visualisation interactive (WebSIG) accessible aux gestionnaires, chercheurs et partenaires ; - Établir un comité scientifique mixte Mont Nimba (Guinée – Côte d'Ivoire – Libéria).
Axe 3 – Recherche appliquée et partenariats scientifiques	- Formaliser des partenariats avec les universités, instituts et ONG spécialisées ; - Mener des recherches ciblées sur les espèces emblématiques et endémiques : crapaud vivipare du Nimba (<i>Nimbaphrynoides occidentalis</i>), micropotamogale de Lamotte (<i>Micropotamogale lamottei</i>), chimpanzé de l'Ouest (<i>Pan troglodytes verus</i>), céphalophes, herpétofaune et avifaune montagnarde ; - Lancer un programme d'étude sur les impacts du changement climatique et la dynamique des habitats de haute altitude ; - Mener des recherches ciblées sur les espèces emblématiques et endémiques : crapaud vivipare du Nimba (<i>Nimbaphrynoides occidentalis</i>), micropotamogale de Lamotte (<i>Micropotamogale lamottei</i>), chimpanzé de l'Ouest (<i>Pan troglodytes verus</i>), céphalophes, herpétofaune et avifaune montagnarde. - Développer des recherches ciblées sur les relations homme–animaux–environnement - Développer les recherches ciblées sur les relations homme -faune – environnement (One health)
Axe 4 – Valorisation et diffusion des connaissances	- Organiser des colloques scientifiques et des formations régionales (monitoring, drones, SIG, conservation adaptative) ; - Mettre en ligne un portail de données et une bibliothèque numérique du Nimba ; - Promouvoir la publication conjointe d'articles scientifiques et la vulgarisation des résultats auprès des communautés locales et décideurs.

8.2.2. Modalités d'intervention

Ce programme s'appuie sur une coopération scientifique structurée entre institutions des pays concernés. Il combine le suivi écologique participatif (implication des éco-gardes et communautés) et la recherche académique pour produire des données intégrées utiles à la prise de décision.

Les interventions s'effectueront via :

- des missions conjointes de terrain transfrontalières ;
- des ateliers semestriels de validation scientifique ;
- la mutualisation d'équipements (drones, pièges photographiques, stations GPS, bases SIG) ;
- la création d'un fonds de recherche transfrontalier Mont Nimba.

8.2.3. Cadre de résultats du programme

Le tableau 8 présente le cadre de suivi des résultats de ce programme.

Tableau 8 : Cadre de suivi des résultats de suivi écologique et recherche

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Existence et mise en œuvre d'un protocole conjoint de suivi	Protocole non harmonisé	1 protocole conjoint et harmonisé adopté et mis en œuvre	Document du Protocole signé, Registres des campagnes de suivi	Annuelle	OIPR/CEGENS /Comité scientifique
Nombre de campagnes de suivi conjoint de la faune, de la flore et des habitats menées par an	1 campagne/an (non conjointe)	Au moins 4 campagnes de suivi/an	Rapports de mission conjoints	Trimestrielle	OIPR/CEGENS /Partenaire scientifiques
Nombre d'espèces clés endémiques ou menacées faisant l'objet d'un suivi régulier	3 espèces	10 espèces clés suivies régulièrement	Base de données Nimba-Data, Publications scientifiques	Annuelle	OIPR/CEGENS /Comité scientifique
Existence d'une base de données transfrontalière Nimba	Bases de données nationales non interconnectées	1 base de données (Nimba-Data) opérationnelle et interconnectée	Rapports techniques, Plateforme Nimba-Data (Capture d'écran), Comptes-rendus des réunions du Comité scientifique	Annuelle	OIPR/CEGENS (Équipe SIG & IT)
Nombre de publications et études scientifiques conjointes produites et diffusées	Moins de 2 publications/an	Au moins 5 études conjointes publiées d'ici 2030 (1/an)	Bibliographie du site, Rapports de recherche, Actes des colloques	Annuelle	Comité scientifique/ Universités/OIPR/CEGENS

8.3 Appui aux populations et autres acteurs

L'objectif du programme est de promouvoir des moyens de subsistance durables et renforcer l'adhésion des communautés locales dans la gestion durable et la préservation des ressources naturelles de la RNIMN.

8.3.1 Axes d'intervention et activités principales

Afin de garantir une gestion durable et inclusive du Mont Nimba, plusieurs axes prioritaires sont proposés pour ce programme :

- promouvoir les activités génératrices de revenus (apiculture, agroforesterie, artisanat et autres) et des infrastructures sociales de base (ISB) ;
- soutenir la mise en œuvre de conventions locales d'utilisation durable des ressources ;
- développer des programmes de sensibilisation, d'éducation environnementale ;
- renforcer la participation des communautés dans la gouvernance, les mécanismes de suivi ;
- mettre en place un cadre de concertation transfrontalier.

8.3.2 Modalités d'intervention

Reconnaissant le rôle des communautés dans la conservation, ce programme a pour objectif de renforcer leur participation et de promouvoir des moyens de subsistance durables.

Les activités incluront la mise en œuvre de microprojets communautaires (apiculture, agroforesterie, artisanat, pisciculture), la formation des comités locaux de gestion et la signature de conventions d'utilisation durable des ressources naturelles.

Une approche participative intégrera les communautés dans la prise de décision, le suivi écologique participatif et les campagnes de sensibilisation environnementale. Des programmes d'éducation et de citoyenneté écologique seront développés dans les écoles frontalières.

8.3.3. Cadre de résultats du programme

Le Tableau 9 présente le cadre de suivi des résultats liés aux actions d'appui aux populations et aux acteurs locaux. Il met en évidence les principales interventions réalisées, les indicateurs de performance retenus ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation. Ce dispositif permet de mesurer l'efficacité des appuis, d'assurer la transparence dans leur mise en œuvre et de renforcer l'implication des communautés dans la gestion durable des ressources.

Tableau 9 : Cadre de suivi des résultats d'appui aux populations et acteurs locaux

Indicateurs	Base de référence (Statut 2025)	Buts opérationnels (Cible 2035)	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Taux de satisfaction des communautés riveraines sur les actions d'appui et la gestion du site	40%	Augmentation de 30 % du taux de satisfaction (70 %)	Enquêtes socio-économiques et questionnaires de satisfaction 65	Triennale	OIPR/CEGENS/ONG (Socio-économistes)
Nombre de ménages impliqués dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR) durables et adaptées (apiculture, micro-fermes)	X ménages	Au moins 100 ménages impliqués dans les AGR	Registres des bénéficiaires, Rapports de suivi des AGR et des conventions	Annuelle	OIPR / CEGENS / Collectivités locales/ONG
Mise en œuvre effective des Conventions Locales (CL) d'utilisation durable des ressources (produits forestiers non ligneux - PFNL)	0 CL mises en œuvre	Au moins 5 conventions locales d'utilisation durable des PFNL mises en œuvre	Documents des Conventions signés, Procès-verbaux des Comités Villageois de Gestion (CVG)	Annuelle	OIPR/CEGENS/Communautés/Autorités
Nombre d'infrastructures sociales de base (ISB) communautaires réalisées ou réhabilitées (écoles, forages, centres de santé)	0 ISB	5 ISB (écoles, forages, centres de santé, etc.) réalisées ou réhabilitées	Rapports de réception des travaux, Registres de la contribution du projet	Annuelle	OIPR/CEGENS/Ministères techniques
Taux de participation des femmes aux organes de gestion communautaire (Comités Villageois de Gestion)	10%	30%	Procès-verbaux des réunions des CVG, Listes des membres des CVG	Annuelle	OIPR/CEGENS/Collectivités locales

8.4. Communication, Écotourisme et valorisation du patrimoine

L'objectif du programme est de valoriser la RNIMN comme un pôle de rayonnement scientifique, éducatif et écotouristique.

8.4.1. Axes d'intervention et activités principales

Afin de renforcer la visibilité et la valorisation du Mont Nimba, plusieurs initiatives stratégiques sont proposées. Elles visent à améliorer la communication autour du site, à sensibiliser les populations, à développer un écotourisme responsable et à promouvoir la Réserve sur les scènes nationales et internationales.

Ce sont :

- mettre en place une stratégie de communication et d'image du Mont Nimba.
- produire et diffuser des outils de sensibilisation.
- aménager des circuits écotouristiques sécurisés et des points d'interprétation.
- former les guides et groupements locaux, opérateurs communautaires et valoriser le savoir traditionnel.
- promouvoir la Réserve dans les événements d'intérêt (UNESCO, UICN, etc.) sur les réseaux régionaux et internationaux.

8.4.2. Modalités d'intervention

Le Mont Nimba recèle un potentiel écotouristique et éducatif considérable. Ce programme vise à valoriser le site comme un laboratoire naturel et un pôle de rayonnement scientifique et culturel.

Les actions porteront sur l'élaboration d'une stratégie de communication intégrée, la production d'outils pédagogiques multilingues et la participation du Mont Nimba aux réseaux internationaux de sites UNESCO.

Sur le plan touristique, des circuits écotouristiques transfrontaliers seront développés, incluant des points d'observation, des sentiers aménagés et un centre d'accueil écologique. Les guides locaux et opérateurs communautaires seront formés selon les standards de l'écotourisme durable.

8.4.3. Cadre de résultats du programme

Le Tableau 10 présente le cadre de suivi des résultats liés aux actions de communication et de développement de l'écotourisme autour du Mont Nimba. Ce dispositif vise à mesurer la visibilité du site, la qualité des activités écotouristiques et la participation des communautés, afin de garantir une valorisation durable et partagée du patrimoine naturel.

Tableau 10 : Cadre de suivi des résultats d'appui aux populations et acteurs locaux

Indicateurs	Base de référence (Statut 2025)	Buts opérationnels (Cible 2035)	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Existence et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de valorisation transfrontalière	Pas de stratégie conjointe	1 stratégie de communication et de valorisation transfrontalière adoptée et mise en œuvre	Document de la Stratégie validée, Rapports d'activités de communication	Annuelle	OIPR/CEGENS/Ministères du Tourisme/UNESCO
Nombre de supports de communication et d'éducation environnementale (plaquettes, films, panneaux) produits et diffusés conjointement	Moins de 3 supports/an	10 supports de communication et d'éducation environnementale produits	Inventaire des supports, Registres de diffusion	Annuelle	OIPR/CEGENS/ONG/Partenaires
Nombre de visiteurs et de chercheurs sur le site (hors personnel)	CI :24 Guinée : 10 visiteurs/an	Augmentation de 50 % du nombre de visiteurs/chercheurs	Registres des visites et des chercheurs, Statistiques des centres d'accueil	Annuelle	OIPR/CEGENS/Agences de voyages
Recettes annuelles générées par l'écotourisme (en USD) réinvesties dans la gestion du site	X USD/an (faible)	Augmentation de 40 % des recettes touristiques	Rapports financiers du PDAIG, Données des centres de gestion	Annuelle	OIPR/CEGENS/Services financiers
Nombre de circuits écotouristiques et de sentiers fonctionnels	2 circuits nationaux	4 circuits écotouristiques balisés et équipés	Cartes des sentiers, Inventaire des infrastructures écotouristiques	Annuelle	OIPR/CEGENS/Ministères du Tourisme

8.5. Aménagement et équipements de gestion

L'objectif du programme est de renforcer les infrastructures, les équipements et l'accessibilité de la Réserve afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la sécurité du personnel et la valorisation du patrimoine naturel et scientifique.

8.5.1. Axes d'intervention et activités principales

Tableau 11 : Axes d'intervention et activités principales

Axes d'intervention	Activités principales
Amélioration de l'accessibilité et des infrastructures de terrain	- Réhabiliter et entretenir les pistes d'accès principales et secondaires vers les bases de surveillance - Aménager des sentiers écologiques et des layons de surveillance - Mettre en place une signalétique normalisée et des panneaux d'identification aux points stratégiques - Installer des postes avancés sécurisés aux zones frontalières sensibles
Renforcement des infrastructures administratives et techniques	- Réhabiliter ou construire les sièges locaux et antennes opérationnelles du CEGENS et de l'OIPR - Créer un centre d'éducation environnementale commun (Guinée–Côte d'Ivoire) - Construire des logements pour les écogardes et agents techniques dans les zones isolées - Contruire et équiper les stations de recherche en matériel scientifique et informatique - Doter les équipes de terrain de véhicules tout-terrain, motos et drones de surveillance - Fournir du matériel innovant de surveillance et de suivi écologique (GPS, logiciels SIG et informatique pour la gestion des données, drones, caméras à déclenchement automatique, tablettes, etc.)Mettre en place un système de communication radio et satellite transfrontalier - Élaborer un plan annuel d'entretien et de maintenance du matériel et des bâtiments - Améliorer les conditions de vie et de sécurité du personnel - Mettre en œuvre un programme de santé et d'assurance pour les agents - Former le personnel à la sécurité incendie et aux premiers secours - Mettre en œuvre un plan d'équipement de la RNIMN

8.5.2 Modalités d'intervention

L'efficacité de la gestion dépend de la qualité des infrastructures et des conditions de travail. Ce programme vise à moderniser les installations et à renforcer la logistique opérationnelle des gestionnaires.

Les interventions incluent la réhabilitation des pistes d'accès, la construction de postes avancés, de bases de surveillance sécurisées, de logements du personnel et d'un centre d'éducation environnementale commun.

Un plan de maintenance et de renouvellement du matériel sera élaboré. Des véhicules, motos, équipements SIG et systèmes de communication radio-satellite seront acquis. Un volet sécurité et bien-être du personnel intégrera la santé, la formation et la protection incendie.

8.5.3 Cadre de résultats du programme

Le Tableau 12 présente le cadre de suivi consacré à la capitalisation des résultats liés à l'aménagement des équipements. Ce dispositif permet d'évaluer l'efficacité des investissements, de valoriser les acquis et d'assurer une gestion durable des infrastructures au bénéfice des populations et des acteurs locaux.

Tableau 12 : Cadre de suivi de la capitalisation des résultats d'aménagement des équipements

Indicateurs	Base de référence (Statut 2025)	Buts opérationnels (Cible 2035)	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre de bases, postes de surveillance et bureaux réhabilités/ construits et fonctionnels	Vétusté des infrastructures (70 %)	5 Bases/postes réhabilités ou construits (dont 2 postes avancés)	Rapports de réception des travaux, Photos avant/après, Registres d'utilisation	Annuelle	OIPR/CEGENS (Logistique)
Nombre de kilomètres (km) de pistes d'accès réouvertes et entretenues	0 km entretenus	50 km de pistes d'accès réouvertes et entretenues	Rapports des travaux, Cartes SIG	Annuelle	OIPR/CEGENS/ Ministères techniques
Taux d'équipement logistique (véhicules, motos, radio-satellitaire, SIG) mis à disposition du personnel	30%	70% (Renouvellement du matériel roulant et équipement radio-satellitaire et SIG)	Inventaire des équipements, Registres d'affectation du matériel	Annuelle	OIPR/CEGENS (Logistique)
Existence et mise en œuvre d'un Plan de maintenance et de renouvellement du matériel et des infrastructures	0 Plan	1 Plan de maintenance et de renouvellement adopté et mis en œuvre	Document du Plan adopté, Rapports d'exécution des travaux de maintenance	Annuelle	OIPR/CEGENS (Logistique)

8.6. Gouvernance, Coopération transfrontalière et financement durable

L'objectif du programme est de renforcer la gouvernance intégrée et la coopération transfrontalière pour la gestion efficace du Bien, en consolidant les capacités institutionnelles et humaines des structures de gestion et en assurant la mobilisation durable des ressources financières nécessaires à la conservation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle.

8.6.1. Axes d'intervention et activités principales

Dans une perspective de coopération transfrontalière et de gestion intégrée du Mont Nimba, plusieurs mesures stratégiques sont proposées. Elles visent à renforcer la coordination institutionnelle, à assurer un suivi efficace et à garantir un financement durable. L'objectif est de consolider la gouvernance partagée, de favoriser la concertation entre les parties prenantes et de mettre en œuvre des plans d'action conjoints pour la préservation et la valorisation du site.

Ces axes d'intervention sont :

- le renforcement de la gouvernance du bien à travers l'opérationnalisation d'un mécanisme de gestion transfrontalière (Secrétariat exécutif conjoint CEGENS-OIPR élargi à la partie libérienne avec le FDA, l'organisation de rencontres techniques et comités transfrontaliers périodiques, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action conjoints, etc.)
- la mobilisation de financements durables en développant une stratégie de financement durable (Fondation, REDD+, fondation, Fonds Carbone, partenariats privés et bailleurs, ONG) ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

8.6.2.1 Renforcement de la gouvernance du bien

La Réserve du Mont Nimba constitue un écosystème transfrontalier partagé entre la République de Côte d'Ivoire, la République de Guinée et la République du Libéria. La conservation durable de la VUE du Bien nécessite ainsi une coordination étroite entre les structures de gestion des différents États concernés et la mise en place de mécanismes opérationnels permettant d'harmoniser les interventions de conservation à l'échelle de l'ensemble du massif.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du PDAIG a mis en évidence certaines limites dans la coordination des actions de conservation entre les différentes composantes du Bien, notamment en matière d'échanges d'informations, de planification conjointe des activités et de mise en œuvre d'actions concertées de surveillance et de suivi écologique.

Afin de renforcer l'efficacité de gestion du site, le PDAIG prévoit l'opérationnalisation d'un mécanisme de gestion transfrontalière structuré et fonctionnel. Ce dispositif reposera notamment sur l'opérationnalisation d'un Secrétariat exécutif conjoint CEGENS-OIPR, qui sera progressivement élargi à la participation des institutions compétentes de la République du Libéria, notamment la Forestry Development Authority (FDA).

Cette approche vise à renforcer la coordination technique et institutionnelle entre les structures de gestion du Bien, à favoriser le partage d'informations scientifiques et opérationnelles, et à améliorer la planification concertée des actions de conservation.

Les actions envisagées porteront notamment sur l'organisation régulière de rencontres techniques transfrontalières, la tenue de comités transfrontaliers de gestion ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action conjoints dans les domaines de la surveillance du territoire, du suivi écologique, de la recherche scientifique et du renforcement des capacités des équipes de gestion.

Ces mécanismes contribueront à améliorer la cohérence des interventions de gestion à l'échelle du massif du Mont Nimba, à renforcer la coopération entre les États parties et à répondre aux recommandations formulées par le Comité du patrimoine mondial en matière de gestion coordonnée des biens transfrontaliers.

Tableau 13 : Cadre de suivi du renforcement de la gouvernance transfrontalière

Axe stratégique	Actions principales	Indicateur de suivi	Situation de référence	Cible 2035	Échéance
Coordination institutionnelle	Opérationnalisation du Secrétariat exécutif conjoint CEGENS-OIPR élargi à la FDA	Secrétariat exécutif conjoint fonctionnel	0	Mécanisme opérationnel	Court terme
Coordination institutionnelle	Organisation de rencontres techniques transfrontalières périodiques	Nombre de rencontres techniques organisées	0	≥ 12	Annuel
Gouvernance transfrontalière	Tenue de comités transfrontaliers de gestion	Nombre de comités transfrontaliers organisés	0	≥ 10	Périodique
Planification conjointe	Élaboration et mise en œuvre de plans d'action conjoints	Nombre de plans d'action conjoints élaborés et mis en œuvre	0	≥ 5	Moyen terme
Surveillance et conservation	Organisation d'activités conjointes de surveillance et de suivi écologique	Nombre d'activités conjointes réalisées	À préciser	≥ 10	Continu
Partage d'informations	Mise en place d'un mécanisme de partage des données et rapports de suivi	Système de partage d'informations opérationnel	À préciser	1 mécanisme fonctionnel	Moyen terme

8.6.2.2 Priorisation des menaces et coopération pour l'application de la loi

La conservation durable de la Réserve du Mont Nimba, nécessite une compréhension partagée des menaces qui pèsent sur les attributs de sa VUE et la mise en œuvre d'actions coordonnées entre les structures de gestion des États parties. Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du PDAIG a permis d'identifier plusieurs pressions majeures susceptibles d'affecter l'intégrité écologique du massif. Parmi celles-ci figurent notamment les activités minières, la fragmentation des habitats, la déforestation, les empiètements agricoles dans les zones périphériques et le braconnage.

Ces menaces, souvent interconnectées, peuvent entraîner des impacts significatifs sur les habitats montagnards, les espèces endémiques et les processus écologiques qui justifient l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Afin de renforcer l'efficacité de la gestion du Bien, le PDAIG intègre une priorisation commune des menaces, fondée sur une analyse combinant le niveau d'impact sur les attributs de la VUE, l'ampleur spatiale des pressions et la probabilité d'évolution de ces menaces à court et moyen terme (Cf. tableau 14 page suivante).

Cette priorisation constitue un outil stratégique permettant d'orienter les actions de gestion et d'optimiser l'allocation des ressources disponibles dans le cadre des différents programmes opérationnels du PDAIG.

Les menaces identifiées comme prioritaires à l'échelle du Bien comprennent notamment :

- les activités minières et leurs impacts potentiels sur les habitats et les ressources hydriques ;
- la fragmentation et la dégradation des habitats naturels ;
- la déforestation liée aux pressions anthropiques ;
- les empiètements agricoles dans les zones périphériques ;
- le braconnage et les activités illégales affectant la faune sauvage.

La gestion de ces menaces nécessite une approche concertée entre les structures de gestion des différentes composantes du Bien. À cet effet, le PDAIG prévoit la mise en place d'un cadre renforcé de coopération transfrontalière en matière d'application de la loi, impliquant l'OIPR, le CEGENS et la FDA du Libéria.

Ce dispositif vise notamment à renforcer la coordination des actions de surveillance et de lutte contre les activités illégales à l'échelle du massif, à travers l'organisation de patrouilles conjointes dans les zones sensibles, la mise en œuvre de plans d'action transfrontaliers et le partage d'informations opérationnelles entre les équipes de terrain.

Dans ce cadre, un mécanisme de partage de renseignements et de coordination des actions de surveillance sera progressivement mis en place. Ce mécanisme permettra notamment :

- l'échange régulier d'informations sur les activités illégales (braconnage, exploitation forestière ou activités minières) ;
- la coordination des opérations de surveillance dans les zones transfrontalières sensibles ;
- l'organisation de réunions techniques périodiques entre les responsables de la surveillance et de la conservation ;
- l'utilisation d'outils communs de collecte et d'analyse des données de surveillance.

Tableau 14: Matrice de priorisation des menaces et réponses de gestion du PDAIG

Menace prioritaire	Attributs de la VUE affectés	Niveau de priorité	Réponses de gestion prévues dans le PDAIG	Programmes concernés	Indicateurs de suivi
Activités minières	Intégrité des habitats montagnards, réseau hydrographique	Très élevée	Surveillance renforcée des zones sensibles, suivi environnemental et dialogue avec les autorités minières	Programme 1, Programme 6	Nombre de missions de surveillance ; qualité de l'eau
Fragmentation des habitats	Connectivité écologique et mosaïque d'habitats montagnards	Très élevée	Restauration écologique et maintien des corridors écologiques	Programme 1	Indice de connectivité écologique
Déforestation	Forêts montagnardes et biodiversité associée	Élevée	Surveillance forestière et restauration des habitats dégradés	Programme 1, Programme 3	Superficie forestière conservée
Empiètements agricoles	Zones périphériques et habitats de transition	Élevée	Développement d'activités génératrices de revenus durables et gestion participative	Programme 3	Nombre d'AGR soutenues
Braconnage	Faune emblématique (chimpanzé, faune montagnarde)	Élevée	Patrouilles anti-braconnage et coopération transfrontalière	Programme 1, Programme 6	Nombre de patrouilles ; tendances des populations d'espèces
Pressions anthropiques multiples et changement climatique	Résilience écologique du massif	Moyenne	Renforcement des capacités de gestion et suivi scientifique	Programme 2, Programme 6	Score d'efficacité de gestion (IMET/METT)

La coordination de ces initiatives sera assurée dans le cadre du mécanisme de gouvernance transfrontalière du Bien, notamment à travers le comité de coordination transfrontalière et le secrétariat exécutif conjoint impliquant les institutions de gestion des trois pays.

L'intégration de ce dispositif de priorisation des menaces et de coopération transfrontalière contribuera à renforcer l'efficacité du système de gestion du Bien et à assurer la protection durable de sa VUE.

8.6.2.3 Mobilisation de financements durables

La conservation durable de la Réserve nécessite la mobilisation de ressources financières stables et suffisantes afin de soutenir la mise en œuvre des programmes de gestion.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du PDAIG a mis en évidence la forte dépendance des activités de gestion vis-à-vis de financements ponctuels issus de projets et de partenaires techniques et financiers. Cette situation limite la prévisibilité et la continuité des actions de conservation, alors même que la gestion d'un bien du patrimoine mondial nécessite des investissements durables sur le long terme.

Afin de garantir la durabilité financière du système de gestion du Bien, le PDAIG prévoit le renforcement et la diversification des mécanismes de financement mobilisables au niveau national, régional et international.

Une attention particulière sera accordée au développement et à la consolidation de mécanismes de financement fiduciaire pour la conservation. Du côté ivoirien, la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) constitue un instrument majeur permettant de mobiliser et de sécuriser des ressources financières de long terme pour la gestion des aires protégées. L'expérience de cette fondation offre des perspectives intéressantes pour soutenir certaines activités liées à la gestion de la composante ivoirienne du Bien.

Dans la composante guinéenne, le PDAIG prévoit d'encourager la mise en place d'un mécanisme similaire de financement durable, qui pourrait prendre la forme d'une fondation ou d'un fonds de conservation dédié au financement des activités de gestion des aires protégées et des initiatives de conservation du massif du Mont Nimba. La création d'un tel mécanisme contribuerait à renforcer la capacité de mobilisation de ressources financières pour la composante guinéenne et à soutenir les activités conjointes issues de la coopération transfrontalière.

À moyen et long terme, les États parties et leurs partenaires travailleront également à la mise en place progressive d'un mécanisme financier commun pour le Bien transfrontalier du Mont Nimba, qui pourrait prendre la forme d'une fondation ou d'un dispositif de financement conjoint dédié à la conservation du massif. Un tel mécanisme permettrait notamment de financer les activités communes définies dans les plans d'action conjoints, de soutenir les initiatives de coopération transfrontalière et de renforcer la cohérence des interventions de conservation à l'échelle du Bien.

Par ailleurs, la stratégie de financement durable inclura la mobilisation de financements internationaux liés à la biodiversité et au climat, le développement de partenariats avec les bailleurs de fonds et les organisations internationales, ainsi que la valorisation durable des services écosystémiques du massif, notamment à travers le développement d'activités écotouristiques contrôlées et la promotion de mécanismes innovants de financement de la conservation.

Tableau 15: Cadre de suivi de la mobilisation des financements durables

Axe stratégique	Actions principales	Indicateur de suivi	Situation de référence	Cible 2035	Échéance
Renforcement des financements publics	Mobilisation accrue des contributions des États parties pour la gestion du Bien	Montant des contributions publiques mobilisées		Augmentation progressive	Continu
Fonds de conservation	Mobilisation de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) pour soutenir les activités de gestion	Volume de financements mobilisés via la FPRCI	50 Millions FCFA par an en moyenne	Augmentation progressive	Continu
Fonds de conservation	Mise en place d'un mécanisme de financement durable pour la composante guinéenne	Création d'un mécanisme de financement dédié	0	1 mécanisme opérationnel	Moyen terme
Coopération financière transfrontalière	Développement d'un mécanisme de financement commun pour le Bien Mont Nimba	Mécanisme financier conjoint opérationnel	0	1 mécanisme conjoint	Long terme
Partenariats financiers	Développement de partenariats avec les bailleurs et organisations internationales	Nombre de partenariats financiers établis	1	≥ 3 partenariats	Moyen terme
Financement climat et biodiversité	Mobilisation de financements internationaux liés au climat et à la biodiversité	Nombre de projets financés	0	≥ 3 projets	Moyen terme
Valorisation durable	Développement d'activités écotouristiques contribuant au financement du site	Revenus générés par l'écotourisme	À préciser	Augmentation progressive	Long terme

8.6.2.4 Renforcement des capacités humaines

La gestion efficace de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba, en tant que bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, nécessite la mobilisation de ressources humaines qualifiées et suffisantes pour assurer la surveillance du territoire, le suivi écologique, la gestion adaptative et la coordination des actions de conservation.

Le diagnostic a mis en évidence des insuffisances en matière d'effectifs opérationnels, de compétences techniques spécialisées et d'accès à des programmes réguliers de formation.

Afin de répondre à ces défis, le PDAIG prévoit l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités humaines reposant sur trois orientations principales : (i) le renforcement des effectifs opérationnels, (ii) le développement des compétences techniques et (iii) la mise en place d'un dispositif de formation continue et de capitalisation des connaissances.

Les actions envisagées porteront notamment sur le recrutement progressif d'agents de surveillance et de spécialistes techniques, l'organisation de formations sur le suivi écologique et les outils d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées (IMET, METT), ainsi que le renforcement de la coopération technique entre les équipes ivoiriennes et guinéennes. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités du CEGENS afin d'améliorer l'équilibre des moyens de gestion entre les deux composantes du Bien et de consolider la coopération transfrontalière.

Tableau 16: Cadre de suivi du renforcement des capacités humaines

Axe stratégique	Actions principales	Indicateur de suivi	Situation de référence	Cible 2035	Échéance
Renforcement des effectifs	Élaboration d'un plan de recrutement progressif pour les structures de gestion	Plan de recrutement validé et mis en œuvre	0	Plan adopté et opérationnel	Court terme
Renforcement des effectifs	Recrutement et déploiement d'écogardes supplémentaires	Nombre total d'agents affectés à la gestion du Bien	-	+40 %	Moyen terme
Développement des compétences	Organisation de formations techniques sur le suivi écologique et la gestion adaptative	Nombre de sessions de formation organisées	-	≥ 15	Continu
Développement des compétences	Formation des agents aux outils d'évaluation de gestion (IMET/ METT)	Proportion d'agents formés aux outils d'évaluation de gestion	-	100 %	Court terme
Coopération transfrontalière	Organisation de formations conjointes OIPR–CEGENS	Nombre de formations conjointes organisées	0	≥ 10	Annuel
Capitalisation scientifique	Mise en place d'une base de données scientifique commune	Nombre d'activités scientifiques conjointes et système de données opérationnel	À préciser	≥ 8 activités et 1 base de données fonctionnelle	Moyen terme

8.7. Synthèse des programmes de gestion

L'ensemble de ces six programmes constitue le socle opérationnel du PDAIG Mont Nimba (2026–2035). Leur mise en œuvre coordonnée, fondée sur la coopération trilatérale et l'implication communautaire, permettra de préserver durablement la valeur universelle exceptionnelle du site, tout en offrant des perspectives économiques, scientifiques et culturelles aux populations riveraines (Tableau 17).

Tableau 17 : Synthèse des programmes de gestion

Programme	Objectifs généraux	Résultats attendus	Indicateurs clés	Contribution au DSOCR
Protection, restauration et connectivité écologique	Renforcer la protection du massif du Mont Nimba, restaurer les zones dégradées et maintenir la connectivité écologique entre habitats clés	Zones sensibles et habitats critiques efficacement protégés. Corridors écologiques restaurés et fonctionnels. Réduction des pressions anthropiques et amélioration de l'intégrité écologique	Nombre de patrouilles conjointes de surveillance Superficie restaurée (ha) Réduction des infractions environnementales	Réduction des activités illégales et restauration des habitats
Suivi écologique et recherche	Mettre en place un système transfrontalier harmonisé de suivi écologique et de recherche appliquée pour orienter la gestion adaptative du Mont Nimba	Protocole CEGENS–OIPR–FDA harmonisé et appliqué. Base de données écologique et géospatiale transfrontalière opérationnelle. Observatoire scientifique transfrontalier fonctionnel. Suivi régulier des espèces emblématiques (chimpanzé, crapaud vivipare, micropotamogale, avifaune montagnarde). Partenariats scientifiques actifs	1 protocole scientifique harmonisé 1 base de données transfrontalière opérationnelle ≥5 études conjointes publiées ≥2 ateliers scientifiques transfrontaliers/an	Suivi des indicateurs d'état de conservation
Appui aux populations et acteurs locaux	Promouvoir des moyens de subsistance durables et renforcer l'implication des communautés riveraines dans la conservation du site	Activités génératrices de revenus durables développées. Communautés impliquées dans la gestion participative. Réduction des pressions anthropiques liées aux moyens de subsistance	Nombre d'AGR soutenues Taux d'adhésion communautaire aux actions de conservation Nombre de bénéficiaires des initiatives locales	Réduction des pressions anthropiques
Communication, écotourisme et valorisation du patrimoine naturel	Développer un écotourisme durable et renforcer la valorisation scientifique, éducative et culturelle du Mont Nimba	Circuits écotouristiques aménagés et sécurisés. Infrastructures légères d'accueil des visiteurs. Visibilité accrue du site dans les réseaux scientifiques et patrimoniaux internationaux	Nombre de visiteurs Revenus générés par l'écotourisme Nombre d'actions de communication et de promotion	Valorisation durable du site
Aménagement et équipements de gestion	Renforcer les infrastructures, équipements et moyens logistiques nécessaires à la gestion efficace du site	Postes de surveillance réhabilités ou construits. Réseau de pistes et infrastructures opérationnelles. Équipements techniques de gestion et de suivi écologique disponibles	Nombre d'infrastructures opérationnelles Nombre d'équipements fonctionnels Kilométrage de pistes réhabilitées	Renforcement des capacités de gestion
Gouvernance, coopération transfrontalière et financement durable	Renforcer la gouvernance du Bien, consolider la coopération transfrontalière et mobiliser des financements durables	Mécanisme de gestion transfrontalière opérationnel (Secrétariat exécutif conjoint OIPR–CEGENS–FDA). Plans d'action conjoints mis en œuvre. Mécanismes de financement durable mobilisés (fonds de conservation, partenariats, écotourisme)	Nombre de réunions transfrontalières Plans d'action conjoints mis en œuvre Volume de financements mobilisés	Coordination transfrontalière du DSOCR

Par ailleurs, afin de démontrer la cohérence entre les valeurs patrimoniales du bien et les actions de gestion proposées dans le PDAIG, une analyse spécifique des attributs de la VUE a été réalisée. Le tableau 18 établit ainsi une correspondance entre les attributs de la VUE, les menaces identifiées, les actions correctives et les indicateurs de suivi.

Cette analyse permet d'identifier les éléments écologiques et biologiques qui justifient l'inscription du massif du Mont Nimba sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (ix) et (x), les menaces qui pèsent sur ces attributs et les réponses de gestion apportées par les programmes du PDAIG.

L'analyse de cette matrice met en évidence que les programmes du PDAIG contribuent de manière complémentaire à la conservation des différents attributs de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

Les programmes de surveillance et de protection ainsi que de suivi écologique constituent les piliers de la conservation des habitats et des espèces endémiques du massif. Les programmes relatifs à l'implication des communautés locales, au développement de l'écotourisme et au renforcement des infrastructures et de la gouvernance transfrontalière contribuent à réduire les pressions anthropiques et à renforcer la durabilité de la gestion du site.

Cette approche intégrée permet d'assurer que la mise en œuvre du PDAIG contribue directement au maintien de l'intégrité écologique du massif du Mont Nimba et à la conservation à long terme de sa Valeur Universelle Exceptionnelle.



Crapaud vivipare (*Nimbaphrynoides occidentalis*) en état de gestation ©OIPR

Tableau 18 : Correspondance entre les attributs de la VUE, les menaces et actions correctives

Attributs de la VUE	Composantes clés	Menaces principales	Mesures du PDAIG	Programmes	Indicateurs
Gradient altitudinal complet d'écosystèmes montagnards	Transition écologique forêt dense – forêts montagnardes – prairies d'altitude	Exploitation minière, déforestation, expansion agricole	Surveillance renforcée des zones sensibles et restauration écologique des habitats dégradés	Programme 1	Superficie d'habitats restaurés (ha)
Mosaïque d'habitats montagnards uniques	Forêts montagnardes, savanes d'altitude, habitats rupicoles	Fragmentation écologique, dégradation des habitats	Maintien et restauration des corridors écologiques et gestion des zones critiques	Programme 1	Indice de connectivité écologique
Processus naturels d'évolution écologique	Succession écologique naturelle et dynamique des écosystèmes	Perturbations anthropiques, activités illégales	Renforcement de la protection intégrale et limitation des pressions humaines	Programme 1	Indice d'intégrité écologique
Réservoir de biodiversité floristique	Espèces végétales endémiques et habitats spécifiques	Dégradation des habitats, incendies	Inventaires floristiques, suivi scientifique et conservation in situ	Programme 2	Nombre d'espèces végétales suivies
Centre d'endémisme régional	Processus de spéciation liés à l'isolement du massif	Pressions écologiques et perturbations des habitats	Développement de programmes de recherche scientifique et partenariats universitaires	Programme 2	Nombre d'études scientifiques publiées
Chimpanzé d'Afrique de l'Ouest	Population relictuelle régionale et habitat forestier	Braconnage, perturbations humaines	Patrouilles de surveillance et suivi écologique des populations	Programme 1	Densité de nids et tendances de population
Crapaud vivipare du Mont Nimba	Espèce endémique unique aux prairies d'altitude	Dégradation des habitats et changements environnementaux	Suivi scientifique régulier et protection des habitats critiques	Programme 2	Taille et tendance de la population
Micropotamogale de Lamotte	Espèce aquatique endémique des cours d'eau de montagne	Pollution, perturbation des habitats aquatiques	Protection des cours d'eau et suivi écologique des espèces aquatiques	Programme 2	Occurrence et distribution de l'espèce
Réseau hydrographique montagnard	Sources, bassins versants et cours d'eau	Pollution minière, activités humaines	Protection des bassins versants et suivi de la qualité de l'eau	Programme 1	Indicateurs de qualité de l'eau
Intégrité paysagère du massif	Paysages montagnards remarquables et valeur esthétique	Pressions humaines et dégradation des paysages	Développement d'un écotourisme durable et valorisation du patrimoine naturel	Programme 4	Nombre de visiteurs et recettes touristiques
Connectivité écologique transfrontalière	Corridors écologiques régionaux entre les trois pays	Fragmentation écologique et pressions humaines	Renforcement de la coopération transfrontalière et plans d'action conjoints	Programme 6	Nombre d'actions conjointes mises en œuvre
Résilience écologique du massif	Capacité d'adaptation des écosystèmes aux perturbations	Pressions anthropiques multiples et changement climatique	Renforcement des capacités de gestion et gestion adaptative	Programme 6	Score d'efficacité de gestion (IMET/METT)

CHAPITRE 9 : GESTION DES RISQUES

9.1 Objectif

La gestion des risques constitue une composante fondamentale de la planification stratégique du PDAIG du massif du Mont Nimba. Compte tenu de la sensibilité écologique du site et de son statut de Bien du patrimoine mondial inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la conservation durable de la Réserve nécessite une approche proactive permettant d'identifier, d'anticiper et de réduire les facteurs susceptibles d'affecter son intégrité écologique.

L'analyse des risques vise ainsi à identifier les menaces majeures susceptibles d'impacter les écosystèmes du massif, à apprécier leur probabilité d'occurrence ainsi que leurs conséquences potentielles sur la conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site. Elle permet également de définir les mesures d'atténuation susceptibles de réduire ces risques et d'intégrer ces mesures dans les dispositifs de gestion et de planification du PDAIG.

Dans cette perspective, la gestion des risques constitue un outil stratégique permettant de renforcer la résilience du dispositif de conservation et d'anticiper les évolutions susceptibles d'affecter l'efficacité de la gestion du site à moyen et long termes.

9.2 Typologie des risques

Les analyses conduites dans le cadre du diagnostic et des consultations ont permis d'identifier plusieurs catégories de risques susceptibles d'influencer la gestion durable de la RNIMN. Ces risques relèvent à la fois de facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et géopolitiques.

Les risques ont été évalués selon deux critères : la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel sur la VUE et la mise en œuvre du PDAIG. Les risques combinant une forte probabilité et un impact élevé sont considérés comme prioritaires.

9.3 Mesures d'atténuation

Face à ces risques, plusieurs orientations stratégiques sont envisagées afin de renforcer la résilience du dispositif de gestion et de réduire les pressions exercées sur les écosystèmes du massif.

Le renforcement des dispositifs de surveillance constitue une priorité. Il s'agira notamment d'améliorer les moyens logistiques et opérationnels des équipes de gestion, de renforcer la coordination des patrouilles de surveillance et de développer des outils de suivi écologique permettant d'améliorer la détection et la prévention des activités illégales.

La prévention et la gestion des feux feront également l'objet d'une attention particulière. Cette stratégie reposera notamment sur la mise en place de brigades communautaires, la sensibilisation des populations riveraines et l'élaboration de plans locaux de prévention.

Le renforcement de la gouvernance transfrontalière constitue un autre axe essentiel. La relance des mécanismes de coopération régionale et l'harmonisation des stratégies de gestion permettront d'améliorer la coordination des interventions et de renforcer l'efficacité des actions de conservation.

Enfin, la promotion d'alternatives économiques durables constitue une condition essentielle pour réduire la pression exercée sur les ressources naturelles. Le développement d'activités génératrices de revenus et la valorisation du potentiel écotouristique du massif contribueront à renforcer l'adhésion des communautés locales aux objectifs de conservation.

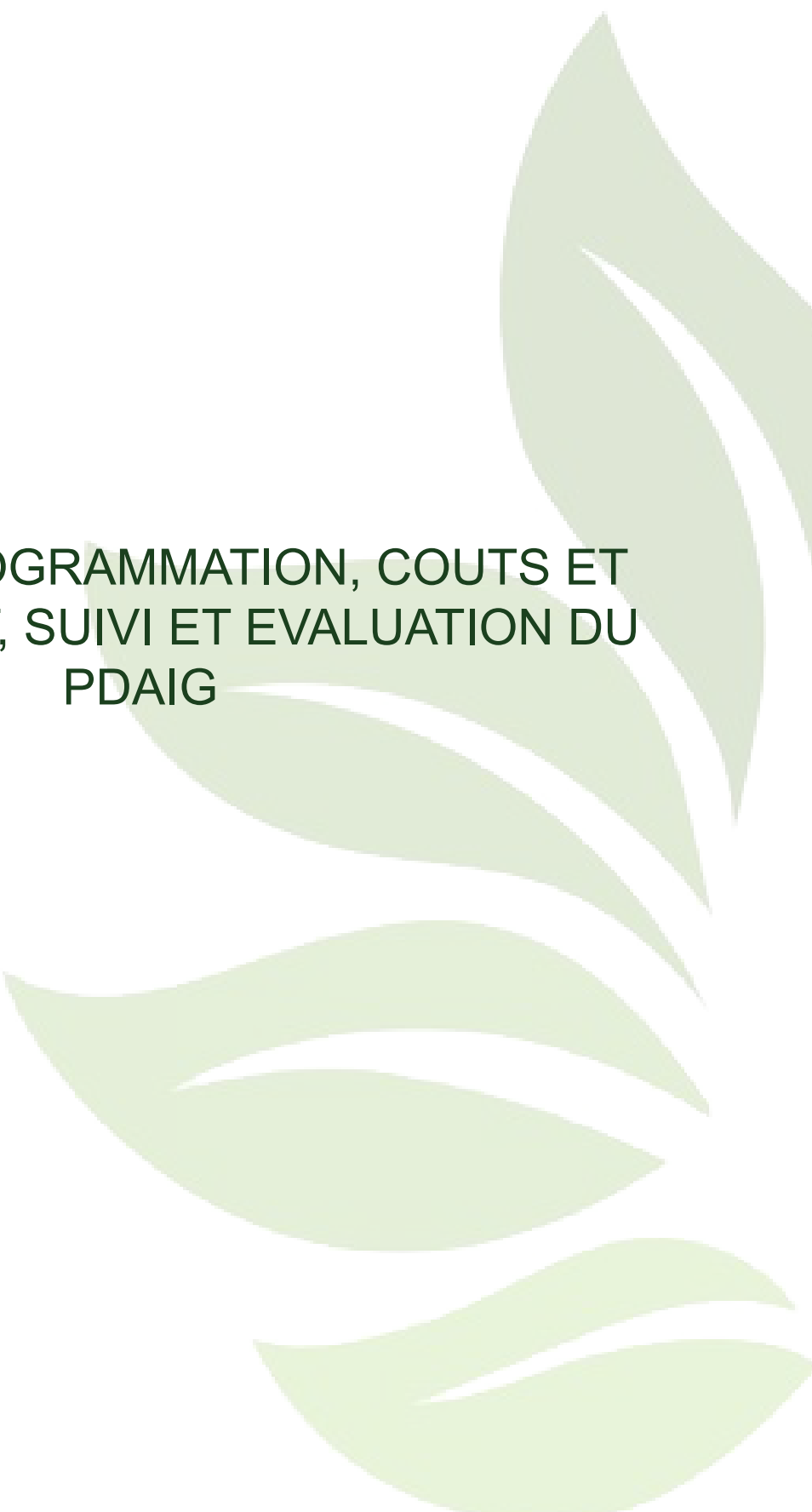
Afin de mieux structurer l'analyse des risques identifiés, une synthèse des principales menaces susceptibles d'affecter la conservation de la RNIMN ainsi que les mesures d'atténuation correspondantes est présentée dans le tableau 19. Cette matrice permet d'apprécier la probabilité d'occurrence des risques, leur niveau d'impact sur la conservation du site ainsi que les principales mesures d'atténuation envisagées.

Tableau 19 : Gestion des risques

Risques identifiés	Description	Probabilité d'occurrence	Impact sur la VUE	Niveau de criticité	Mesures d'atténuation proposées	Indicateurs de suivi
Feux de brousse récurrents	Feux incontrôlés dans la zone tampon	Élevée	Élevé	Très critique	Brigades communautaires, pare-feux, sensibilisation des populations et surveillance accrue pendant la saison sèche	Nombre d'incendies enregistrés par an ; superficie affectée par les feux
Extension ou réactivation de permis miniers	Projets extractifs dans ou autour du site	Moyenne	Élevé	Critique	Surveillance renforcée des zones sensibles, coordination avec les autorités administratives et sécuritaires, alternatives économiques	Nombre de sites illégaux identifiés et démantelés
Faiblesse de la coordination transfrontalière	Absence de mécanismes trilatéraux fonctionnels	Moyenne	Élevé	Critique	Mise en place d'un mécanisme permanent de gouvernance transfrontalière, réunions techniques régulières et partage d'informations	Nombre de réunions transfrontalières organisées
Conflits homme-faune	Contacts récurrents entre populations et faune sauvage	Moyenne	Moyen	Modéré	Mise en place de mécanismes locaux de gestion des conflits, suivi écologique des espèces et sensibilisation	Nombre d'incidents signalés ; mesures d'atténuation mises en œuvre
Insuffisance des financements	Dépendance à quelques bailleurs / financements ponctuels	Moyenne	Élevé	Critique	Diversification des sources de financement, mobilisation des partenaires techniques et financiers, renforcement des capacités opérationnelles	Budget annuel mobilisé ; équipements opérationnels disponibles
Zoonoses et épizooties dans la zone du Bien	Transmission de maladies entre faune sauvage, animaux domestiques et populations humaines pouvant affecter les espèces sensibles et la santé des communautés	Faible à moyenne	Élevé	Critique	Mise en place d'un système de surveillance sanitaire de la faune (approche One Health), collaboration avec les services vétérinaires et de santé publique, suivi des mortalités inhabituelles	Nombre d'événements sanitaires signalés ; existence d'un dispositif de surveillance sanitaire
Changements climatiques et modification des habitats montagnards	Modification des paramètres climatiques pouvant altérer les écosystèmes montagnards et les habitats d'espèces endémiques	Moyenne	Élevé	Critique	Intégration de l'adaptation climatique dans la gestion du site, suivi écologique et climatique, restauration des habitats dégradés	Évolution des paramètres climatiques ; suivi des habitats sensibles et des espèces indicatrices
Espèces exotiques envahissantes	Introduction ou prolifération d'espèces non indigènes perturbant les équilibres écologiques	Moyenne	Moyen à élevé	Modéré à critique	Mise en place d'un dispositif de surveillance écologique, identification précoce des espèces envahissantes, programmes de contrôle ou d'éradication	Nombre d'espèces envahissantes identifiées ; superficies affectées ; opérations de contrôle réalisées



Mont Nimba ©OIPR



TITRE IV : PROGRAMMATION, COUTS ET FINANCEMENT, SUIVI ET EVALUATION DU PDAIG

CHAPITRE 10 : PLANIFICATION ET PROGRAMMATION DES ACTIVITES

10.1. Objectifs de la planification

La mise en œuvre du PDAIG de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba repose sur une démarche structurée de planification stratégique et opérationnelle visant à assurer la cohérence, la progressivité et l'efficacité des actions de gestion sur l'ensemble de la période 2026–2035.

Dans le contexte particulier d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la planification constitue un levier essentiel pour garantir la conservation à long terme de la VUE du site. Elle permet de traduire les orientations stratégiques du PDAIG en interventions concrètes, organisées dans le temps et coordonnées entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du massif du Mont Nimba.

Dans cette perspective, la planification constitue un instrument fondamental pour :

- assurer l'opérationnalisation des programmes de gestion définis dans le PDAIG ;
- organiser la mise en œuvre progressive des actions de conservation et de gestion sur une période de dix ans ;
- favoriser la cohérence entre les différentes interventions menées par les structures de gestion et leurs partenaires ;
- faciliter la mobilisation et l'allocation des ressources financières nécessaires à la gestion du site ;
- et permettre un suivi régulier des progrès réalisés à travers un système structuré de suivi-évaluation.

La démarche adoptée s'inscrit ainsi dans une logique de gestion adaptative, dans laquelle les actions mises en œuvre sont régulièrement évaluées et ajustées en fonction des résultats observés et de l'évolution du contexte écologique, socio-économique et institutionnel.

10.2. Approche méthodologique de la planification

La planification des activités du PDAIG s'appuie sur une approche inspirée des principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), largement utilisée dans les politiques publiques et les programmes de conservation de la biodiversité.

Cette approche repose sur une structuration logique qui relie les objectifs stratégiques du plan aux résultats attendus et aux activités nécessaires pour atteindre ces résultats. Elle permet de renforcer la cohérence entre la vision de conservation du site, les actions engagées sur le terrain et les mécanismes de suivi et d'évaluation des performances de gestion.

Dans cette perspective, la planification du PDAIG repose sur trois instruments complémentaires :

- le cadre logique du PDAIG qui structure les objectifs et résultats du plan ainsi que les indicateurs permettant d'en mesurer les progrès ;
- la programmation pluriannuelle des activités qui organise la mise en œuvre des actions sur la période 2026–2035 ;
- les plans de travail annuels, qui déclinent de manière opérationnelle les activités à réaliser chaque année.

L'articulation de ces trois instruments permet de relier les orientations stratégiques du PDAIG aux interventions concrètes réalisées sur le terrain, tout en assurant une cohérence avec les mécanismes de financement et de suivi-évaluation.

Cette approche contribue également à renforcer la transparence et la redevabilité dans la mise en œuvre du plan, en permettant de suivre de manière structurée les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de conservation.

10.3. Cadre logique du PDAIG

Le cadre logique constitue l'outil central de structuration du PDAIG. Il permet de clarifier la logique d'intervention du plan en établissant un lien explicite entre les objectifs poursuivis, les résultats attendus et les indicateurs permettant d'en mesurer l'atteinte.

Dans le cas du Mont Nimba, le cadre logique reflète l'ambition d'assurer une gestion intégrée et durable, fondée à la fois sur la protection des écosystèmes, le développement des connaissances scientifiques, l'implication des populations et le renforcement de la coopération transfrontalière.

L'objectif global poursuivi par le PDAIG peut ainsi être formulé comme suit : « *La Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba bénéficie d'une gestion concertée, intégrée et durable, mise en œuvre grâce à une coopération transfrontalière renforcée entre la Côte d'Ivoire et la Guinée* ».

La réalisation de cet objectif repose sur la mise en œuvre de six programmes de gestion complémentaires couvrant l'ensemble des dimensions nécessaires à la gestion du site :

- la protection, la restauration et la connectivité des écosystèmes ;
- le suivi écologique et la recherche scientifique ;
- l'implication des populations riveraines et le développement de moyens de subsistance durables ;
- la communication, l'écotourisme et la valorisation du patrimoine naturel ;
- le renforcement des infrastructures et équipements de gestion ;
- la gouvernance, la coopération transfrontalière et le financement durable.

Ces programmes constituent les piliers opérationnels du PDAIG et structurent l'ensemble des interventions prévues dans le cadre de la gestion du site.

Le tableau 20 présente le cadre logique du PDAIG, en mettant en évidence les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs associés.

Tableau 20 : Cadre logique du PDAIG

Description sommaire	Contribution à la VUE	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global : La Valeur Universelle Exceptionnelle et l'intégrité écologique de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba sont durablement conservées et valorisées dans le cadre d'une gestion transfrontalière efficace.	Maintien des processus écologiques montagnards et forestiers et conservation des espèces endémiques et menacées qui justifient l'inscription du bien au patrimoine mondial (critères ix et x)	- Maintien ou amélioration de l'état de conservation du bien du patrimoine mondial - Maintien des habitats clés et des espèces emblématiques - Réduction des pressions anthropiques majeures	Rapports UNESCO (DSOCR/ SOC) Rapports d'évaluation IMET / METT Rapports écologiques	Engagement des États maintenu Soutien des partenaires techniques et financiers Stabilité socio-politique
Objectif spécifique : Le système de gestion intégrée de la RNIMN assure la préservation de son intégrité écologique et de sa Valeur Universelle Exceptionnelle tout en renforçant la coopération transfrontalière pour la gestion durable du site.	Renforcement de la gouvernance et de la gestion intégrée nécessaires au maintien durable de la VUE du bien transfrontalier	- Score IMET ≥ 60 % - ≥ 80 % des actions du PDAIG mises en œuvre - ≥ 2 réunions de coordination transfrontalière par an	Rapports d'activités Rapports d'évaluation IMET Procès-verbaux de réunions	Financement suffisant Coordination institutionnelle effective
Programme 1 : Protection, restauration et connectivité écologique	Maintien de l'intégrité des habitats forestiers et montagnards et protection des espèces endémiques du Mont Nimba	- Réduction ≥ 50 % des activités illégales - Taux de couverture de la réserve par les opérations de surveillance ≥ 80 % - Superficie d'habitats restaurés	Rapports SMART Rapports de surveillance Rapports de suivi écologique	Disponibilité des moyens de surveillance Collaboration transfrontalière effective
Programme 2 : Suivi écologique et recherche	Amélioration des connaissances scientifiques nécessaires au suivi de l'état de conservation des processus écologiques et des espèces du site	- Proportion de cibles de conservation suivies - Nombre de programmes de recherche actifs - Base de données écologique transfrontalière opérationnelle	Rapports scientifiques Rapports de suivi écologique	Collaboration scientifique maintenue

Description sommaire	Contribution à la VUE	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Programme 3 : Appui aux populations et acteurs locaux	Réduction des pressions anthropiques sur les habitats et renforcement de l'appropriation locale de la conservation.	- Proportion de cibles de conservation suivies - Nombre de programmes de recherche actifs - Base de données écologique transfrontalière opérationnelle	- Nombre d'initiatives économiques durables soutenues - Nombre de villages impliqués dans les mécanismes participatifs - Réduction des conflits homme-faune	Acceptation locale du programme
Programme 4 : Communication, écotourisme et valorisation du patrimoine naturel	Valorisation durable du site et renforcement de la sensibilisation à la conservation de la biodiversité exceptionnelle du Mont Nimba.	- Nombre d'initiatives économiques durables soutenues - Nombre de villages impliqués dans les mécanismes participatifs - Réduction des conflits homme-faune	- Stratégie de communication opérationnelle - Nombre de circuits écotouristiques aménagés - Nombre de visiteurs écotouristiques	Stabilité sécuritaire
Programme 5 : Aménagement et équipements de gestion	Renforcement des capacités opérationnelles nécessaires à la protection efficace des habitats et espèces du site.	- Stratégie de communication opérationnelle - Nombre de circuits écotouristiques aménagés - Nombre de visiteurs écotouristiques	- Nombre d'infrastructures de gestion fonctionnelles - Proportion d'équipements disponibles pour la gestion	Financement des investissements
Programme 6 : Gouvernance, coopération transfrontalière et financement durable	Renforcement de la coopération entre États et mobilisation de ressources financières nécessaires à la conservation durable de la VUE.	- Nombre d'infrastructures de gestion fonctionnelles - Proportion d'équipements disponibles pour la gestion	- Nombre de réunions transfrontalières - Nombre d'actions conjointes mises en œuvre - Montant des financements mobilisés	Engagement politique durable

10.4 Programmation pluriannuelle des activités (2026–2035)

Afin d'assurer une mise en œuvre progressive et structurée des actions prévues dans le PDAIG, une programmation pluriannuelle des activités a été élaborée pour l'ensemble de la période de validité du plan, soit dix ans.

Cette programmation constitue un instrument essentiel pour organiser la mise en œuvre des programmes de gestion et pour assurer la cohérence des interventions sur le long terme. Elle permet d'identifier les principales actions à réaliser dans chaque domaine d'intervention, tout en tenant compte des capacités institutionnelles, des ressources financières disponibles et des priorités de conservation du site.

La programmation pluriannuelle distingue trois grandes phases de mise en œuvre correspondant aux différentes étapes de déploiement du PDAIG.

Phase 1 : Mise en place des dispositifs de gestion (2026–2027)

Cette première phase est consacrée à la mise en place des fondements institutionnels, techniques et organisationnels nécessaires à la mise en œuvre du PDAIG. Elle comprend notamment la mise en place des mécanismes de coordination entre les structures de gestion, l'élaboration des protocoles techniques de suivi écologique, ainsi que le démarrage des actions prioritaires de surveillance et de protection du site.

Phase 2 : Déploiement et consolidation des interventions (2028–2031)

Au cours de cette phase, les actions engagées lors de la phase initiale sont progressivement étendues et consolidées. Les activités de protection et de restauration écologique sont intensifiées, tandis que les programmes de suivi scientifique et de développement local durable sont renforcés. Cette phase correspond également au développement d'initiatives de valorisation du patrimoine naturel du Mont Nimba, notamment à travers la communication et l'écotourisme durable.

Phase 3 : Pérennisation et optimisation des acquis (2032–2035)

La troisième phase vise à consolider les résultats obtenus et à renforcer la durabilité des mécanismes de gestion mis en place. Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la gestion du site et de renforcement de la coopération transfrontalière entre les institutions impliquées dans la gestion du massif du Mont Nimba.

Le tableau 21 présente la programmation pluriannuelle des activités du PDAIG, organisée par programme de gestion et par axes d'intervention.

10.5 Articulation avec les plans de travail annuels

La programmation pluriannuelle constitue le cadre stratégique de mise en œuvre du PDAIG. Toutefois, la réalisation effective des activités repose sur l'élaboration de plans de travail annuels qui traduisent les orientations du plan en interventions opérationnelles à court terme.

Tableau 21: Plan d'action pluriannuel du PDAIG (2026–2035)

Programmes	Activités principales	Résultats attendus	Phase 1 : 2026–2027	Phase 2 : 2028–2031	Phase 3 : 2032–2035
Programme 1 : Protection, restauration et connectivité écologique		<i>Les activités illégales sont significativement réduites et l'intégrité écologique du massif est améliorée</i>			
Axe d'intervention 1 : Surveillance et application de la loi	Renforcement des patrouilles de surveillance et lutte contre le braconnage et les activités illégales	Un dispositif de surveillance efficace est opérationnel dans l'ensemble de la réserve	Renforcement du dispositif de surveillance et équipement des équipes	Intensification des patrouilles et opérations conjointes	Consolidation du système de surveillance
Axe d'intervention 2 : Restauration écologique	Restauration des habitats dégradés et reboisement	Les habitats dégradés sont progressivement restaurés	Identification et cartographie des zones dégradées	Mise en œuvre des programmes de restauration écologique	Suivi écologique des habitats restaurés
Axe d'intervention 3 : Connectivité écologique	Mise en place et gestion des corridors écologiques	La connectivité écologique entre les habitats clés est maintenue ou restaurée	Cartographie des corridors écologiques	Mise en œuvre des actions de restauration des corridors	Évaluation de la connectivité écologique
Programme 2 : Suivi écologique et recherche		<i>Les connaissances scientifiques et les données écologiques sur le Mont Nimba sont améliorées et utilisées pour la gestion adaptative</i>			
Axe d'intervention 1 : Suivi écologique	Mise en place d'un système harmonisé de suivi écologique	Un système de suivi écologique fonctionnel et harmonisé est opérationnel	Élaboration des protocoles de suivi	Mise en œuvre du suivi écologique régulier	Analyse des tendances écologiques
Axe d'intervention 2 : Recherche scientifique	Développement de programmes de recherche sur les espèces et habitats	Les programmes de recherche contribuent à une meilleure connaissance de la biodiversité du site	Inventaires biologiques complémentaires	Programmes de recherche appliquée	Publication et valorisation scientifique
Axe d'intervention 3 : Gestion des données scientifiques	Mise en place d'une base de données écologique transfrontalière	Les données scientifiques et écologiques sont centralisées et accessibles	Conception du système de gestion des données	Alimentation et utilisation de la base de données	Consolidation du système d'information écologique

Programmes	Activités principales	Résultats attendus	Phase 1 : 2026–2027	Phase 2 : 2028–2031	Phase 3 : 2032–2035
Programme 3 : Appui aux populations et acteurs locaux		<i>Les communautés riveraines participent activement à la conservation et bénéficient d'activités économiques durables</i>			
Axe d'intervention 1 : Moyens de subsistance durables	Promotion d'activités génératrices de revenus durables	Des alternatives économiques durables sont développées pour les communautés	Identification des filières prioritaires	Mise en œuvre des activités économiques durables	Consolidation des filières économiques
Axe d'intervention 2 : Gouvernance locale	Mise en place de mécanismes de gestion participative	Les communautés locales participent à la gestion du site	Mise en place des comités locaux	Renforcement des capacités des structures locales	Autonomisation des structures locales
Axe d'intervention 3 : Sensibilisation environnementale	Programmes d'éducation et de sensibilisation environnementale	Les populations locales sont sensibilisées aux enjeux de conservation	Campagnes de sensibilisation	Programmes éducatifs continus	Renforcement de la culture de conservation
Programme 4 : Communication, écotourisme et valorisation du patrimoine naturel		<i>Le Mont Nimba est valorisé à travers des actions de communication et un écotourisme durable</i>			
Axe d'intervention 1 : Communication institutionnelle	Mise en œuvre d'une stratégie de communication du Mont Nimba	La visibilité et la notoriété du site sont renforcées	Élaboration de la stratégie de communication	Diffusion des outils de communication	Renforcement de la visibilité internationale
Axe d'intervention 2 : Développement écotouristique	Aménagement de circuits écotouristiques	Une offre écotouristique durable est développée	Identification des sites touristiques	Aménagement des circuits écotouristiques	Consolidation de l'offre écotouristique
Axe d'intervention 3 : Valorisation scientifique et éducative	Organisation d'activités scientifiques et éducatives	Le site est valorisé comme laboratoire naturel et espace éducatif	Développement d'outils pédagogiques	Organisation d'événements scientifiques	Promotion internationale du site
Programme 5 : Aménagement et équipements de gestion		<i>Les capacités logistiques et opérationnelles des structures de gestion sont renforcées</i>			
Axe d'intervention 1 : Infrastructures de gestion	Réhabilitation et construction de postes de surveillance	Les infrastructures de gestion sont fonctionnelles et adaptées	Réhabilitation des infrastructures prioritaires	Construction d'infrastructures supplémentaires	Maintenance des infrastructures

Programmes	Activités principales	Résultats attendus	Phase 1 : 2026–2027	Phase 2 : 2028–2031	Phase 3 : 2032–2035
Axe d'intervention 2 : Équipements techniques	Acquisition d'équipements de surveillance et de suivi écologique	Les équipes de gestion disposent d'équipements adaptés	Acquisition des équipements de base	Renforcement des équipements	Modernisation des équipements
Axe d'intervention 3 : Accessibilité et logistique	Réhabilitation des pistes d'accès aux zones de gestion	L'accessibilité aux zones de gestion est améliorée	Réhabilitation des pistes prioritaires	Extension du réseau d'accès	Maintenance du réseau
Programme 6 : Gouvernance, coopération transfrontalière et financement durable		<i>La coopération transfrontalière est renforcée et les financements pour la gestion du site sont sécurisés</i>			
Axe d'intervention 1 : Gouvernance transfrontalière	Mise en place du mécanisme de gestion transfrontalière	Les structures de gestion coopèrent efficacement à l'échelle du massif	Mise en place du secrétariat exécutif conjoint	Fonctionnement régulier du mécanisme	Évaluation du dispositif
Axe d'intervention 2 : Coopération technique	Élaboration et mise en œuvre de plans d'action conjoints	Des actions conjointes sont mises en œuvre entre les pays	Élaboration des premiers plans d'action	Mise en œuvre d'actions conjointes	Renforcement de la coopération régionale
Axe d'intervention 3 : Financement durable	Mobilisation de ressources financières pour la gestion du bien	Des mécanismes de financement durable soutiennent la gestion du site	Identification des sources de financement	Développement de partenariats financiers	Consolidation des mécanismes de financement

Les PTA permettent de préciser, pour chaque année :

- les activités prioritaires à mettre en œuvre ;
- les responsabilités institutionnelles associées ;
- les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires ;
- les indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'avancement des activités.

Ces plans de travail sont élaborés conjointement par les structures responsables de la gestion du site, notamment l'OIPR et le CEGENS, en concertation avec les partenaires techniques et financiers.

10.6. Jalons et étapes clés de mise en œuvre du PDAIG

La mise en œuvre du PDAIG de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba s'inscrit dans une trajectoire progressive structurée autour de plusieurs jalons stratégiques. Ces étapes clés permettent de planifier de manière cohérente le déploiement des programmes de gestion, de renforcer progressivement les dispositifs institutionnels et de garantir l'alignement de la gestion du site avec les exigences de la Convention du patrimoine mondial.

Les jalons identifiés pour la période 2026–2035 correspondent à des moments structurants dans la mise en œuvre du plan. Ils traduisent notamment les étapes de consolidation de la coopération transfrontalière, de déploiement des actions de conservation, d'évaluation de l'efficacité de gestion et d'adaptation des stratégies d'intervention.

La phase initiale du PDAIG sera consacrée à la mise en place des mécanismes institutionnels de coordination entre les structures responsables de la gestion du site, notamment l'OIPR et le CEGENS, ainsi qu'au renforcement de la coopération avec les institutions partenaires de la sous-région. Cette étape permettra également de lancer les premières actions prioritaires en matière de protection, de suivi écologique et de mobilisation des parties prenantes.

Les phases suivantes verront la montée en puissance des interventions de gestion, la consolidation des dispositifs de coopération transfrontalière et la mise en œuvre d'initiatives de valorisation durable du patrimoine naturel du Mont Nimba, notamment à travers le développement progressif d'activités écotouristiques compatibles avec les objectifs de conservation du site.

Des évaluations périodiques permettront d'apprécier les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PDAIG, d'identifier les ajustements nécessaires et de renforcer l'efficacité des interventions de gestion. L'ensemble du processus s'inscrit dans une logique de gestion adaptative visant à assurer la préservation durable de la VUE du site.

Les principaux jalons de mise en œuvre du PDAIG sont présentés dans le tableau 22.

Tableau 22: Jalons stratégiques de mise en œuvre du PDAIG (2026–2035)

Période	Jalons stratégiques	Principales actions associées
2026	Lancement opérationnel du PDAIG	Mise en place des dispositifs institutionnels de coordination ; installation des mécanismes de gouvernance transfrontalière ; démarrage des programmes prioritaires de protection et de suivi écologique
2027	Consolidation de la coopération transfrontalière et lancement des initiatives de valorisation	Organisation des premières réunions techniques transfrontalières ; mise en œuvre des premiers plans d'action conjoints ; démarrage des initiatives de valorisation durable et d'écotourisme
2028–2029	Montée en puissance des programmes de gestion	Intensification des actions de protection et de restauration écologique ; renforcement du suivi scientifique ; développement des activités communautaires et de sensibilisation
2030	Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du PDAIG	Analyse des progrès réalisés ; évaluation de l'efficacité de gestion ; ajustement des stratégies d'intervention et renforcement des priorités de conservation
2032–2034	Consolidation des acquis et renforcement des mécanismes de gestion	Pérennisation des dispositifs de gouvernance transfrontalière ; consolidation des mécanismes de financement durable ; renforcement des capacités institutionnelles
2035	Évaluation finale et préparation du nouveau cycle de planification	Bilan global de la mise en œuvre du PDAIG ; analyse des impacts sur l'état de conservation du site ; élaboration des orientations pour le prochain cycle de planification

CHAPITRE 11 : COÛTS, FINANCEMENT DU PDAIG ET PARTENARIATS

La mise en œuvre du PDAIG nécessite des ressources financières conséquentes et diversifiées. Ce chapitre présente les besoins financiers estimés, les sources potentielles de financement et les partenariats stratégiques à mobiliser, conformément aux standards de gestion des sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

11.1 Coûts des activités

11.1.1 Estimation globale des coûts de mise en œuvre du PDAIG

Sur la base de la programmation pluriannuelle des activités définies dans les chapitres précédents, le coût global estimatif du PDAIG est évalué à environ 7,5 millions USD sur 10 ans, soit une moyenne annuelle d'environ 750 000 USD.

La programmation financière distingue deux grandes catégories de dépenses :

- les dépenses de fonctionnement (OPEX), qui couvrent les activités opérationnelles de gestion du site ;
- les dépenses d'investissement (CAPEX), destinées au financement des infrastructures, équipements et actions structurantes nécessaires à la gestion du bien.

Au total, les dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 4 millions USD (53%), tandis que les investissements représentent environ 3,5 millions USD (47%) sur la période considérée.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- les patrouilles de surveillance et la lutte contre les activités illégales ;
- le suivi écologique et scientifique ;
- le fonctionnement administratif et logistique des structures de gestion ;
- les activités de gouvernance et de coopération transfrontalière.

Les investissements portent principalement sur :

- les infrastructures de gestion (postes de surveillance, bases opérationnelles) ;
- les équipements techniques de surveillance et de suivi écologique ;
- les actions de restauration écologique ;
- les infrastructures légères d'écotourisme.

11.1.2 Répartition budgétaire par programme

La répartition des ressources entre les programmes de gestion reflète les priorités stratégiques du PDAIG, notamment la protection des habitats et des espèces qui constituent la VUE (Tableau 23).

Tableau 23: Répartition budgétaire par programme

Programme	Budget total (USD)	Proportion (%)
Protection, restauration et connectivité écologique	2 000 000	26,7 %
Suivi écologique et recherche	650 000	8,7 %
Appui aux populations et acteurs locaux	850 000	11,3 %
Communication, écotourisme et valorisation	450 000	6,0 %
Aménagement et équipements de gestion	1 150 000	15,3 %
Gouvernance, coopération transfrontalière et financement durable	550 000	7,3 %
OPEX (fonctionnement CI + Guinée)	4 000 000	53,3 %
TOTAL PDAIG	7 500 000 USD	100 %

11.1.3 Programmation budgétaire pluriannuelle

La programmation budgétaire du PDAIG est structurée selon les trois phases de mise en œuvre du plan de gestion :

- Phase 1 : Mise en place (2026–2027)
- Phase 2 : Intensification (2028–2031)
- Phase 3 : Consolidation (2032–2035)

Cette programmation permet d'adapter les investissements aux priorités stratégiques de chaque phase du plan (Tableau 24).

11.1.4 Répartition budgétaire par pays

La mise en œuvre du PDAIG repose sur une coopération étroite entre les États parties responsables respectivement de la gestion des composantes nationales du bien transfrontalier. Les dépenses de fonctionnement ont été estimées sur la base suivante :

- 150 000 USD/an pour la Côte d'Ivoire ;
- 250 000 USD/an pour la Guinée.

La part guinéenne représente ainsi environ 61 % du budget total (Tableau 25), ce qui reflète la superficie plus importante du massif située sur le territoire guinéen et les besoins correspondants.

Tableau 24: Programmation budgétaire pluriannuelle du PDAIG (2026–2035)

Programmes	Activités principales	Phase 1 2026–2027	Phase 2 2028–2031	Phase 3 2032–2035	Budget total (USD)
Programme 1 : Protection, restauration et connectivité écologique	Surveillance, patrouilles, lutte anti-braconnage, restauration des habitats, corridors écologiques	650 000	900 000	450 000	2 000 000
Programme 2 : Suivi écologique et recherche	Suivi biodiversité, inventaires, recherche scientifique, base de données écologique	200 000	300 000	150 000	650 000
Programme 3 : Appui aux populations et acteurs locaux	AGR durables, gouvernance locale, sensibilisation environnementale	250 000	400 000	200 000	850 000
Programme 4 : Communication, écotourisme et valorisation	Stratégie de communication, circuits écotouristiques, promotion scientifique	120 000	200 000	130 000	450 000
Programme 5 : Aménagement et équipements de gestion	Infrastructures de gestion, équipements techniques, réhabilitation des pistes	550 000	400 000	200 000	1 150 000
Programme 6 : Gouvernance, coopération transfrontalière et financement durable	Coordination transfrontalière, mécanismes de financement, gestion institutionnelle	180 000	250 000	120 000	550 000
OPEX (fonctionnement annuel CI + Guinée)	Fonctionnement administratif, patrouilles, suivi écologique, réunions de coordination	800 000	1 600 000	1 600 000	4 000 000
TOTAL PDAIG		2 750 000	4 050 000	2 850 000	7 500 000

Tableau 25: Répartition budgétaire du PDAIG par pays (2026–2035)

Pays	CAPEX (USD)	OPEX (USD)	Budget total (USD)	Proportion du budget
Côte d'Ivoire	1 400 000	1 500 000	2 900 000	38,7 %
Guinée	2 100 000	2 500 000	4 600 000	61,3 %
TOTAL PDAIG	3 500 000	4 000 000	7 500 000 USD	100 %

11.2 Financement mobilisé

11.2.1 Contributions des États parties

Les États parties jouent un rôle central dans le financement de la gestion de la Réserve du Mont Nimba. Leurs contributions constituent la base du système de gestion et permettent d'assurer la continuité des activités essentielles de conservation.

En Côte d'Ivoire, l'État assure la prise en charge des salaires des agents de l'OIPR affectés à la gestion de la Réserve au sein de la Direction de zone Ouest. Il contribue également à la protection sociale du personnel à travers la couverture d'assurance santé ainsi que les assurances contre les risques d'accident et de décès, contribuant à sécuriser les conditions d'exercice des missions de conservation.

En République de Guinée, l'État appuie également la gestion de la Réserve à travers la mobilisation de ressources humaines et logistiques par les structures nationales compétentes, notamment le CEGENS.

Ces contributions publiques constituent un levier essentiel pour la mise en œuvre du PDAIG et traduisent l'engagement des États parties en faveur de la conservation durable de la VUE.

11.2.2 Appui de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire

La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) constitue un mécanisme majeur de financement durable des aires protégées du pays. Dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba, la Fondation apporte un soutien financier régulier destiné à renforcer les activités de conservation.

La Fondation mobilise actuellement environ 50 millions de francs CFA par an, soit près de 83 000 USD, pour soutenir certaines activités de gestion de la composante ivoirienne du bien. Sur la durée du PDAIG, cette contribution représente un financement estimé à environ 830 000 USD.

11.3 Financement du PDAIG

La conservation à long terme du Mont Nimba nécessite un financement stable et prévisible permettant de soutenir les activités de gestion et de coopération transfrontalière au-delà de la durée du PDAIG.

La stratégie de financement durable repose sur une approche progressive visant à :

- sécuriser les financements de base nécessaires au fonctionnement du bien ;
- diversifier les sources de financement ;
- mettre en place des mécanismes financiers durables à l'échelle du bien transfrontalier ;
- réduire progressivement la dépendance vis-à-vis des financements de projets.

Cette stratégie s'inscrit dans une perspective de 15 ans (2026–2040) afin d'accompagner la mise en œuvre du PDAIG et de préparer les cycles futurs de planification. Elle vise à atteindre les objectifs suivants :

- garantir la couverture durable des coûts de fonctionnement du bien ;
- mobiliser des ressources pour les investissements structurants de conservation ;
- renforcer la coopération financière entre les deux États parties ;
- développer des sources de financement autonomes liées à la valorisation du site.

11.3.1 Stratégie de financement progressif et instruments de mobilisation de fonds

La stratégie repose sur trois phases complémentaires.

Phase 1 : Stabilisation financière (2026–2030)

Cette phase correspond à la mise en œuvre initiale du PDAIG et vise à sécuriser les ressources nécessaires au fonctionnement du système de gestion. Les priorités portent sur la :

- consolidation des contributions publiques des États parties ;
- mobilisation de financements internationaux pour les investissements initiaux ;
- structuration du mécanisme de financement durable.

Les sources principales envisagées sont les budgets nationaux, les programmes internationaux de conservation et les partenaires techniques et financiers.

Phase 2 : Diversification des financements (2031–2035)

Cette phase vise à renforcer la diversification des sources de financement afin de réduire la dépendance aux financements de projets. Les priorités porteront sur:

- le développement des mécanismes de financement durable ;
- la mobilisation de partenariats scientifiques et institutionnels ;
- la montée en puissance des revenus liés à l'écotourisme.

Les sources principales à prospecter sont les fonds fiduciaires de conservation, les programmes internationaux de biodiversité et climat et les partenariats scientifiques et techniques.

Phase 3 : Consolidation du financement durable (2036–2040)

La troisième phase vise à consolider un système de financement durable capable de soutenir la gestion du bien sur le long terme. Les priorités concernent :

- la création ou consolidation d'un mécanisme financier transfrontalier dédié au bien ;
- le développement de partenariats avec le secteur privé ;
- le renforcement des revenus générés par la valorisation du site.

Les sources principales pourront être des mécanismes de financement durable du type « fondation », des partenariats public-privé ou des mécanismes innovants de financement de la conservation.

Les fonds fiduciaires de conservation constituent un mécanisme reconnu pour assurer un financement durable des aires protégées. La Côte d'Ivoire dispose déjà d'un mécanisme de financement durable pour ses aires protégées, qui pourra contribuer au financement de certaines activités du PDAIG. À moyen terme, il est envisagé :

- de soutenir la mise en place d'un mécanisme équivalent pour la composante guinéenne ;
- d'explorer la création d'un mécanisme financier commun pour le bien transfrontalier.

La mise en œuvre progressive de cette stratégie devrait permettre d'assurer une diversification progressive des sources de financement de sorte à renforcer la résilience financière du système de gestion du bien et à garantir la conservation durable de sa VUE.

11.3.2 Suivi de la stratégie financière

La mise en œuvre de la stratégie de financement durable fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation du PDAIG.

Les indicateurs suivants pourront notamment être suivis :

- montant annuel des financements mobilisés ;
- diversification des sources de financement ;
- contribution des mécanismes de financement durable ;
- part des financements autonomes dans le budget de gestion.

Les résultats de ce suivi seront examinés lors des réunions de coordination transfrontalière et permettront d'ajuster la stratégie de mobilisation des ressources. Au terme de la mise en œuvre du PDAIG, les cibles de parts par source de financement attendue suivante peuvent être retenues :

- Contributions publiques : 25 %
- Fonds fiduciaires de conservation : 40 %
- Partenaires internationaux : 20 %
- Revenus écotouristiques : 10 %
- Autres partenariats : 5 %



Savane montagnarde au Mont Nimba ©OIPR

CHAPITRE 12 : SUIVI EVALUATION

12.1. Objectifs du système de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du PDAIG constitue un instrument central de pilotage stratégique et opérationnel de la gestion de la Réserve du Mont Nimba pour la période 2026-2035. Il vise à mesurer les progrès réalisés dans la conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien, à suivre l'exécution des programmes de gestion et à orienter les décisions de gestion à travers une approche de gestion adaptative.

Les objectifs spécifiques du système de suivi-évaluation sont les suivants : (i) suivre l'évolution de la VUE du bien ; (ii) mesurer les résultats obtenus par les programmes opérationnels ; (iii) renforcer la transparence et la redevabilité de la gestion ; (iv) alimenter les processus de prise de décision ; (v) contribuer aux obligations de reporting national et international. Le système repose sur les principes suivants :

- gestion axée sur les résultats ;
- gestion adaptative basée sur l'apprentissage ;
- transparence et traçabilité des données ;
- participation des institutions nationales et des partenaires ;
- alignement sur les standards de gestion des aires protégées (UICN, UNESCO).

12.2 Architecture, outils et méthodes du dispositif de suivi évaluation

Le système de suivi-évaluation du PDAIG s'articule autour de quatre niveaux complémentaires :

- le suivi des activités : ce niveau permet de vérifier la mise en œuvre effective des activités prévues dans les programmes de gestion ;
- le suivi des résultats : mesure des changements induits par la mise en œuvre des activités ;
- le suivi de l'état de conservation : ce niveau concerne l'évolution des habitats, des espèces clés et des pressions anthropiques ;
- l'évaluation de l'efficacité de gestion : appréciation globale de la performance du système de gestion du site à l'aide d'outils reconnus.

Ces niveaux permettent d'assurer une cohérence entre les interventions, les résultats attendus et les impacts sur la conservation du bien.

Le dispositif repose sur divers outils et méthodes mobilisés pour la collecte et l'analyse des données.

En ce qui concerne le suivi de l'évolution des habitats et des espèces, il s'agit notamment (i) du SMART pour le suivi des activités de surveillance, (ii) des Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour l'analyse spatiale, (iii) la télédétection satellitaire pour le suivi de la couverture forestière, (iv) et la disponibilité d'une base de données scientifiques pour la gestion et l'archivage des données.

L'efficacité de gestion de la Réserve sera réalisée avec des outils reconnus tels que l'IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) et le METT (Management Effectiveness Tracking Tool) pour l'évaluation globale le EoH (Enhancing Our Heritage Toolkit) pour l'évaluation des sites du patrimoine mondial.

Sur le plan institutionnel, le dispositif de suivi-évaluation s'appuie sur une architecture articulée autour de trois niveaux complémentaires : stratégique, opérationnel et scientifique. Les institutions responsables de la gestion du site – l'OIPR pour la Côte d'Ivoire et le CEGENS pour la Guinée – assurent la supervision globale du dispositif et la consolidation des résultats.

Au niveau opérationnel, les équipes de gestion sur le terrain assurent la collecte des données, la mise en œuvre des protocoles de suivi et la production de rapports périodiques, avec l'appui des universités, centres de recherche et partenaires techniques.

12.3 Indicateurs de suivi du PDAIG

12.3.1 Suivi de la Valeur Universelle Exceptionnelle

La conservation de la VUE constitue le cœur du dispositif de suivi-évaluation du PDAIG. À ce titre, un ensemble d'indicateurs structurés permet de mesurer l'évolution de l'état de conservation des attributs clés du bien, en lien direct avec les critères (ix) et (x) du patrimoine mondial.

Afin de garantir une évaluation rigoureuse des progrès accomplis, chaque indicateur est assorti d'une situation de référence, issue du diagnostic initial, et d'une cible à atteindre à l'horizon 2035, alignée sur les objectifs de maintien de l'intégrité écologique et de retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (tableau 26).

L'analyse croisée des situations de référence et des cibles permettra d'évaluer de manière objective les progrès vers l'atteinte de l'état de conservation souhaité (DSOCR). Ce dispositif constitue ainsi un outil stratégique d'aide à la décision, permettant d'orienter les actions correctives, de prioriser les interventions et d'alimenter les rapports périodiques soumis au Comité du patrimoine mondial.

12.3.2 Cadre de suivi des programmes du PDAIG

Afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PDAIG, des d'indicateurs ont été définis pour chaque programme (tableau 27).

Tableau 26: Suivi des indicateurs de la VUE

Attribut de la VUE	Indicateur	Situation de référence (2024–2025)	Cible 2035	Méthode de suivi	Fréquence
Intégrité des habitats naturels	Superficie des habitats naturels	Tendance à la réduction/ localement dégradée	Stabilisation puis augmentation nette des habitats naturels	Analyse SIG, télédétection + vérification terrain	Tous les 2 ans
Processus écologiques	État des gradients altitudinaux et mosaïques d'habitats	Altération partielle des continuités écologiques	Fonctionnalité écologique restaurée et maintenue	Analyse écologique et missions conjointes	Tous les 3 ans
Populations de chimpanzés	Densité et tendance des populations	Données fragmentaires, pressions localisées	Populations stables ou en augmentation dans les zones clés	Transects, nids, caméras pièges	Annuel
Espèces endémiques et menacées	Nombre de populations viables suivies	Données incomplètes, suivi irrégulier	Système de suivi opérationnel et ≥ 80 % des espèces cibles suivies	Inventaires scientifiques ciblés	Tous les 2–3 ans
Habitats critiques d'altitude	Superficie et état des habitats sensibles	Dégradation ponctuelle (feux, pressions humaines)	Restauration des habitats critiques et absence de dégradation nette	Cartographie + suivi écologique	Tous les 2 ans
Connectivité écologique	Indice de fragmentation du paysage	Fragmentation croissante/ localisée	Réduction significative de la fragmentation et corridors fonctionnels	Analyse spatiale SIG	Tous les 3 ans
Intégrité hydrologique	État des sources et cours d'eau	Perturbations localisées (pollution, activités humaines)	Qualité hydrologique maintenue ou améliorée	Suivi hydro-écologique	Annuel
Pressions sur la VUE	Niveau de pressions (orpaillage, braconnage, empiètement)	Pressions élevées dans certaines zones	Réduction significative et contrôle des pressions critiques	Données de surveillance + analyse croisée	Annuel

Tableau 27: Cadre de performance du PDAIG

Programmes opérationnels	Indicateur	Niveau d'indicateur/ Lien DSOCR	Valeur de référence	Cible	Fréquence de suivi	Responsable
Programme 1 : Protection et restauration	Proportion de la réserve couverte par les patrouilles	Résultat - DSOCR	Indice (Valeur 2025)	Au moins 80%	Annuel	OIPR/CEGENS
	Nombre de mission de surveillance conjointes	Activité	0	4 (1 par trimestre)	Annuel	OIPR/CEGENS
	Réduction de la densité des indices d'agression	Résultat - DSOCR	-	Réduction de 70 %	Annuel	OIPR/CEGENS
Programme 2 : Suivi écologique et recherche scientifique	Nombre de protocoles harmonisés de suivi écologique	Résultat – DSOCR	Protocoles partiels	1 protocole harmonisé adopté	Tous les 3 ans	OIPR / CEGENS
	Tendance des populations d'espèces cibles de la faune (chimpanzés, crapaud vivipare et Micropotamogale)	Impact – DSOCR (VUE)	Données 2025	Population stable ou en augmentation	Tous les 2 ans	OIPR / CEGENS / Universités
	Évolution de la couverture forestière du bien	Impact – DSOCR	Données télédétection 2025	Stabilité ou amélioration	Annuel	SIG OIPR / SIG CEGENS
Programme 3 : Gestion participative et développement durable des communautés	Existence et fonctionnalité d'une zone tampon autour du bien	Résultat – DSOCR	Zone tampon identifiée mais partiellement opérationnelle	Zone tampon fonctionnelle et reconnue dans les documents de gestion	Tous les 3 ans	OIPR / CEGENS
	Nombre de contrats de gestion de terroirs signés avec les communautés	Résultat	Contrats limités	5 contrats actifs	Tous les 3 ans	OIPR / CEGENS
	Nombre de d'AGR et ISB soutenus dans la zone périphérique	Résultat – DSOCR	Microprojets pilotes	15 microprojets et 10 ISB	Tous les 3 ans	OIPR / CEGENS
	Nombre de ménages bénéficiant d'activités alternatives durables	Impact	Données à établir	Augmentation progressive des bénéficiaires	Annuel	OIPR / CEGENS

Programmes opérationnels	Indicateur	Niveau d'indicateur/ Lien DSOCR	Valeur de référence	Cible	Fréquence de suivi	Responsable
Programme 4 : Communication, sensibilisation et écotourisme	Nombre d'établissements scolaires impliqués dans les programmes d'éducation environnementale	Résultat	Initiatives limitées	Au moins 20 écoles impliquées	Annuel	OIPR / CEGENS
	Nombre d'emplois locaux générés par les activités écotouristiques	Impact	Données limitées	Augmentation progressive des emplois	Tous les 3 ans	OIPR / CEGENS
	Contribution des activités écotouristiques au financement de la gestion du site	Impact	Contribution faible	Augmentation progressive des recettes	Annuel	OIPR / CEGENS
Programme 5 : Infrastructures et équipements de gestion	Nombre d'infrastructures de gestion réhabilitées ou construites	Activité	Infrastructures insuffisantes	Au moins 6 infrastructures réalisées	Tous les 5 ans	OIPR / CEGENS
	Nombre de véhicules et moyens logistiques opérationnels	Résultat	Moyens limités	Au moins 4 véhicules opérationnels	Annuel	OIPR / CEGENS
Programme 6 : Gouvernance, coordination et coopération transfrontalière	Existence et mise en œuvre du Plan Directeur d'Aménagement Intégré et de Gestion (PDAIG) du bien	Résultat – DSOCR	PDAIG en cours d'élaboration	PDAIG adopté et mis en œuvre	Tous les 5 ans	OIPR / CEGENS
	Nombre de réunions du mécanisme de coordination transfrontalière	Activité	Réunions ponctuelles	2 réunions par an	Annuel	OIPR / CEGENS
	Existence d'un mécanisme de financement durable pour la gestion du bien	Résultat – DSOCR	Financement partiel	Mécanisme opérationnel	Tous les 5 ans	OIPR / CEGENS
	Niveau d'intégration des recommandations du Comité du patrimoine mondial dans la gestion du site	Impact – DSOCR	Mise en œuvre partielle	Recommandations pleinement intégrées	Tous les 3 ans	OIPR / CEGENS

12.3.3 Contribution du suivi-évaluation au retrait du bien de la Liste en péril

La Réserve du Mont Nimba est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1992 en raison des pressions exercées sur ses écosystèmes et de la dégradation de certaines composantes de sa VUE. Conformément à la Décision 45 COM 7A.4 du Comité du patrimoine mondial, un État de conservation souhaité (DSOCR) en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril a été défini, assorti d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis. Le système de suivi-évaluation du PDAIG intègre explicitement ces indicateurs qui constituent la référence pour apprécier les progrès réalisés vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

À ce titre, une feuille de route opérationnelle visant à réduire les menaces, restaurer les habitats dégradés et améliorer l'intégrité écologique du massif, conformément aux orientations du Comité du patrimoine mondial est ci-dessous présentée (tableau 28). Cette feuille de route repose sur trois axes principaux :

- la réduction progressive des pressions anthropiques sur les écosystèmes du massif ;
- la restauration écologique des habitats dégradés ;
- le renforcement de l'efficacité du système de gestion transfrontalière.

12.4 Processus de suivi et de reporting

Le suivi repose sur un circuit structuré : collecte locale, validation nationale, analyse trilatérale et diffusion via des rapports annuels et quinquennaux.

En ce qui concerne spécifiquement l'UNESCO, des rapports périodiques annuels sur l'état de conservation du bien transfrontalier seront élaborés. Ces rapports comprennent les progrès dans la mise en œuvre du PDAIG, l'état de conservation et les menaces, les mesures de protection et de coopération mises en œuvre. Des rapports annuels internes et des rapports d'avancement intermédiaires sont également produits pour les agences nationales et les partenaires.

12.5 Calendrier des évaluations et de révision du PDAIG

La révision du PDAI s'inscrit dans une démarche d'actualisation et d'adaptation des orientations stratégiques de gestion du Mont Nimba. Elle vise à intégrer les nouvelles priorités de conservation, les enjeux socio-économiques émergents et les exigences de coopération transfrontalière. Ce processus permet de renforcer la cohérence des actions, d'assurer une meilleure participation des acteurs locaux et de garantir la durabilité des interventions en faveur de la préservation et de la valorisation du site. Le tableau 29 nous donne le calendrier des évaluations.

Le calendrier de mise en œuvre du dispositif de Suivi-évaluation du PDAIG pour la RNIMN est structuré autour d'évaluations régulières, allant du suivi opérationnel quotidien aux évaluations stratégiques à long terme. Ce calendrier permet d'assurer un contrôle continu de l'exécution du plan et d'ajuster les actions en fonction des performances mesurées.

Tableau 28: Jalons pour la mise en œuvre du DSOCR

Axe prioritaire du DSOCR	Résultat attendu	Indicateur clé	Jalons 2026–2027	Jalons 2028	Cible 2030
Réduction des activités illégales	Les pressions directes sur le bien diminuent de manière significative	Taux de couverture de la Réserve par les opérations de surveillance	Dispositif conjoint de surveillance opérationnel ; couverture ≥ 60 %	Couverture ≥ 70 %; baisse documentée des infractions	Couverture ≥ 80 % et réduction significative des activités illégales
Lutte contre le braconnage et les atteintes à la faune	Les atteintes directes aux espèces emblématiques sont réduites	Nombre d'incidents de braconnage et de destruction d'habitats critiques	Système harmonisé d'enregistrement des infractions mis en place	Réduction d'au moins 30 % des incidents enregistrés	Réduction d'au moins 50 % des incidents enregistrés
Restauration des habitats dégradés	Les habitats prioritaires dégradés sont engagés dans une trajectoire de restauration	Superficie d'habitats dégradés restaurés ou sécurisés	Cartographie des zones prioritaires et plan de restauration validé	Au moins 500 ha restaurés ou mis en défens	Au moins 1 000 ha restaurés ou sécurisés
Amélioration de l'intégrité écologique	L'état écologique du bien montre des signes mesurables d'amélioration	Indice composite d'intégrité écologique du bien	Méthodologie harmonisée adoptée et état initial établi	Première évaluation comparative réalisée	Amélioration mesurable de l'indice par rapport à la référence
Suivi des espèces et attributs de la VUE	Les espèces et attributs clés de la VUE font l'objet d'un suivi régulier et harmonisé	Proportion des attributs DSOCR et des espèces clés suivis selon un protocole harmonisé	Protocoles transfrontaliers harmonisés validés	Au moins 70 % des attributs et espèces clés suivis régulièrement	100 % des attributs et espèces prioritaires suivis régulièrement
Gouvernance transfrontalière	Le mécanisme conjoint de gestion devient pleinement fonctionnel	Nombre de réunions statutaires, plans d'action conjoints et activités conjointes réalisées	Calendrier de concertation adopté ; au moins 2 réunions techniques/an	Au moins 1 plan d'action conjoint en mise en œuvre	Mécanisme conjoint fonctionnel avec plans d'action et revues régulières
Pilotage du retrait de la Liste en péril	Le bien dispose d'un mécanisme explicite de revue des progrès vers le DSOCR	Rapport consolidé d'avancement DSOCR produit et examiné par les États parties	Feuille de route DSOCR intégrée au PDAIG ; responsabilités attribuées	Revue intermédiaire conjointe des progrès réalisée	Rapport consolidé démontrant les progrès en vue d'un examen par le Comité

Tableau 29 : Calendrier des évaluations

Type d'évaluation	Périodicité	Responsables	Produits attendus
Suivi opérationnel	Mensuel	OIPR / CEGENS	Rapports mensuels d'activités
Revue de performance/Suivi du plan de travail annuel budgétisé	Semestriel	Coordination PDAIG	Rapport semestriel consolidé
Évaluation annuelle	Annuelle	Comité transfrontalier	Rapport annuel de performance
Évaluation à mi-parcours	Année 5	Évaluateur externe	Rapport d'évaluation à mi-parcours
Évaluation finale	Fin du cycle PDAIG	Évaluateur externe	Rapport final d'évaluation



CONCLUSION

Le Plan Directeur d'Aménagement Intégré et de Gestion (PDAIG) 2026–2035 de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (RNIMN) constitue un cadre stratégique renouvelé, intégré et transfrontalier, aligné sur les standards internationaux applicables aux biens du patrimoine mondial. Il capitalise les acquis des plans antérieurs tout en apportant des réponses structurées aux défis persistants liés aux pressions anthropiques, aux insuffisances de gouvernance et aux besoins de financement durable.

Structuré autour de six programmes de gestion interdépendants, le PDAIG renforce la coordination entre les institutions nationales de gestion, notamment l'OIPR et le CEGENS, avec l'implication des partenaires régionaux et internationaux. Il met l'accent sur une approche orientée résultats, appuyée par un cadre logique, un plan d'action pluriannuel et un dispositif de suivi-évaluation permettant d'apprécier les progrès accomplis.

Le plan constitue également l'instrument opérationnel de mise en œuvre de la feuille de route visant à atteindre l'État de conservation souhaité (DSOCR) et à créer les conditions d'un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. À cet effet, il cible notamment la réduction des activités illégales, la restauration des habitats dégradés, l'amélioration de l'intégrité écologique et le renforcement de la gouvernance transfrontalière.

Sa mise en œuvre repose sur une stratégie de financement combinant les contributions des États parties, l'appui de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, les partenaires techniques et financiers, les ressources propres du site, ainsi que le développement progressif de mécanismes innovants de financement durable.

À l'horizon 2035, les résultats attendus devront permettre de démontrer des avancées significatives en matière de conservation, de gouvernance et de durabilité financière, et de positionner la RNIMN dans une trajectoire crédible de sortie de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Ainsi, le PDAIG constitue un levier stratégique majeur pour assurer la conservation durable de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Mont Nimba, au bénéfice des générations présentes et futures.

BIBLIOGRAPHIE

- African Union, 2003, *African Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources (Revised Version)*. Maputo.
- Belcher B., Ruiz Pérez M. & Achdiawan R., 2005, Global patterns and trends in the use and management of commercial NTFPs: Implications for livelihoods and conservation, *World Development*, Oxford, 33(9), 1435–1452p.
- BirdLife International, 2018, *State of the World's Birds: Taking the Pulse of the Planet*. Cambridge, UK: BirdLife International.
- Bridgewater Peter, 2016, *The Man and Biosphere Programme of UNESCO: Rambunctious child of the sixties, but was the promise fulfilled?*. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 19, 1–6.
- CEGENs, 2020, Rapport sur l'état de conservation du Mont Nimba, CEGENS, Conakry, 65p.
- CIFOR, 2017, Non-timber forest products and livelihoods in tropical forests, CIFOR, Bogor, 80p.
- Chazdon R.L., 2014, Second growth: The promise of tropical forest regeneration in an age of deforestation, University of Chicago Press, Chicago, 449p.
- Climate Rights International, 2025, Environmental and social risks of iron mining in Mount Nimba, CRI, New York, 58p.
- Climate Rights International, 2026, Guinea: Iron ore mining project threatens biodiversity and communities in Mount Nimba, CRI, New York, 60p.
- Convention on Biological Diversity (CBD), 2011, *Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020 and the Aichi Biodiversity Targets*. Montreal: Secretariat of the CBD.
- Convention on Migratory Species, 1979, *Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals*. Bonn: United Nations Environment Programme (UNEP).
- Dudley N., Higgins-Zogib L. & Mansourian S., 2010, Beyond belief: Linking faiths and protected areas to support biodiversity conservation, WWF & World Bank, Gland, 112p.
- FAO, 2016, Analyse des systèmes agricoles en Afrique de l'Ouest, FAO, Rome, 120p.
- INS Côte d'Ivoire, 2019, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2014) – Résultats définitifs, INS, Abidjan, 120p.
- IPCC, 2019, Climate Change and Land: An IPCC Special Report, IPCC, Geneva, 864p.
- IUCN, 1995, Evaluation of the management of Mount Nimba Strict Nature Reserve, IUCN, Gland, 35–50p.
- IUCN, 2020, World Heritage Outlook – Mount Nimba Strict Nature Reserve, IUCN, Gland, 78p.
- IUCN & UNEP-WCMC, 2020, World Database on Protected Areas – Mount Nimba, UNEP-WCMC, Cambridge, base de données.
- Kormos R., Boesch C., Bakarr M.I. & Butynski T.M., 2003, West African chimpanzees: Status survey and conservation action plan, IUCN, Gland, 219p.
- Lal R., 2004, Soil carbon sequestration impacts on global climate change and food security, *Science*, Washington DC, 304, 1623–1627.

Lamotte M., 1949, La faune des Monts Nimba, IFAN, Dakar, 120p.

Laurance W.F., Camargo J.L.C., Luizão R.C.C., Laurance S.G., Pimm S.L., Bruna E.M., Stouffer P.C., Bruce Williamson G., Benítez-Malvido J., Vasconcelos H.L., Van Houtan K.S., Zartman C.E., Boyle S.A., Didham R.K., Andrade A., Lovejoy T.E., 2011, The fate of Amazonian forest fragments: A 32-year investigation, *Biological Conservation*, Elsevier, Amsterdam, 144(1), 56–67.

MEA, 2005, Millennium Ecosystem Assessment: Ecosystems and Human Well-being: Synthesis, Island Press, Washington DC, 155p.

Mongabay, 2025, Rare bats at risk as iron ore mining expands in Nimba Mountains, Mongabay, 15p.

Mission scientifique UNESCO, 1982, Études biologiques du Mont Nimba, Rapport technique, UNESCO, Paris.

Mano River Union (MRU), 2010, *Regional Cooperation Programme on Natural Resources Management and Environmental Governance*. Freetown.

Myers N., Mittermeier R.A., Mittermeier C.G., Da Fonseca G.A. & Kent J., 2000, Biodiversity hotspots for conservation priorities, *Nature*, London, 9p.

Natural World Heritage Sites, 2023, Mount Nimba: Conservation threats and mining impacts, NWHS, 40p.

OIPR, 2019, Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de Taï, OIPR, Abidjan, 167p.

Pan Y., Birdsey R.A., Fang J., Houghton R., Kauppi P.E., Kurz W.A., Phillips O.L., Shvidenko A., Lewis S.L., Canadell J.G., Ciais P., Jackson R.B., Pacala S.W., McGuire A.D., Piao S., Rautiainen A., Sitch S., Hayes D., 2011, A large and persistent carbon sink in the world's forests, *Science*, Washington DC, 333, 988–993p.

PAPFor, 2024, Rapport de capitalisation du Programme d'appui à la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest, PAPFor / Union Européenne / UNOPS, 120–150p.

République de Côte d'Ivoire, 2022, *Contribution Déterminée au niveau National (CDN révisée)*.

République de Guinée, 2021, *Contribution Déterminée au niveau National (CDN révisée)*.

Sandwith, T., Shine, C., Hamilton, L., & Sheppard, D., 2001, *Transboundary Protected Areas for Peace and Co-operation*. Gland, Switzerland & Cambridge, UK: IUCN.

UNDP, 2018, Human Development Report 2018: Statistical Update and Rural Livelihoods Context, UNDP, New York, 112p.

UNCCD, 2015, *Land Degradation Neutrality Target Setting Programme*. Bonn: United Nations Convention to Combat Desertification.

United Nations Environment Programme, 2011, *Governing Shared Natural Resources: Issues, Challenges and Options*. Nairobi: UNEP.

UNFCCC, 2016, *Aggregate effect of the intended nationally determined contributions*. Bonn: UNFCCC.

UNESCO, 1996, *Biosphere Reserves: The Seville Strategy and the Statutory Framework of the World Network of Biosphere Reserves*. Paris: UNESCO.

UNESCO World Heritage Centre, 2013, State of Conservation (SOC): Mount Nimba Strict Nature Reserve, UNESCO, Paris, 45p.

UNESCO World Heritage Centre, 2024, State of Conservation Report – Mount Nimba, UNESCO, Paris, 52p.

UNESCO World Heritage Centre, 2025, State of Conservation Report – Mount Nimba, UNESCO, Paris, 55p.

White F., 1983, The vegetation of Africa, UNESCO, Paris, 356p.

World Bank, 2018, *Project Appraisal Document – West Africa Biodiversity and Climate Change Program (WA BiCC) / related biodiversity operations*. Washington, DC: World Bank.

World Bank, 2019, Rural development and natural resource management in West Africa, World Bank, Washington DC, 150p.

World Bank, 2020, *Côte d'Ivoire Economic Update: Enhancing the Efficiency of Public Spending for More Inclusive Growth*. Washington, DC: World Bank.

Xavier F., 1978, Contribution à l'étude biologique de *Nimbaphrynoides occidentalis* (Anura), espèce vivipare du Mont Nimba, IFAN, Dakar, 80–120p.

